

70c



VILLE DE GENÈVE

**RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL ADMINISTRATIF
A L'APPUI DES COMPTES**

1985

**Rapport de gestion du Conseil administratif
à l'appui des comptes 1985**

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
<i>1^{re} partie</i>	
I. <i>Considérations générales</i>	2
1. Fonctionnement	2
2. Investissements	6
3. Financement	7
4. Variation de la fortune	8
II. <i>La gestion du Conseil administratif</i>	9
1. Département des finances et services généraux	13
2. Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie	25
3. Département des beaux-arts et de la culture	47
4. Département des sports et de la sécurité	79
5. Département des affaires sociales, des écoles et des parcs	98
<i>2^e partie</i>	
III. <i>Principaux écarts et liste des dépassements de crédits</i>	127
A. Commentaire des principaux écarts	128
B. Dépassements de crédits (budgétaires de fonctionnement et d'investissements):	137
1. Ajustement des dépassements de dépenses budgétaires de fonctionnement	138
2. Liste des dépassements de crédits du Service municipal de l'Abattoir et du contrôle des viandes	142
3. Liste des dépassements de crédits d'investissements terminés	143
4. Liste des dépassements de crédits d'investissements en cours	146
IV. <i>Projets d'arrêtés</i>	148
I. Dépassements des crédits budgétaires de fonctionnement et d'investissements	148
II. Approbation des comptes de la Ville de Genève pour l'exercice 1985	149
III. Approbation des comptes du Service municipal de l'Abattoir et du contrôle des viandes	150

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 1985

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Le Conseil administratif a l'honneur de vous présenter ci-après son rapport de gestion pour l'exercice 1985.

Introduction

Le Conseil administratif a décidé de modifier, dès 1985, la présentation des comptes rendus de la Ville de Genève. A l'avenir, ceux-ci ne comprendront plus que deux documents au lieu de trois, à savoir le compte rendu financier et le rapport de gestion, ce dernier regroupant l'actuel rapport à l'appui et le compte rendu administratif.

Le Conseil administratif a en outre estimé qu'il était opportun de réduire sensiblement la longueur de ces documents en y apportant des simplifications et de façon à rendre leur consultation plus aisée.

1^{re} partie

I. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

1. Fonctionnement — Présentation du résultat de l'exercice 1985

Budgétisé à 241 478 francs, l'excédent de revenus s'élève finalement à 4765 786.69 francs.

En effet,

— les revenus ont atteint	Fr. 484 281 688.49
— et les charges totales	Fr. 479 515 901.80
— laissant apparaître un excédent de revenus de	<u>Fr. 4 765 786.69</u>

Le résultat est essentiellement dû aux économies réalisées, les charges s'étant révélées inférieures de 4 310 660.20 francs (— 0,9 %) aux montants budgétisés, alors que les revenus ont été exceptionnellement proches des prévisions avec un dépassement de 213 648.49 francs (+ 0,04 %).

Il est dès lors particulièrement intéressant de dégager la capacité effective d'autofinancement de l'exercice écoulé par le calcul suivant :

	<i>En millions de francs</i>	
— Revenus effectifs	484,3	
— Charges monétaires de fonctionnement	<u>410,4</u>	73,9
— Taxes d'équipement encaissées		<u>3,8</u>
— Capacité totale d'autofinancement		<u>77,7</u>

Le résultat favorable allié au respect des dispositions d'application du nouveau modèle de compte introduit à la Ville de Genève à partir du 1^{er} janvier 1985, permet sans autre d'améliorer le montant de l'autofinancement qui avait été arrêté à 71,8 millions.

	<i>En millions de francs</i>	
Autofinancement budgétisé à :		
— amortissements des crédits ouverts	30,9	
— autofinancement complémentaire	<u>38,2</u>	69,1
— taxes d'équipement		2,5
— excédent de revenus prévisionnel		<u>0,2</u>
soit selon budget		71,8
Capacité totale d'autofinancement		<u>77,7</u>
Amélioration de l'autofinancement prévisionnel		<u>5,9</u>

Cette situation permet d'obtenir un taux d'autofinancement des investissements de 60,1 % contre 42,3 % au budget et 52,6 % aux comptes 1984.

Les principaux facteurs ayant influencé les résultats de l'exercice 1985 sont au nombre de quatre. Il s'agit :

- a) de la moins-value des revenus provenant de la fiscalité;
- b) de l'amélioration des autres revenus consécutive à une gestion rigoureuse du patrimoine financier;
- c) du respect scrupuleux des crédits budgétaires examinés dans leur ensemble;
- d) de la possibilité d'accroître l'autofinancement prévisionnel des investissements notamment par le transfert à la fortune d'un excédent de revenus de 4,8 millions de francs.

a) *La moins-value des revenus provenant de la fiscalité*

Avec l'introduction du nouveau modèle de compte, c'est le principe de l'échéance qui a été retenu à l'instar des systèmes appliqués dans l'économie privée. Aussi dès l'année 1985, les comptes se fondent-ils sur la production fiscale et non plus sur la perception.

Cette nouvelle méthode n'est cependant pour rien dans la moins-value des revenus provenant de la fiscalité, ceux-ci ayant aussi été estimés à leur valeur de production.

La moins-value des revenus tirés de la fiscalité atteint 7 628 871 francs (— 2,1 %) comme l'atteste le tableau ci-après :

<i>Valeur de production</i>	<i>Centimes additionnels</i>	<i>Taxe professionnelle</i>
Montant total:	Fr.	Fr.
— produit en 1985	322 829 229.—	41 626 900.—
— budgétisé en 1985	<u>330 785 000.—</u>	<u>41 300 000.—</u>
	— 7 955 771.—	+ 326 900.—
	(— 2,4 %)	(+ 0,8 %)

soit une différence en moins de 7 628 871 francs ou — 2,1 %.

La Ville de Genève enregistre à nouveau, par rapport à son budget, une diminution de la fiscalité, plus faible, il est vrai, qu'en 1984 (— 8 millions contre — 13,5 millions ou — 2,1 %, respectivement — 3,9 %).

L'écart d'estimation du centime touche aussi bien les personnes physiques que les personnes morales.

Comme en 1984, l'estimation effectuée lors de la préparation des documents budgétaires a été confirmée en automne de la même année.

L'écart d'estimation entre les prévisions budgétaires de la Taxe professionnelle et les résultats effectifs est extrêmement faible puisqu'il est à nouveau de 0,8 %.

Valeur de production du centime additionnel

Estimation budgétaire pour 1985	Fr. 7 270 000
Valeur effective	
— production pour 45,5 centimes, Fr. 322 829 229,	
soit pour une unité	<u>Fr. 7 095 148</u>
Ecart d'estimation (— 2,4 %).	— <u>Fr. 174 852</u>

Par rapport aux éléments budgétaires, la moins-value, globalement enregistrée (— 2,4 %), est cependant plus faible que celle qui avait caractérisé les comptes 1984 (— 3,7 %).

Elle a pour causes un ralentissement de la progression du revenu (+ 4,3 %) et de la fortune (+ 7,5 %) des personnes physiques ainsi que le faible accroissement du bénéfice et du capital des personnes morales observé en 1984, dont «l'effet de base» se répercute aujourd'hui malgré des croissances confortables en 1985 (+ 28,2 % pour le bénéfice et + 7,6 % pour le capital).

La progression des revenus de la Taxe professionnelle communale (+ 1 313 573 francs ou 3,3 %) par rapport aux comptes 1984 est expliquée par l'application de la nouvelle loi votée par le Grand Conseil qui se solde, pour la Ville de Genève, par une diminution de recettes de plus de 2 millions profitant aux contribuables.

La révision des coefficients des groupes professionnels sera poursuivie, entraînant un allègement de la fiscalité communale.

La production des impôts spéciaux s'est, quant à elle, révélée beaucoup plus importante qu'en 1984, puisque les comptes 1985 font état de 3 millions contre 2 millions une année auparavant.

b) *L'amélioration des autres revenus consécutive à une gestion rigoureuse du patrimoine financier*

Des conditions encore favorables sur le marché des capitaux, le volume abondant de la trésorerie dû à un montant d'investissements moins élevé et à des dépenses de fonctionnement inférieures aux prévisions budgétaires sont à nouveau des facteurs producteurs de rendement supplémentaire.

Grâce à une bonne gestion du patrimoine financier, une plus-value globale est inscrite dans les comptes pour un montant de l'ordre de 2,5 millions de francs.

La somme versée par l'Etat pour l'entretien des artères municipales, supérieure de près de 1 million de francs, n'est pas à négliger dans cette analyse générale.

c) *Le respect scrupuleux des crédits examinés globalement*

Non seulement l'administration municipale a géré avec rigueur ses crédits budgétaires, respectant ainsi les limites fixées par le Conseil municipal lors du vote du budget, mais encore a réalisé des économies substantielles.

L'analyse attentive des nombreuses rubriques révèle des économies et des dépassements, mais confirme que, examinées dans leur ensemble, les dépenses de fonctionnement ont été à nouveau remarquablement maîtrisées.

En tenant compte des crédits votés en cours d'exercice, et de celui encore à l'examen du Conseil municipal (enneigement exceptionnel en 1985), l'écart réel atteint 11,7 millions de francs.

Le tableau reproduit ci-après est très significatif.

	<i>Budget</i>	<i>Comptes</i>	<i>Ecart</i>
	<i>En millions de francs</i>		
Charges totales de fonctionnement	483,8	479,5	— 4,3 (— 0,9%)
Crédits supplémentaires:			
— votés	2,0		
— à l'examen du Conseil municipal. <u>3,6</u>	<u>5,6</u>	<u>—</u>	
	489,4	479,5	— 9,9 (— 2,0%)
Charges intégrées mais couvertes en réalité par des prélèvements sur des fonds	<u>—</u>	<u>1,8</u>	
Analyse réelle globale	<u>489,4</u>	<u>477,7</u>	— 11,7 (— 2,4%)

2. Investissements — Réalisations en 1985

C'est sur la base de la planification des travaux en cours de réalisation et des projets établis dans le cadre du programme d'investissements 1984/1987, ajustés en 1984, que les dépenses ont été arrêtées lors de la présentation du budget.

D'un montant brut de 173,3 millions de francs, duquel il fallait déduire 3,3 millions à titre de subventions à encaisser, la somme à investir devait s'élever à 170 millions.

De 137,8 millions à l'état brut, le montant net finalement investi a été de 129,3 millions, les subventions réelles représentant 8,5 millions de francs.

L'écart entre les prévisions et les réalisations est de 35,5 millions ou 40,7 millions en investissements nets.

D'un montant plus élevé que celles enregistrées en 1984 (116 millions), les dépenses d'investissements demeurent néanmoins inférieures à celles connues en 1983 pour 150 millions de francs.

Si l'on tient compte des sommes investies en 1983 dans les fonds propres de la Banque Hypothécaire du canton de Genève, les 137,8 millions enregistrés en 1985 sont d'un niveau «record».

Le degré de réalisation, en regard des prévisions budgétaires, est lui aussi en progression (79,5 % en 1985 contre 67,8 % en 1984).

Le tableau comparatif ci-après, mettant en relief le montant des investissements chiffrés à l'état brut, démontre l'évolution des éléments analysés au cours de la dernière période triennale.

En millions de francs

<i>Année</i>	<i>Réalisation selon compte rendu</i>	<i>Prévisions budgétaires</i>	<i>Degré de réalisation</i>	<i>PFQ (Valeurs révisées)</i>
1983	155,2	151,7	102,3 %	163,0
1984	122,1	180,0	67,8 %	166,0
1985	137,8	173,3	79,5 %	171,0

Le total des montants déjà engagés sur des crédits en cours, chiffrés à la date de clôture, se monte à 308,8 millions.

3. Financement

Les notions essentielles concernant les résultats financiers de la Ville de Genève pour 1985 ont été exposées dans les pages précédentes.

Les tableaux de synthèse préconisés dans le « Recueil de comptabilité publique », traitant de l'application du nouveau modèle de compte, sont désormais intégrés aux comptes budgétaires et financiers.

Ainsi, la présentation des documents relatifs aux comptes est très proche de celle utilisée pour le budget.

Ces tableaux mettent en évidence tous les éléments principaux touchant au fonctionnement et aux investissements. Il reste donc à analyser la manière dont a pu s'opérer le financement des montants investis au cours du dernier exercice.

Les investissements nets, d'un montant total de 129,3 millions, se décomposent en :

— patrimoine administratif (improductif)	89,2 millions
— patrimoine financier (productif)	40,1 millions

Leur somme, diminuée de 77,7 millions d'autofinancement, fait apparaître une insuffisance de financement de 51,6 millions qui a été couverte par le recours à l'emprunt.

Lors de la présentation du budget établi pour 1985, le financement à obtenir par l'émission d'emprunts publics ou d'autres types d'emprunts avait été estimé à 98,2 millions.

Les économies réalisées sur les intérêts payés aux bailleurs de fonds découlent de cette situation financièrement favorable.

Le tableau ci-après met en relief l'évolution des flux de liquidités par l'analyse des écarts entre les prévisions et les mouvements effectifs de fonds.

<i>Flux de liquidités - Ecart budgétaires</i>		
Ayant agi dans un sens de:	<i>En millions de francs</i>	
	Elargissement de la trésorerie	Rétrécissement de la trésorerie
1. Fonctionnement		
Revenus	+ 0,2	
Charges.	— 4,3	
2. Investissements		
Dépenses	— 35,5	
Recettes	+ 5,3	
3. Autofinancement		
Taxes d'équipement	<u>+ 1,3</u>	
4. Financement		
Recours à des capitaux empruntés.	<u>— 46,6</u>	

Cet élargissement de la trésorerie a donc permis de diminuer dans une même mesure, le recours à des capitaux empruntés comme l'atteste le tableau suivant :

	<i>En millions de francs</i>
Endettement prévisionnel pour 1985	98,2
Endettement effectif	<u>51,6</u>
Ecarts entre prévisions et réalisations (selon le compte de variation de la fortune)	<u>— 46,6</u>

4. Variation de la fortune

Respectant les décisions prises par la Ville de Genève en vue d'appliquer le nouveau modèle de compte à partir du 1^{er} janvier 1985, l'excédent de revenus, pour la première fois, ne fera pas l'objet d'une proposition de répartition.

En effet, son montant de 4765 786.69 francs, après avoir servi à autofinancer les investissements, sera compris dans la somme de 43 001 455.19 francs transférée à la fortune inscrite au bilan de la Ville de Genève au 31 décembre 1985.

II. LA GESTION DU CONSEIL ADMINISTRATIF EN 1985

En ce qui concerne la politique de gestion menée durant l'année 1985, le Conseil administratif a tout mis en œuvre pour atteindre les objectifs qu'il s'était fixés dans la déclaration de début de législature faite devant le Conseil municipal le 2 juin 1983 ainsi que dans le 9^e programme financier quadriennal.

Evoquons en particulier ci-après l'activité de trois organismes internes de l'administration municipale :

1. Délégation de l'habitat du Conseil administratif

(MM. Claude Ketterer, vice-président, Guy-Olivier Segond et Claude Haegi, conseillers administratifs.)

La population résidant en Ville de Genève a passé de 150 775 à 156 566 habitants entre 1980 et 1985. 93 404, respectivement 96 617 logements étaient disponibles sur le territoire communal à ces dates.

Durant cette période, 4560 logements ont été réalisés. L'accroissement net du parc immobilier correspond à 3213 logements, compte tenu des démolitions et transformations d'immeubles.

1980	685 logements autorisés	411 construits
1981	1027 logements autorisés	793 construits
1982	314 logements autorisés	894 construits
1983	971 logements autorisés	796 construits
1984	1190 logements autorisés	697 construits
1985	430 logements autorisés	969 construits

La répartition géographique des 969 logements construits en 1985 se présente ainsi :

— secteur Cité (Centre, Saint-Gervais, Délices, Grottes, Pâquis)	128
— secteur Plainpalais (Champel, Jonction, Acacias)	167
— secteur Eaux-Vives (Eaux-Vives, Florissant, Malagnou).	342
— secteur Petit-Saconnex (Sécheron, Grand-Pré, Bouchet, Moillebeau, Saint-Jean, Aire)	332

Il faut préciser que, pendant cette même année, 219 logements ont été démolis et 62 ont pu être aménagés à l'occasion de travaux de transformation, de sorte que l'augmentation nette du parc immobilier en Ville de Genève, pour l'année 1985, s'élève à 812 logements.

(Sources: Service cantonal de statistiques.)

Créée en début de législature, la délégation de l'habitat, formée des trois magistrats chargés des Services immobiliers, de la Gérance immobilière municipale et des Services sociaux s'est réunie à 9 reprises au cours de l'année écoulée.

Cet organisme, dont l'activité avait fait l'objet d'un premier rapport communiqué en septembre 1984 au Conseil municipal, a contribué activement à la mise en œuvre du 9^e programme financier quadriennal (1984-1987) et à l'élaboration du 10^e, qui vient d'être publié.

La délégation a étudié et suivi l'évolution de divers problèmes d'urbanisme au nombre desquels on peut citer l'aménagement des Charmilles, du quartier des Grottes, et les projets concernant par exemple les secteurs Vermont - Chandieu, Varembe - Montbrillant et Frontenex.

Elle a examiné de nombreuses opérations ponctuelles de construction ou de rénovation d'immeubles.

En 1985, 134 logements neufs, représentant 407 pièces, ont été terminés et pourront être mis sur le marché au début 1986. Les études de 23 projets de construction ont été engagées.

Si, en 1985, seuls 10 appartements représentant 30 pièces ont été rénovés, cette même année a permis d'entreprendre l'étude de 11 bâtiments, soit 194 logements qui seront réalisés entre 1986 et 1987 et feront l'objet, en temps voulu, d'une demande de crédit.

La délégation a poursuivi l'examen des projets tendant à l'octroi de droits de superficie en vue de la construction de logements :

a) *Périmètre rue des Gares - rue de Montbrillant*

Ce projet (150 logements dont plus de la moitié à réaliser par le superficiaire), étudié en collaboration avec la Société coopérative « Le Bois Gentil », est bloqué en raison d'un recours formé par une association d'habitants contre l'autorisation préalable délivrée par le Département des travaux publics. Il convient d'observer qu'une fois cette autorisation entrée en force, des difficultés du même ordre (recours contre les autorisations de démolir et de construire) pourront encore surgir.

b) *Périmètre angle rue du Fort-Barreau - rue J.-J.-de-Sellon*

Des négociations sont en cours avec un propriétaire voisin pour obtenir la suppression de servitudes restreignant les possibilités de bâtir (environ 20 loge-

ments) du superficiaire pressenti par le Conseil administratif, à savoir la Société coopérative «Les Ailes».

c) *Périmètre angle rue de la Pépinière - rue de la Servette*

Les plans financiers de cette opération (environ 50 logements) sont à l'étude, le Conseil administratif ayant accepté le principe de l'octroi d'un droit de superficie à la FTMH.

d) *Périmètre rue de la Servette - rue du Cercle - rue Baudit - rue de l'Industrie*

Des démarches ont été entreprises par l'Armée du Salut, éventuel bénéficiaire du projet (environ 30 logements) pour obtenir des subventions fédérales.

e) *16-22 rue des Grottes*

Le Conseil administratif a admis le principe de l'octroi d'un droit de superficie sur ces bâtiments à la Fédération genevoise des petites coopératives d'habitation, qui étudie actuellement le projet.

Rappelons aussi que le Conseil municipal, lors de sa séance du 5 novembre 1985, a accepté la constitution d'un droit de superficie en faveur de la Fondation pour la construction d'habitations à loyers modérés de la Ville de Genève sur un terrain à Montbrillant (55 logements).

Il convient de signaler enfin que la Ville a lancé un concours portant sur la réalisation d'un ensemble de logements locatifs modèles en milieu urbain (Acacias) et devant permettre de mieux maîtriser le coût de la construction. 44 concurrents ont présenté un projet. Le jury a attribué 7 prix et proposé l'acquisition de 5 autres projets. Un mandat a été confié au lauréat en vue du dépôt d'une demande d'autorisation préalable.

La délégation de l'habitat a permis d'améliorer les contacts entre les services de l'administration chargés de la construction et de la gestion du patrimoine immobilier municipal, afin de prendre davantage en considération les besoins exprimés par les demandeurs de logements.

Une fois de plus, on doit cependant constater que la construction ou la rénovation d'immeubles, ainsi que l'utilisation du droit de superficie se heurtent à de nombreux obstacles juridiques, techniques et administratifs, sans parler de l'usage fréquent des possibilités d'opposition ou de recours.

Ces difficultés compliquent bien évidemment la tâche des autorités et entraînent du retard, voire empêchent la réalisation de certains des objectifs fixés.

2. Commission vidéo/Ville de Genève

Durant l'année écoulée, la commission vidéo/Ville de Genève a poursuivi ses activités conformément à la mission qui lui a été confiée en 1982 par le Conseil administratif, plus particulièrement en ce qui concerne les aspects suivants :

- *gestion et exploitation* : gestion générale de l'opération vidéo/Ville de Genève en liaison avec les services municipaux intéressés et étude des problèmes liés à l'utilisation de la vidéo dans l'administration municipale (conception préliminaire du Centre vidéo au Grütli, droits d'auteurs et propriété intellectuelle, perspectives de développement, etc.);
- *équipements* : gestion des équipements et appareils (mise à la disposition des services, contrôles, entretien, etc.), économat central des cassettes et gestion/utilisation du banc de montage;
- *formation* : formation des correspondants vidéo et des utilisateurs des services intéressés (tournage et montage sur banc) et participation à des cours de formation spécialisés (RTSR, SMAV, IES, etc.);
- *tournages et montages* : exécution de quelques tournages et montages sur demande de services et assistance aux services lors de tournages et montages effectués par leurs soins ou par des mandataires privés (artistes, spécialistes, etc.).

Il convient de relever le grand succès que la vidéo rencontre auprès des services municipaux qui l'utilisent à des fins diverses (formation, instruction, enregistrement de manifestations et de spectacles, préparation d'expositions, etc.).

L'utilisation importante des moyens vidéo par de nombreux services a mis en évidence le besoin de disposer d'un personnel qualifié ayant le temps nécessaire pour contrôler l'utilisation du matériel et assurer le fonctionnement du banc de montage.

3. Commission d'organisation et d'information (CORI)

L'année 1985 a constitué le premier exercice suivant la décision du Conseil administratif de restructurer la Commission d'organisation et de la charger également de lui soumettre des propositions en vue de la conception d'une politique globale en matière d'informatique et de bureautique.

Fort des expériences réalisées durant cette période, l'exécutif a doté la CORI d'un nouveau règlement, entré en vigueur en décembre 1985, destiné à délimiter le niveau et la nature des interventions conduites par la commission.

L'équipement de l'administration en moyens de gestion modernes a constitué la principale préoccupation de la CORI, tant le retard pris dans ce domaine dans

les années 1970 et relevé dans la proposition N° 169 (crédit informatique) est important.

En outre, les problèmes généraux, tels l'organisation de services, la distribution de locaux, la détermination des besoins téléphoniques et la création de documents se sont présentés en grand nombre.

Pour mesurer pleinement l'activité du secrétariat de la CORI, il faut encore ajouter à cette liste l'organisation du colloque de l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF) qui a réuni à Genève, durant 3 jours, 60 personnalités venues d'Europe, d'Afrique et d'Amérique.

En définitive, l'exercice 1985 a été d'autant plus fructueux que les résultats de certaines opérations entreprises ne pourront être mesurés qu'ultérieurement, compte tenu de l'importance et de l'étendue des mandats pris en charge.

Département municipal des finances et des services généraux

M. Claude Haegi, conseiller administratif

SERVICES GÉNÉRAUX

Soulignons, en guise d'introduction, les principaux événements survenus l'an passé en ce qui concerne ces services, qui dépendent administrativement du Secrétaire général:

Le Secrétariat général a été transféré, dès le début janvier 1985, au Palais Eynard. Restaient à terminer en 1986, l'aménagement, dans ce bâtiment, de la salle du Conseil administratif, les bureaux des mémorialistes du Conseil municipal et les locaux d'archives, comportant un bureau d'archiviste, un local de consultation et des dépôts, ce qui est maintenant chose faite. La restauration des salons de réception du rez-de-chaussée, gravement endommagés par l'incendie survenu en cours de travaux, a été poursuivie activement.

L'Economat municipal, dont le chef, M. Gilbert Matringe, est parti à la retraite au début de septembre, est devenu le Service d'achats et d'impression. Le Conseil administratif a ainsi voulu manifester sa volonté d'accentuer le caractère de centrale d'achats de ce service pour l'ensemble de l'administration. Il a confié à cet égard une étude à la CORI, étude actuellement en cours.

Quant à l'Office du personnel, il a mis très fortement l'accent sur la formation du personnel, notamment dans le domaine informatique. Le Conseil administratif entend développer la politique de la Ville sur ce plan.

Pour ce qui est enfin de la Caisse d'assurance du personnel (CAP) érigée, en septembre 1984 en service autonome, distinct de l'Office du personnel, elle a mis en place sa nouvelle structure, sous la responsabilité de son administrateur, M. Pierre-André Eicher.

1. Ingénierie du Conseil administratif

Par la poursuite des actions entreprises durant les années précédentes et par la prise en charge de nouvelles tâches, dans le cadre de sa mission générale, l'activité du service a comporté les principaux aspects suivants :

- par délégation du Conseil administratif, représentation de la Ville de Genève (organismes officiels, commissions fédérales et cantonales);
- missions pour le Conseil administratif (problèmes généraux du complexe de la Praille, reprise éventuelle de Genève-Plage, sécurité première intervention dans les bâtiments publics);
- études et réalisations diverses touchant des problèmes tels que la climatisation, des équipements divers comme celui du complexe de la Praille;
- participation à l'état-major de coordination et de conduite en cas de situation extraordinaire (EMCO) et à la Commission vidéo/Ville de Genève;
- hygiène et sécurité du travail, ci-après H + S (formation et activité des chargés de sécurité, études et interventions diverses, organisation de cours H + S spécialisés, relations avec les autres administrations);
- mise en place d'une organisation H + S pour le travail à l'écran de visualisation (informatique et bureautique);
- participation à divers essais et recherches (FNRS, énergie, bruit dans les immeubles locatifs).

2. Secrétariat général, Réceptions

En raison de la vocation internationale de Genève et des nombreuses activités qui s'y déroulent à cet égard, les contacts sur ce plan se développent. Dans ce contexte, le Conseil administratif a eu ou poursuivi des relations avec diverses grandes villes telles que Moscou, Vienne, Pyong-Yang, Debrecen, sans pour autant négliger ses liens dans le cadre régional (Nyon, Mâcon).

Parmi ces visites, soulignons en particulier celle du Conseil de la Ville de Zurich qui a été convié à participer à la commémoration traditionnelle de l'Escalade, le 15 décembre dernier. C'est ainsi que nos hôtes et amis zurichoïses ont été associés à cette manifestation populaire bien genevoise et ont pu mesurer l'attachement de notre population à ses traditions patriotiques et à son passé. En invitant les autorités de la ville des bords de la Limmat à cette manifestation si typique de la vie genevoise, le Conseil a voulu mettre en pratique la volonté qu'il avait témoignée, au début de cette législature, en faveur d'une ouverture de Genève vers les Confédérés, en particulier alémaniques, dans la perspective d'un resserrement des liens entre Suisses.

L'événement saillant de l'année a été la rencontre au sommet, en novembre dernier, de MM. Ronald Reagan, président des Etats-Unis, et Mikhaïl Gorbatchev, secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Si l'organisation de cette réunion était au premier chef la tâche des autorités fédérales et cantonales, la Ville de Genève n'en a pas moins fait tout ce qu'elle pouvait pour faciliter les choses. Elle a en particulier mis à disposition, pendant un mois, l'un de ses fonctionnaires pour assurer la responsabilité du service de presse. D'autre part, elle a organisé à l'intention de Madame Gorbatchev, une visite du Musée de l'Horlogerie et de la Bibliothèque publique et universitaire.

3. Caisse d'assurance du personnel (CAP)

L'année 1985 marque un tournant pour la CAP. Trois événements majeurs ont en effet agi sur le développement de cette institution :

- l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP), loi cadre à laquelle toutes les institutions de prévoyance sont soumises ;
- l'entrée en vigueur d'un nouveau statut de la CAP, adapté aux exigences de la loi fédérale et prévoyant un nouveau système de financement ;
- la création en automne 1984 d'un service autonome, chargé de l'administration de la caisse. Ce souci d'indépendance de la CAP par rapport à la Ville de Genève et de clarification des compétences réciproques répond aux vœux tant des autorités que du comité de gestion.

La préoccupation immédiate du secrétariat a été la prise en charge des activités issues des nouvelles dispositions légales et réglementaires, ainsi que l'adaptation de sa structure. Le recours à l'informatique est largement utilisé.

Une information de qualité constitue une autre priorité.

4. Office du personnel

La mise en place de la nouvelle organisation au niveau de la direction du service à fin 1984 du fait de la séparation de l'administration de la CAP d'avec l'Office du personnel, s'est affirmée en 1985, à savoir que l'équipe de direction est désormais constituée de deux personnes, le chef et le sous-chef, au lieu de trois (un chef et deux adjoints de direction).

Introduction du 2^e pilier obligatoire

Tous les fonctionnaires et auxiliaires fixes étant déjà membres de la Caisse d'assurance du personnel (CAP), il n'y a pas eu de modification en ce qui les concerne au 1^{er} janvier 1985.

La situation se présente de manière différente pour le personnel temporaire. Jusqu'au 31 décembre 1984 celui-ci ne pouvait pas devenir membre de la CAP.

Depuis janvier 1985, toute personne engagée sur la base d'un contrat d'employé temporaire pour une durée de plus de 3 mois et qui, de plus, reçoit un salaire supérieur à la rente maximum simple AVS doit être obligatoirement affiliée à la CAP. Il y a depuis cette date, en permanence, 180 à 200 employés temporaires affiliés à la CAP. Cette catégorie de personnel n'est, par définition, pas stable; on enregistre, par conséquent, de nombreuses mutations qui entraînent un accroissement appréciable des travaux administratifs.

Ainsi toutes les dispositions sont prises pour garantir l'application de la nouvelle loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP).

Formation professionnelle

L'action de formation du personnel a été poursuivie en 1985 principalement en collaboration avec les Cours commerciaux de Genève. D'entente avec le Centre de traitement informatique, un programme particulier a été réalisé dans le courant de l'automne. Il était destiné à donner une information aussi large que possible concernant les possibilités offertes par le nouvel ordinateur IBM 38 aux chefs de service et aux correspondants informatiques tout particulièrement. La bureautique a également été abordée dans ces cours.

Dans le courant de l'année 1985, il a été décidé de mieux structurer le programme de formation, de le publier et de le remettre à l'ensemble des collaborateurs de l'administration municipale. C'est ainsi qu'une plaquette contenant le programme 1986 a été réalisée et distribuée.

Action pour la jeunesse « Jobs d'été »

Une telle action avait été réalisée en 1984 déjà. Pour l'année de la jeunesse, un effort particulier a été entrepris. C'est ainsi que 124 jeunes gens et jeunes fil-

les ont pu être engagés et placés dans les différents services pour des périodes d'un mois maximum. Ils ont par leur activité aidé les services à faire face à leurs obligations pendant une période particulièrement perturbée par les vacances des collaborateurs.

Dans l'ensemble, l'action s'est bien déroulée et les responsables des services concernés ont été satisfaits de la qualité du travail par les intéressés.

Il faut relever que les demandes des jeunes ont été nombreuses pour le mois de juillet et plus restreintes pour le mois d'août. La motivation principale était, pour les intéressés, de « gagner » l'argent des vacances, le désir de prendre contact avec la vie active n'étant que très accessoire.

Action chômage

L'engagement de personnes au chômage s'est poursuivi en 1985. Au total 90 chômeurs ont bénéficié de cette action.

Il est bon de rappeler que l'administration municipale, comme l'Etat de Genève, entre autres, n'engage sur le fonds prévu à cet effet que des chômeurs qui ont épuisé leur droit aux indemnités de l'assurance chômage. La durée de l'engagement correspond au temps de travail nécessaire pour que les intéressés puissent à nouveau, selon la loi, prétendre à de nouvelles indemnités de l'assurance chômage. Il faut toutefois préciser que des chômeurs peuvent bien entendu aussi être engagés sur les crédits des services relatifs au traitement de personnel temporaire.

5. Service d'achats et d'impression

1985 aura été une année de transition pour l'Economat municipal, du fait du départ à la retraite de son chef et de la nouvelle orientation que le Conseil administratif entend donner à ce service, en faisant étudier par la CORI une adaptation de sa mission. Les décisions déjà prises ont eu pour conséquence une modification dans l'appellation du service qui, d'Economat municipal, est devenu « Service d'achats et d'impression ».

Malgré cette période transitoire, le service a fourni des prestations en constante augmentation.

L'atelier de reprographie, avec son nouveau stencilogreveur électronique, a pu nettement améliorer la qualité des productions, puisque désormais les tirages de stencils se font sur du papier machine normal.

Par la bienfacture de son travail, cette machine permet, pour certains travaux sans composition, de décharger l'atelier d'impression.

L'atelier d'impression a, comme chaque année, assuré les travaux d'impression multiples d'usage interne à l'Administration municipale qui sont en progression constante.

Ces travaux, parfois importants (pour mémoire: projet de budget, budget, compte rendu financier, formulaires divers) sont d'ailleurs complétés par d'autres prestations annexes spécifiques de l'atelier d'impression (assemblage et collage formules diverses, numérotage, agrafage).

Dans le domaine de la composition, il convient de noter le développement tout particulier de la télétransmission de données qui nous a permis de fournir la composition typographique de travaux très importants pour le Conservatoire botanique et le Service d'incendie et de secours (en 1985: télétraitement de plus de 10 millions de signes).

Dans le cadre de ses activités, le service a fourni encore d'autres prestations telles que: affranchissement, estampillages, traitement des réquisitions, livraisons, ainsi que diverses réparations de machines et de mobilier.

Le service s'occupe aussi du nettoyage des divers bâtiments administratifs par l'intermédiaire de différentes maisons de la place.

FINANCES

1. **Prévoyance professionnelle des institutions subventionnées**

Le 20 février 1985 était signé l'acte de constitution de la «Fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève».

Ainsi, concrétisant le vote du Conseil municipal du 19 décembre 1984, le Conseil administratif permettait-il aux différentes institutions subventionnées d'offrir à leur personnel, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier, une prévoyance professionnelle conforme à la LPP.

Parallèlement à la mise en place de cette fondation, basée sur une représentation paritaire de tous les secteurs concernés, et pour répondre au vœu du législatif, le Conseil administratif a entrepris une étude sur l'admission éventuelle à la CAP du personnel des institutions subventionnées. Dès que les résultats seront connus, il ne manquera pas d'en informer le Conseil municipal.

2. **Taxe professionnelle communale**

En juin 1985, les nouvelles dispositions légales issues des travaux entrepris en 1984 par le Service de la Taxe professionnelle de la Ville de Genève, sur instruc-

tions du Conseil administratif et avec l'appui et la collaboration des principales communes genevoises, ont été adoptées sans modifications majeures par le Grand Conseil.

Les innovations introduites visent à alléger la charge fiscale, notamment par une déduction fixe sur chaque taxe, par l'introduction d'une imposition progressive des entreprises nouvelles ou en cours de restructuration ou par la simplification de la procédure d'octroi de remises d'impôts. En outre, le rôle et les modalités de travail de la commission ad hoc, créée en 1974 par le Conseil d'Etat pour vérifier les taux de taxation du chiffre des affaires contenus dans le règlement d'application ont été précisés.

La nouvelle loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1986, à l'exception de l'article permettant une déduction fixe sur chaque taxe, dont l'entrée en vigueur a été fixée rétroactivement au 1^{er} janvier 1985.

Le nouveau règlement d'application correspondant a été soumis en décembre 1985 au Conseil d'Etat, qui a approuvé son entrée en vigueur pour le 1^{er} janvier 1986.

Par ailleurs, 56 des 169 groupes professionnels, qui figuraient déjà dans l'ancien règlement et qui ont été repris par les nouvelles dispositions, ont été revus en 1985 et les 75 taux correspondants ont été vérifiés et au besoin recalculés avec effet au 1^{er} janvier 1986 également.

Ces 56 groupes professionnels s'ajoutent à la première tranche de 20 groupes revue en 1984 et dont les nouveaux taux ont déjà été appliqués en 1985. En 1986, la commission ad hoc poursuivra ses travaux et entreprendra, dans la mesure du possible, la révision de 62 groupes professionnels et la vérification des 83 coefficients correspondants.

Il est à noter que la diminution de recettes enregistrée par la Ville de Genève à la suite de l'introduction d'une déduction fixe sur chaque taxe et de la vérification des taux de taxation du chiffre des affaires se monte pour 1985 à environ 2,8 millions (avec 20 groupes revus) et pour 1986 à environ 3,7 millions (estimation calculée avec 76 groupes revus).

3. Gestion financière

A. Evolution des dettes

Les investissements nets s'étant élevés à 129,3 millions et l'autofinancement total à 77,7 millions, l'insuffisance du financement a atteint 51,6 millions en 1985.

Ce montant a pu être couvert par une diminution de 59 millions de la trésorerie existante (disponibilités plus dépôts bancaires à court terme) qui est passée de 136 millions à 77 millions, alors que dans le même temps la *dette totale* régressait elle aussi de 7 millions.

Le volume de la *dette publique* s'est stabilisé à 511,5 millions. Le 15 avril 1985, l'emprunt 1975-1990 de 30 millions au taux de 7 3/4 % a été dénoncé par anticipation et remplacé par un emprunt de 30 millions au taux de 5 % 1985-1997.

Par ailleurs, la baisse visible des taux d'intérêts observée durant l'automne dernier a incité le Conseil administratif à renoncer à emprunter à cette époque et à reporter sa décision au début de l'année 1986.

Cette sage décision a permis, en s'associant au lancement de l'emprunt « tender » (aux enchères) de 170 millions de l'Etat de Genève, d'obtenir 40 millions à des conditions très intéressantes (4 1/2 % au prix d'émission de 100,8 %).

La dette administrative (engagements envers des entités particulières), qui comprend du fait de l'introduction du nouveau modèle de compte, outre la dette envers les fonds spéciaux, les dépôts et autres dettes de la CAP, les fonds d'assurance, de secours et d'indemnité au décès, a vu son montant enregistrer une diminution de 9,8 millions.

Cette évolution s'explique par la diminution de 11 millions environ de dépôts à vue et à terme de la CAP; les différents fonds et autres dettes ayant par ailleurs progressé de 1,2 million.

B. *Placements de capitaux*

Durant l'année 1985, il a été possible d'obtenir l'excellent taux de rendement de 2,47 % sur le placement de la trésorerie (volume mensuel moyen 13,7 millions) et de 5,11 % sur les placements à court terme (volume mensuel moyen 119,6 millions).

Le montant des fonds placés à moyen terme atteint 145 millions au 31 décembre 1985, le rendement moyen à cette date s'élevant à 5,24 %.

4. **La gestion immobilière**

1985 a été marquée par l'entrée en vigueur des nouvelles normes de location. Auditionné à plusieurs reprises par la commission des finances qui traitait du postulat de MM. Schär et Chauffat, le conseiller administratif délégué aux finances et services généraux a eu l'occasion d'expliquer en détail la nouvelle méthode de calcul qui permet d'obtenir la transparence des coûts réels. Dorénavant, le rendement brut des immeubles construits est calculé au taux de 6,5 % et

les plans financiers tiennent compte de la valeur du terrain et des intérêts intercalaires. Parallèlement, le taux de rabais pouvant être consenti aux locataires en fonction de leur situation financière a passé de 40 % à 60 %.

S'ajoutant aux 32 bâtiments déjà examinés en 1984, ce sont 36 nouveaux immeubles qui ont été expertisés en 1985. Le Conseil administratif a décidé de poursuivre ces études qui représentent le double intérêt d'évaluer les valeurs économiques et locatives des bâtiments et de proposer des travaux qui concernent tant leur entretien que leur mise en valeur.

La Gérance immobilière municipale a été dotée d'un progiciel de gestion adapté à l'ordinateur de la Ville. Les programmes qui le composent, utilisés actuellement dans plusieurs régies importantes de la place, permettront de gérer de façon intégrée la comptabilité du service et les différentes demandes de location. Celles-ci sont toujours très nombreuses aussi bien pour les appartements que pour les locaux commerciaux, ateliers et parkings.

En ce qui concerne les salles communales, leur taux d'occupation a atteint 80 % en moyenne et 100 % en fin de semaine.

En plus de la gestion du patrimoine immobilier, la Gérance immobilière municipale s'est attachée à mieux informer les locataires de la Ville, notamment lors de travaux de transformation. Elle a, en outre, été confrontée à de nombreuses difficultés dans le relogement des locataires évacués, non seulement en raison des exigences de ces derniers et des dispositions légales très contraignantes, mais aussi du fait des nombreuses interventions des groupements de quartier.

Au cours de l'année 1985, tout a été mis en œuvre pour utiliser au mieux le parc immobilier municipal en vue de répondre le plus largement possible aux situations sociales les plus difficiles.

Le principe de l'aide personnalisée, pratiquée depuis de nombreuses années déjà, a récemment fait l'objet de certains ajustements. Il permet d'atteindre très largement les objectifs sociaux suivis par la Ville de Genève dans ce domaine.

5. Informatique et bureautique

La proposition N° 169, votée à l'unanimité par le Conseil municipal le 25 juin 1985, a constitué le coup d'envoi d'une véritable politique de modernisation de l'administration par la mise en place graduelle du traitement de l'information à l'aide de moyens adaptés aux réels besoins.

Celle-ci s'est faite en agissant dans trois directions: l'étude, la formation et la mise en application. La mise en place d'un nouveau système informatique ne peut se faire sans une étude approfondie des besoins et des ressources à disposi-

tion. C'est dans ce but qu'a été entreprise l'étude sur la conception de la base de données « personnel », en collaboration étroite avec la direction de l'Office du personnel et à laquelle a été associé l'ensemble des responsables hiérarchiques par le biais d'un questionnaire. Le recensement détaillé de toutes les informations recueillies se poursuit actuellement.

La formation du personnel étant un élément clé dans la réussite de l'introduction de l'informatique, de type relationnel, ainsi que de la bureautique, un effort particulier a été réalisé dans ce domaine. Les magistrats ont participé à une journée spécialement organisée à leur intention alors que les fonctionnaires, appelés à travailler en utilisant ces techniques, ont suivi des cours adaptés à leurs besoins. Parallèlement, afin de permettre au personnel de se familiariser avec ce nouveau type de matériel tout en mettant en application les enseignements reçus, plusieurs ordinateurs ont été installés dans l'administration.

La mise en service d'applications nouvelles a permis de créer un réseau de télécommunications informatiques, dont le Secrétariat général a été le premier bénéficiaire, ainsi que l'installation d'ordinateurs personnels dans les divers départements municipaux.

Quant à l'équipement, les développements intensifs enregistrés ont nécessité de nombreuses adaptations de l'unité centrale alors que plusieurs services ont été dotés de machines périphériques (écrans de visualisation et imprimantes).

Enfin, des appels d'offres publics ont été lancés afin d'équiper en matériel informatique les Bibliothèques municipales et la Protection civile.

6. La gestion hôtelière

Hôtel Métropole

L'exercice 1985 a été extrêmement favorable à tous points de vue.

Le chiffre d'affaires a passé de 13,5 millions en 1984 à 14,8 millions en 1985, soit une progression de près de 10 %.

Le bénéfice d'exploitation, avant intérêts et amortissement, a augmenté de 0,4 million (3,3 millions contre 2,9 en 1984).

Cet excellent *résultat* a permis d'une part de verser à la Ville de Genève un intérêt de 5 % sur le capital investi, soit 1,8 million (1,8 en 1984) et, d'autre part, d'affecter le solde disponible, soit 1,5 million, à l'amortissement des investissements.

L'amélioration du résultat de l'exercice 1985 tient à la fois d'un meilleur taux d'occupation des chambres qui a été de 72 % contre 68,7 % en 1984 et d'une sensible progression du chiffre d'affaires de la restauration.

Les travaux permettant d'améliorer la climatisation d'une partie de l'hôtel ont été poursuivis durant l'année écoulée. Rappelons que ces travaux sont entièrement autofinancés par les bénéfices de l'hôtel.

L'amortissement total des investissements s'élève, en 1985, à 1,8 million, soit 1,5 million provenant du bénéfice de l'exercice et 0,3 million par utilisation du solde de la réserve constituée à l'époque, en vue de couvrir un éventuel déficit d'exploitation lors du redémarrage de l'hôtel. Les excellents résultats obtenus rendent cette réserve sans objet.

La Perle du Lac

L'exercice 1985 a été marqué par une étonnante progression du chiffre d'affaires qui s'est élevé à 5 millions contre 4,5 millions un an auparavant. Le bénéfice net, après versement à la Ville de Genève d'un intérêt de 5 % sur le capital investi, atteint 448 000 francs contre 353 000 francs en 1984.

Cette somme a été entièrement utilisée à l'amortissement d'une partie des investissements (travaux et matériel) réalisés dans le restaurant.

La Potinière

L'étude en vue de définir l'avenir de cet établissement est en cours ; le Conseil municipal sera renseigné en temps utile sur les intentions du Conseil administratif concernant La Potinière.

Le résultat de l'année 1985 se solde à nouveau par une perte nette de 39 000 francs après versement à la Ville de Genève d'un fermage de 40 000 francs. Ce résultat est sensiblement identique à celui de 1984 (perte nette de 34 000 francs).

Cette perte a pu être absorbée par le fonds de réserve, constitué antérieurement par des bénéfices, et qui atteignait encore la somme de 115 000 francs environ au 31 décembre 1985.

7. Encouragement à l'économie

L'encouragement à l'économie genevoise et notamment le soutien du secteur secondaire figurent toujours parmi les principales préoccupations du Conseil administratif. Il ne s'agit pas, en l'occurrence, de se substituer au rôle de l'Etat en la matière, mais d'apporter un appui différent à l'industrie genevoise.

C'est dans ce but qu'une dotation de 150 000 francs a été inscrite pour la première fois au budget 1985. Compte tenu des compétences essentiellement cantonales dans le domaine de l'économie, il est apparu que l'action la plus efficace consistait en la création, par la Ville de Genève, de deux prix :

- le *Prix de l'industrie*, destiné à récompenser une entreprise industrielle ou une entreprise en relations étroites avec l'industrie dont l'activité a été marquée par de réels succès et qui a contribué au renforcement et au développement de l'industrie genevoise. C'est la Société SODECO SAIA qui a remporté cet « oscar » créé par le designer Julien Van der Wal;
- le *Prix du mérite industriel*, destiné à récompenser une jeune entreprise industrielle qui s'est distinguée par sa création et son esprit d'entreprendre, dont les 30 000 francs sont allés à l'entreprise Electronic Industrial Equipment SA.

Afin d'apporter à ce double événement le retentissement nécessaire et de permettre aux lauréats d'en tirer pleinement profit, de nombreux articles leur ont été consacrés dans des revues spécialisées.

Dans ce même but, un stand créé dans les locaux de l'OPI présentera les lauréats ainsi que les prix de l'industrie. Un document présentant les prix de l'industrie, de même que les lauréats 1985, sera édité en français et anglais. Enfin une vaste campagne d'affichage sera organisée ces prochains mois.

8. Banque Hypothécaire du canton de Genève

Les résultats financiers obtenus en 1985 sont très satisfaisants et le dividende octroyé sur le capital social — détenu par les communes genevoises — pourra être maintenu au taux de ces dernières années, soit 7,5 %.

Durant l'année écoulée, la banque a connu des difficultés inhérentes aux opérations traitées dans le secteur bancaire. Le conseil d'administration a pris toutes dispositions en vue de couvrir d'éventuelles pertes sur ces affaires et renforcé les contrôles internes et externes de la banque.

Il sied de relever les intéressantes décisions prises en 1985 par la BCG en vue de dynamiser sa gestion commerciale et financière. Relevons, par exemple, l'ouverture d'une agence confiée à du personnel exclusivement féminin, son soutien à des sociétés affiliées, telles que Gesplan SA et PME Finances. Ces initiatives sont de nature à contribuer à l'encouragement de l'économie genevoise.

Une étroite relation a été établie avec les dirigeants de la BCG. Elle permettra, d'une manière permanente, d'assurer une meilleure collaboration entre la Ville de Genève et la Banque Hypothécaire.

9. Contrôle financier

Le Service du contrôle financier, qui dépend administrativement du Conseil administratif, est chargé de la surveillance financière de l'Administration municipale et des sociétés et institutions subventionnées.

Au cours de l'année 1985, il a poursuivi normalement ses travaux de révision au sein de l'Administration municipale et son examen des comptes présentés par les organismes subventionnés. En outre, il a procédé au contrôle formel préalable des factures fournisseurs et mandats de paiement.

Le service établit un rapport d'activité annuel qui est communiqué à la commission des finances.

Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie

M. Claude Ketterer, vice-président

Introduction

Les nuages qui s'étaient accumulés précédemment dans les relations avec les milieux économiques genevois se sont heureusement dissipés. Ceci grâce à une meilleure communication et à des efforts de compréhension réciproques. De fructueux contacts établis aussi bien avec les représentants des associations syndicales que ceux des groupements patronaux ont aplani les difficultés et on peut relever que la politique du département a été beaucoup mieux comprise et surtout appréciée par les différents partenaires économiques. La persistance avec laquelle la quasi-totalité des mandats d'architectes et d'ingénieurs sont confiés à des bureaux genevois a été saluée par les milieux professionnels, non seulement comme un acte de confiance, mais traduisant la volonté de ne pas céder à la tentation de faire appel à de brillantes et bruyantes officines « extérieures ».

Il en va de même pour les entreprises chargées de nos constructions, souvent défavorisées à l'ouverture publique des soumissions par rapport à leur concurrence d'outre-Versoix; elles ont très souvent trouvé le chemin idoine de la compétitivité aussi propice à leur chiffre d'affaire qu'aux deniers des contribuables. Bien sûr, il n'est pas toujours possible de pécher par excès de cantonalisme ni de recourir à une autarcie artificielle. Si les montres prestigieuses de Genève ou certains produits de très haute qualité ne se vendaient que dans le territoire restreint de notre république, beaucoup de nos industries florissantes auraient pu fermer boutique. Dans cet esprit, nous devons admettre que les différents corps de métier du bâtiment à Genève ne sont pas toujours en mesure d'assurer la totalité de l'équipement de nos constructions.

D'autre part, pour maintenir de petites entreprises vivantes et très compétentes qui jouent un rôle important dans la vie de nos quartiers, nous ne cédon pas

au chant des sirènes nous incitant à nous simplifier la tâche en faisant appel à des entreprises générales, surtout lorsqu'on constate que la presque totalité des maisons qui les composent sont directement adjudicataires de la Ville.

Les excellentes relations entretenues avec les maisons travaillant pour notre compte nous ont permis d'œuvrer en 1985 dans un climat agréable et serein sur presque tous nos chantiers. Les litiges se comptent sur les doigts d'une main et sont d'importance mineure.

Enfin, les multiples commentaires souvent fantaisistes, parfois inexacts et presque toujours démesurés débités sur les travaux de la GTRB par des milieux qui ignorent de quoi ils parlent et qui paradoxalement se trouveront être les principaux bénéficiaires de cet immense chantier, rappellent à point nommé quelques vérités élémentaires se résumant dans celle-ci: «La critique est aisée, mais l'art est difficile». Les magnifiques résultats enregistrés pendant les fêtes de fin d'année par les magasins et commerçants du centre-ville démontrent que la population genevoise a su et saura s'adapter aux inconvénients d'un chantier, lequel, après quelques maladies d'enfance, se déroule désormais de façon satisfaisante.

Cependant, nous ferons état de notre souci et de notre espoir sur un point précis. Toute la population a salué avec plaisir l'initiative prise de rendre moins austères et rébarbatifs un certain nombre de murs aveugles de notre cité; les concours lancés ont connu un succès très encourageant autant par le nombre de participants que par la grande qualité des projets présentés. Trois ou quatre réalisations ont été mises au point lorsque est tombée l'opposition incompréhensible de l'Etat de Genève. Le Conseil administratif estimant, d'une part, que l'autonomie communale doit être respectée et, d'autre part, que la liberté de création artistique ne saurait subir de contraintes administratives après les choix opérés par les jurys et les commissions compétentes, souhaite vivement que ce problème surgit de façon tout à fait inopinée puisse se résoudre sans procédure, faute de quoi la Ville renoncera à décorer les murs aveugles. Ce serait vraiment dommage. Mais nous sommes persuadés que la justice et le bon sens reprendront le dessus.

SERVICES IMMOBILIERS

1. Direction

Un effort tout particulier a été fait par l'ensemble des Services immobiliers pour accélérer les préparations des demandes de crédit au Conseil municipal, particulièrement celles qui traitent de problèmes de logements, afin de respecter le plus scrupuleusement possible les prévisions des plans de trésorerie. Les

démarches administratives, les multiples passages devant les diverses commissions, notamment celles d'architecture et des monuments et sites, et devant les organes de recours, lorsqu'il y a opposition, font que les délais sont toujours extrêmement longs, mais cette volonté du Conseil administratif de faire accélérer les démarches, appliquée avec le maximum de conscience à tous les échelons commence à porter ses fruits. On peut espérer qu'en 1986 pratiquement tous les projets prévus pourront être déposés.

De même, un effort tout particulier est réalisé en vue de rechercher, dans les propriétés foncières de la Ville de Genève, des terrains à bâtir. Les services d'urbanisme et d'architecture mettent tout en œuvre pour dégager des solutions. C'est ainsi que plusieurs études ont été entreprises, par exemple celle de la rue Chandieu, où en déclassant une relative petite surface, l'on pourra prévoir plus d'une centaine de logements tout en préservant la zone de verdure.

D'autre part, la volonté de mieux adapter la Ville aux catégories d'habitants les plus fragiles, les piétons et les cyclistes, s'est traduite par une série d'études en vue d'aménager des rues à trafic modéré, des rues résidentielles, des pistes cyclables. Là encore, il s'agit d'un travail de longue haleine faisant appel à toute une série de services, d'administrations. Les contacts avec la population ou certains de ses représentants ont été développés et des rouages mis en place, par exemple la désignation d'un mandataire chargé tout spécialement des pistes cyclables.

Ces efforts dans une direction précise commencent à porter leurs fruits. Des projets et des réalisations se dessinent.

2. Service administratif et opérations foncières

Opérations immobilières

Le service des opérations foncières a procédé à divers achats d'immeubles qui ont été approuvés par le Conseil municipal, notamment deux unités d'étage pour aménager une garderie d'enfants à la rue de la Grenade N° 3, une parcelle avec immeuble à la place Saint-François pour aménager une crèche.

De même, il a procédé à diverses opérations en constituant des servitudes, par exemple, à l'angle de l'avenue Pictet-de-Rochemont et rue de la Mairie.

De même, une série d'actes authentiques sont intervenus pendant cette période, notamment l'inscription au registre foncier d'un droit de préemption accordé au groupement « Charmilles », dont la caisse du personnel de la Ville fait partie, sur des immeubles propriété des Ateliers des Charmilles SA et la vente par un groupe privé à la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et du personnel communal (CAP) de deux immeubles à la commune de Lancy.

Une procédure relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique d'une parcelle sise rue de la Servette a été engagée.

Eclairage public

Diverses installations d'éclairage de 29 rues ou emplacements ont été aménagées.

Subventionnement

Sur préavis du Département des travaux publics, le service a fait procéder au versement de 175 000 francs de subventions, au titre de participation à des travaux de restauration dans les immeubles rue de l'Athénée et rue du Mont-Blanc (Eglise anglaise).

Nom des rues

Le Conseil d'Etat, après l'obtention de l'accord du Conseil administratif, a donné le nom de «Pré-de-la-Bichette» à l'artère partant de l'avenue Giuseppe-Motta à la hauteur du chemin Louis-Dunant et aboutissant au chemin des Colombettes.

Préavis municipaux

Pendant cette année, ce sont 564 requêtes en autorisation de construire, transformer ou démolir qui ont été préavisées par les Services immobiliers (531 en 1984).

Fonds de décoration

La commission du fonds de décoration municipal a tenu 14 séances pendant l'année. Plus de soixante objets ont été examinés et la commission a préavisé favorablement pour l'achat de 16 œuvres fixes et 9 œuvres mobiles.

Plusieurs études sont en cours en vue de l'ornementation de différents bâtiments publics.

Le total des sommes attribuées au fonds s'est élevé à 1 531 300 francs en 1985, alors que les dépenses prélevées se sont élevées à 1 045 987.30 francs.

Planification à long terme (PLT)

La PLT a élaboré le 10^e programme financier quadriennal en préparant une vision plus étendue sur 10 ans. Le programme comprend 80 objets engagés et 270 projets.

Atelier du recensement du domaine bâti (RDB)

L'activité de cette unité administrative a été marquée par la signature d'une convention entre la Ville et l'Etat de Genève. Au terme de cet accord, il a été convenu que l'atelier serait financé à parts égales par l'Etat et la Ville, mais afin de permettre un meilleur contrôle de sa gestion, il dépendrait administrativement de la Ville de Genève et serait rattaché directement à la direction des Services immobiliers.

Au total, ce sont environ 50 immeubles qui ont été analysés ainsi que 62 villas.

3. Service de l'urbanisme

Les activités courantes du service n'ont pas subi de changement en 1985. Le service a continué à collaborer avec le Département des travaux publics pour l'élaboration de plans d'aménagement, à participer aux travaux de diverses commissions municipales et cantonales et à suivre l'évolution de l'aménagement de la Ville par un relevé systématique des mutations et des autorisations de construire accordées au cours de l'année. De nombreux préavis ont été préparés concernant des demandes d'autorisation de construire et de plans d'aménagement. Un nombre croissant de propriétaires, de promoteurs et d'architectes ont consulté le service afin de connaître les intentions d'aménagement de la Ville avant qu'ils engagent des procédures d'autorisation. Il convient de relever que de manière générale, les requérants tiennent compte de ces intentions. Ceci est particulièrement vrai pour les secteurs où un plan directeur de quartier existe déjà (Coulouvrenière, Falaises) ou est en voie d'élaboration (Mervelet, Forêt-Bouchet, Saint-Jean, Boissière, Aire et Beau-Séjour).

Dans le cadre du crédit extraordinaire voté par le Conseil municipal en décembre 1983 afin de poursuivre l'étude d'aménagement de la Ville sous forme de plans directeurs de quartier, six études sous forme de mandats ont été terminées. Il s'agit des études d'aménagement des secteurs de la Ville où existe encore un potentiel à bâtir élevé, soit : Mervelet, Forêt-Bouchet, Aire, Saint-Jean, Boissière et Beau-Séjour. Une procédure de consultation de différents services municipaux et cantonaux est actuellement en cours afin d'élaborer sur la base des études d'aménagement, des plans directeurs de quartier qui tiendront compte des divers avis exprimés. Deux nouveaux mandats d'étude ont été attribués, l'un concernant l'aménagement du quartier des Eaux-Vives et l'autre concernant le stationnement pour habitants.

Il s'avère en effet extrêmement difficile de réaliser des aménagements améliorant la qualité d'habitat dans les quartiers, tels que des mesures de modération de la circulation et des cours aménagées, sans trouver des solutions au problème

du stationnement des habitants. La plus grande partie des espaces aménageables sont en fait occupés, et même encombrés par des véhicules actuellement.

Pour éliminer le trafic de transit dans la vieille ville et dans le quartier des Pâquis, deux mandats d'étude de circulation ont été attribués en 1984 déjà. Les pourparlers se sont poursuivis avec les départements cantonaux concernés pour réaliser, du moins partiellement et par étapes, les différentes mesures préconisées. Par ailleurs, un mandat d'étude de circulation a été attribué pour trouver des solutions afin d'éliminer le trafic de transit dans le quartier d'Aire en relation avec l'étude d'aménagement de ce secteur.

Sur la base du plan directeur des dix itinéraires cyclables en ville, le service a continué à assurer la coordination et la programmation des mandats d'étude en vue d'une réalisation progressive de ces itinéraires. Celle-ci se heurte à de multiples difficultés car des solutions pour franchir les carrefours et pour compenser des places de stationnement supprimées ne sont pas aisées à trouver. D'autre part, le service a continué à assurer la coordination des dix itinéraires cyclables en ville avec ceux proposés par le Département des travaux publics et les communes avoisinantes.

La collaboration s'est poursuivie avec le Département des travaux publics pour uniformiser entre l'Etat et la Ville la classification des équipements et pour la mise sur pied d'un fichier de l'ensemble des équipements sur le territoire de la Ville. Ce travail constitue un apport important du service à l'élaboration du plan directeur cantonal.

Par ailleurs, sous la responsabilité du Département des travaux publics, le service a mené une étude de prévisions démographiques pour évaluer les besoins en locaux scolaires dans le secteur de l'école Necker. Une étude semblable est en cours dans le secteur de la future école Peschier. Ces études permettent d'évaluer le nombre d'enfants scolarisables à court et à moyen terme en fonction des projets de construction.

Les besoins en nouveaux locaux scolaires sont ensuite déterminés compte tenu des écoles existantes et d'éventuelles reconversions de locaux.

Un crédit extraordinaire de 950 000 francs a été demandé au Conseil municipal en mai 1985 pour élaborer, sous forme de mandats, des plans d'utilisation du sol. Ce crédit est actuellement examiné par des commissions municipales. Le programme d'élaboration de ces plans est en voie d'achèvement afin de pouvoir attribuer les mandats dès le vote du crédit.

La maquette de la Ville continue à s'élaborer progressivement, module par module, au fur et à mesure de l'élaboration des plans directeurs de quartier. Cinq modules ont été terminés en 1985, deux modules relatifs au plan directeur du quartier de Saint-Jean et trois modules relatifs au plan directeur du quartier

d'Aire. Au total, la maquette se compose actuellement de onze modules. L'élaboration d'un cahier des charges très précis, portant sur la fabrication des modules et les matériaux utilisés, permet de réaliser la maquette sous forme de mandats auprès de différents maquettistes de la place, tout en s'assurant que les modules puissent s'assembler de manière harmonieuse.

L'élaboration des plans directeurs de quartier étant en cours, aucune exposition publique n'a été mise sur pied en 1985. Le service a néanmoins assuré l'information du Conseil municipal par la présentation de panneaux sur les différents plans d'aménagement soumis au préavis. D'autre part, un programme est en cours d'élaboration pour publier, à destination du public, un document-type d'information sur chacun des futurs plans directeurs de quartier.

Comme par le passé, le Service d'urbanisme a été sollicité en 1985 pour faire des présentations de ses activités et pour participer à des séminaires, tables rondes, etc... Cette ouverture du service vers la cité est très fructueuse car elle permet d'une part, de faire connaître aux milieux professionnels et aux associations les problèmes d'aménagement de la Ville et les intentions des autorités et d'autre part, de connaître les préoccupations de ces différents milieux.

4. Service d'architecture

En plus de l'effort particulier fourni pour activer les opérations comprenant des logements, le Service d'architecture a, en 1985, développé de nombreuses études de rues pour des modérations de trafic.

Logements

L'effort entrepris a permis de terminer, au 31 décembre 1985, 134 appartements représentant 407 pièces qui se répartissent comme suit :

<i>Nos PFQ</i>	<i>1.11</i>	<i>1.12</i>	<i>1.14</i>	<i>1.16</i>	<i>1.17</i>	<i>1.20</i>	<i>Total</i>
pièces 2 - 2,5	3	7					10
pièces 3 - 3,5	3	30	17	34	4	2	90
pièces 4 - 4,5		3	8		5	8	24
pièces 5 - 5,5	1		4		4		9
pièces 6 et plus					1		1
Total	7	40	29	34	14	10	134

Les crédits votés en 1984 ont permis de poursuivre les études et d'ouvrir les sept chantiers suivants :

- 1.22 angle rue des Allobroges/quai du Cheval-Blanc, construction d'un immeuble avec arcades commerciales ;
- 1.23 angle rue du Vieux-Marché et de la place Jargonant, construction d'un immeuble avec aménagement du poste N° 1 des agents municipaux ;
- 1.30 rue de la Tour-de-Boël, construction d'un groupe d'immeubles avec aménagement de la centrale et de la bibliothèque de la Madeleine ;
- 1.31 rue de la Terrassière 9-11, reconstruction des immeubles ;
- 1.32 rue de Carouge 104-106, construction de deux immeubles ;
- 1.34 angle des rues Louis-Favre/de la Servette, construction d'immeubles et d'un abri public de 500 places, en plusieurs étapes ;
- 1.42 rue Louis-Favre/Grand-Pré, construction d'immeubles et d'un centre artisanal avec l'aménagement de 10 logements pour handicapés physiques, d'une crèche-pouponnière et d'un dépôt pour un jardinier, 2^e étape.

Par ailleurs, une vingtaine d'études sont en cours pour la construction de logements.

Industrie - Artisanat - Commerce

Les études en cours pour la rénovation du bâtiment de l'ex-UGDO permettront de demander un crédit de construction en 1986.

Ecoles publiques

Les classes et les locaux annexes de la 2^e étape de Ferdinand-Hodler et de la 1^{re} étape de Le Corbusier ont été mis à disposition en 1985.

Les travaux des écoles des Grottes et des Allières se poursuivent selon le planning ; le chantier de la 2^e étape de Le Corbusier a pu être ouvert en juin 1985.

Une étude est en cours pour la construction d'un rural à Longirod.

Culture et autres loisirs

Les travaux de la Maison Tavel, de la maison des jardiniers au Jardin botanique sont terminés; les ouvrages ont été remis aux utilisateurs. Les travaux du Grütli et des serres expérimentales sont engagés et se poursuivent.

Six autres études sont en cours en vue de la restauration de bâtiments et de leur affectation à un programme culturel.

Sports

Les travaux d'aménagement du stade de Varembe et de la salle omnisports se déroulent selon le planning prévu.

D'autres études sont engagées pour la réalisation de nouveaux équipements sportifs: stade, piscine, bains, tennis.

Social - Enfants - Jeunesse

Le chantier de l'Auberge de jeunesse, aussi bien en ce qui concerne la restauration du bâtiment de l'ex-hôpital Rothschild que la construction neuve sont en cours.

La commune ayant donné son accord, l'étude de la colonie de vacances de Genolier est reprise.

Sécurité publique - Hygiène et salubrité - Bâtiments publics

Des études sont en cours pour la reconstruction de la caserne de Frontenex, et d'une 2^e étape du columbarium.

Parcs - Chemins pédestres - Rues

Les travaux de l'extension du parc aux animaux du Bois-de-la-Bâtie seront terminés en avril 1986. Un effort particulier a été engagé pour réaliser des rues à modération de trafic; ainsi un programme est en cours de réalisation, particulièrement devant les écoles. Après le chemin de Roches et la rue Liotard réalisés en 1985, plusieurs aménagements dont les études font l'objet d'autorisations de construire devraient être réalisés en 1986.

Plus globalement, l'ensemble des études et dossiers confiés au Service d'architecture se résume ainsi:

	<i>chantiers</i>	<i>études</i>	<i>totaux</i>
1. Logements	18	23	41
2. Industrie - Artisanat - Commerce	—	3	3
3. Ecoles	5	2	7
4. Culture, loisirs	6	6	12
5. Sports	4	5	9
6. Social	1	1	2
7. Sécurité publique	1	1	2
8. Hygiène et salubrité	1	1	2
9. Parcs, chemins pédestres, rues résidentielles	1	29	30
10. Trafic	—	8	8
11. Administration générale, bâtiments publics Divers	1 —	1 20	2 20
	<u>38</u>	<u>100</u>	<u>138</u>

Les comptes suivants:

- Pâquis-Centre 2^e étape
 - Construction bâtiment social, feu et voirie, chemin Furet
 - Aménagement Théâtre des marionnettes
 - Construction serres Bornaches et Beaulieu
 - Clôture du Centre sportif de Vessy
- ont été bouclés en 1985.

5. Service des bâtiments

La répartition des bâtiments ou équipements dont l'entretien incombe au service se présente comme suit au 31 décembre 1985:

188 bâtiments administratifs, musées, bibliothèques, théâtres et salles de spectacles, salles communales, dépôts de décors, casernes de pompiers, dépôts du feu, bâtiments sportifs, stades, établissements de bains, emplacements de sports, cimetières, crématoires, centres médico-sociaux, édicules, stations abris, WC et horloges diverses.

414 bâtiments locatifs, non compris les immeubles de la Caisse d'assurance du personnel.

Les crédits budgétaires d'entretien des bâtiments publics et locatifs sont divisés en trois rubriques distinctes :

1. Entretien.
2. Transformation, adaptation, modernisation et amélioration.
3. Provision pour travaux périodiques importants, gros-œuvre.

1. *Bâtiments publics*

Comme nous l'avons signalé dans les comptes rendus précédents, un grand nombre de nos bâtiments publics sont de construction relativement ancienne et leur entretien provoque dès lors des interventions toujours plus fréquentes et souvent délicates, telles que :

Entretien

Révision de toiture, d'étanchéité, mise en conformité d'installations électriques, révision des installations de chauffage et ventilation, divers travaux de peinture, menuiserie, serrurerie, sanitaires, entretien par abonnement des installations d'ascenseurs, extincteurs, détection anti-incendie et vol, canalisations, pompes, groupes de froid.

Amélioration

Création et aménagement de nouveaux locaux et salles d'exposition, remplacement de centraux téléphoniques, installations dans divers services de lignes raccordées sur l'ordinateur.

Gros-œuvre

Réfection totale de toiture, d'étanchéité, pose de portes coulissantes, réfection de façades, révision de charpentes, volets et remplacement de canalisations.

2. *Bâtiments locatifs*

Outre l'entretien de 414 bâtiments locatifs environ, propriété de la Ville de Genève ou dépendant de fondations, le Service des bâtiments a également la mission d'assumer la conduite et la surveillance des immeubles de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels (98 immeubles environ).

En 1985, et comme les années précédentes, en ce qui concerne les bâtiments locatifs ou dépendant de fondations, les travaux d'entretien ont été limités au strict nécessaire pour les bâtiments situés dans les quartiers appelés à être transformés et qui sont dès lors voués, à plus ou moins brève échéance, à la démolition.

Il a donc été procédé à l'exécution de travaux tels que :

Entretien

Réparation de toitures, installations diverses électriques, sanitaires, chauffage, réfection de nombreux appartements.

Amélioration

Rénovation d'appartements, création de laboratoires, remplacement de vitrages par des vitrages isolants, création de locaux pour conteneurs, désoxydation des tuyauteries eau chaude, nettoyage des colonnes de chute.

Gros-œuvre

Réfection des toitures, ferblanteries, couverture, étanchéité, réfection de façades, canalisations, etc...

Transformation, rénovation des bâtiments publics et locatifs faisant l'objet de comptes hors-budget :

Caserne principale	Suite des travaux de transformation du 3 ^e étage et des étages et des marquises sur cour
Cité Vieusseux 2	Création et aménagement dans les locaux loués de la 2 ^e discothèque de la Ville
Avenue de la Grenade 3	Création d'une crèche
Musée Ariana	Suite des travaux selon le crédit spécial du Conseil municipal
Palais Eynard	Suite des travaux de l'aménagement du bâtiment
Patinoire extérieure des Vernets	Création d'une nouvelle piste de glace en lieu et place de l'ancienne défectueuse
Victoria Hall	Rénovation suite incendie du 16 septembre 1984
Jean-Jacques-de-Sellon 4	Crédit de 2 275 000 francs présenté en commission des travaux le 11 décembre 1985

Lausanne 128 Suite des travaux d'aménagement
 Sous-Terre 4, Maison d'artistes
 et WC publics Fin des travaux de transformation

Cercle 59	Grottes 18	
Fendt 49-50	Jean-Jacques-de-Sellon 6	Divers travaux de réfection
Gares 21	Midi 2	d'appartements et
Gares 23	Midi 4	d'installations diverses
Grottes 12-14	Montbrillant 3-4-30	
	Servette 38	

6. Service du chauffage

De même que les années précédentes, l'activité du service a porté sur l'exploitation la plus rationnelle possible de nos installations de chauffage, ventilation et climatisation. Un hiver exceptionnel a permis de vérifier tant les limites des installations que celles du personnel mis à rude épreuve durant cette période. Hormis quelques petits incidents, tout s'est fort bien passé.

Le budget n'a pu être tenu pour le compte « Combustibles », toujours difficile à évaluer tant les conditions du marché sont mouvantes. Le dépassement de ce poste a été partiellement compensé par de moindres dépenses de personnel et par des recettes plus élevées que prévu (remboursement de frais de combustible et de personnel).

<i>Immeubles chauffés</i>	<i>Chaufferies</i>	<i>Puissance MW</i>	<i>Chaudières</i>
Installation mazout	181	127,203	266
Installation charbon	1	0,010	1
Installation gaz	116	13,07	121
Installation propane	1	0,920	4
Installation solaire	—	0,340	—
Installation PAC	2	0,266	—
Installation électrique	1	0,363	—
Installation chauffage urbain .	2	1,788	—
	<u>304</u>	<u>143,96</u>	<u>392</u>
dont publics	132	75,967	183
dont locatifs	172	67,993	209

Nouveaux bâtiments

Publics: Saint-Jean 39, 41, 61 - chemin des Vignes 2 - Pestalozzi 49 - Grand-Pré 17 - Cimetière Saint-Georges, bâtiment service - Orangerie 26 - Chandieu 44 - Botanique, bâtiment de fonction - Ecole Le Corbusier 1^{re} étape B.

Locatifs: Carouge 35 - Clos 20 - Dassier 15/Lyon 5-7 - Saint-Georges 79 - Midi impair - Grottes 30.

Transformations

2^e étape Ecole Ferdinand-Hodler - Remplacement de chaudières à l'Ecole Necker, à la loge d'entrée du Cimetière Saint-Georges, au Musée Rath et à Blanchevalet 9.

Citernes

Conformément à la législation fédérale sur la protection des eaux contre la pollution, 15 citernes à mazout ont été révisées et 8 bassins de rétention assainis.

Lutte anti-pollution

L'effort pour l'amélioration de la qualité de la combustion s'est poursuivi et la quasi-totalité de nos installations est conforme aux prescriptions les plus récentes. La part du gaz est en augmentation et la qualité du mazout a été améliorée par une nouvelle diminution de la teneur en soufre. On peut donc affirmer que, malgré l'augmentation du parc immobilier, les émissions polluantes provenant des installations de chauffage sont en diminution.

Recherches et développements

Les recherches en cours concernant la gestion énergétique et la lutte contre la pollution se sont poursuivies cette année. Il en est de même de notre collaboration avec différents instituts de recherches pour des travaux dans les deux domaines déjà cités ainsi que dans celui de la physique du bâtiment. Ces travaux et recherches ont fait l'objet de différents articles et publications.

Climat

La saison 1985 fut exceptionnelle à deux titres. Il s'agit de l'hiver le plus froid enregistré depuis une vingtaine d'années. Par contre, l'automne particulièrement doux dont nous avons bénéficié a permis un enclenchement plus tardif des installations et le nombre de jours chauffés fut l'un des plus faibles enregistrés. La

consommation annuelle ne fut donc pas si importante que celle que l'on aurait pu imaginer à la fin de l'hiver.

	<i>Jours chauffés</i>	<i>Jours-degrés 20°</i>	<i>Temp. moyenne (pour jours chauffés)</i>
Moyenne des 10 dernières années (1974-1983)	221	3278	5,17°C
1984	246	3528	5,66°C
1985	217	3547	3,65°C

Combustibles

a) Mazout

Comme en 1984, le marché a été marqué par une grande nervosité (53 changements de tarifs). Le froid vif des mois de janvier et février a entraîné une demande accrue de marchandise. Dans le même temps, le cours du dollar s'élevait de près de 10 %. Ces deux éléments, conjugués, ont porté les prix du tarif officiel à un niveau jamais atteint, soit 79,50 francs les 100 kg. C'est seulement à la mi-avril qu'ils sont redescendus sous la barre des 70 francs. Toutefois, à part une accalmie en juillet, ils sont restés assez fermes jusqu'à fin novembre, malgré la baisse constante de la monnaie américaine dès la mi-septembre. Cette situation nous a incité d'une part à utiliser en février, les 750 tonnes de stock libre dont nous disposions à l'Usine à gaz et d'autre part à procéder à un déstockage tout au long de l'année. En comparaison du tarif officiel, les prix d'achat obtenus ont permis de réaliser un gain de 395 000 francs. Le 8 octobre 1985, le Conseil municipal a voté l'achat d'une capacité de stockage de 2000 m³ dans le dépôt pétrolier de Soprol Oil SA à La Plaine. Cette acquisition, tout en accroissant notre sécurité d'approvisionnement, est financièrement intéressante puisque les frais d'exploitation sont entièrement couverts par la subvention Carbura.

b) Gaz

Le prix du gaz n'a pas varié et pour la première fois nous avons dû, à la demande du Service du gaz, utiliser le mazout dans nos installations interruptibles pendant les jours très froids. Avec l'entrée en service de nouveaux bâtiments, la part du gaz dans notre approvisionnement énergétique est en augmentation.

c) Propane

Utilisé au stade de Vessy en complément de l'installation solaire.

d) Solaire

Été et automne particulièrement ensoleillés. 474 m² de capteurs ont permis l'économie d'environ 10 000 litres de mazout.

e) Pompes à chaleur

Pour la première année d'exploitation, la PAC installée à la Patinoire des Vernets, récupérant l'énergie sur les machines frigorifiques de production de la glace, a donné entièrement satisfaction et nous a permis une économie de 77 000 litres de mazout. Quant à celle de Midi 8, récupérant la chaleur des combles, elle fournit un appoint intéressant.

f) Chauffage urbain

Ne représente qu'environ 1 % de l'énergie utilisée. A noter son prix relativement élevé.

g) Electricité

Un seul immeuble locatif, 20 bouilleurs, quelques chauffages d'appoints ponctuels et l'entraînement de la pompe à chaleur de la Patinoire des Vernets font de l'électricité une source d'énergie marginale pour le chauffage et la production d'eau chaude. Son coût élevé reste d'ailleurs dissuasif.

	<u>PUBLICS</u> du 1.12.84 au 30.11.85	<u>LOCATIFS</u> du 1.5.84 au 30.4.85	<u>TOTAUX</u>
<u>Mazout</u>	5 784 To soit 68 051 MWH = 92,9 %	4 813 To soit 56 721 MWH = 81,9 %	10 597 To soit 124 772 MWH = 87,6 %
<u>Gaz</u>	3 977 MWH = 5,4 %	11 319 MWH = 16,4 %	15 296 MWH = 10,7 %
<u>Propane</u>	343 MWH = 0,5 %	—	343 MWH = 0,2 %
<u>Chauffage à distance</u>	477 MWH = 0,6 %	652 MWH = 0,9 %	1 129 MWH = 0,8 %
<u>Electricité</u>	437 MWH = 0,6 %	535 MWH = 0,8 %	972 MWH = 0,7 %
<u>Total</u>	73 285 MWH = 100 %	69 227 MWH = 100 %	142 512 MWH = 100 %
<u>soit par degré/jour</u>	20,66 MWH	18,73 MWH	—

Prix de l'énergie en centimes par kWh consommé pour l'ensemble de nos bâtiments, calculé sur la base du pouvoir calorifique inférieur des combustibles

<i>Combustible</i>	<i>Coût</i>	<i>Rendement combustion</i>	<i>Coût net</i>
Mazout	5,25 cts	0,84	6,25 cts
Gaz	6,46 cts	0,84	7,69 cts
Chauff. à distance	7,42 cts	0,95	7,81 cts
Propane	8,28 cts	0,75	11,04 cts
Electr. bouilleurs	8,66 cts	0,95	9,12 cts
Electr. PAC	10,63 cts	0,95	11,19 cts

SERVICES DE LA VOIRIE ET DU NETTOIEMENT

1. Administration

1. Personnel

Répartition de l'effectif

Direction et section administrative	23
Service études et construction	11
Service entretien du domaine public et matériel de fêtes pour manifestations	134
Service levée des résidus et nettoyage du domaine public .	265
Section ateliers et garage	51
Remplacement vacances des leveurs	4
Total.	<u>488</u>

(Effectif en 1984: 478)

Mouvement du personnel

Engagements	34
Départs:	
— à la retraite	9
— démission ou contrats non renouvelés	20
— transfert dans un autre service	1
	<u>34</u> <u>30</u>

Action contre le chômage

3 chômeurs, durée totale de travail: 31 semaines.

Remarque

L'effectif du personnel est nettement insuffisant, compte tenu des difficultés inhérentes à l'embarras de la circulation en constante augmentation, de la diminution de l'horaire hebdomadaire de travail, de l'accroissement des vacances et de l'organisation d'importantes manifestations sur la voie publique. Le nombre d'heures supplémentaires de travail à reprendre par le personnel s'élève à 15 000.

2. Parc de véhicules

Répartition

Administration	1
Ateliers et garage	16
Etudes et constructions	1
Entretien du domaine public, manifestations et matériel de fêtes	112
Levée et nettoyage	<u>127</u>
Total.	<u>257</u>

Mouvements

Nouvelles acquisitions	4
Renouvellements	21

3. Plaintes déposées

Pour bris de glaces dans les abribus	150 plaintes
Pour graffiti sur des monuments ou murs d'édifices publics	81 plaintes

4. Service d'intervention

Sur appel de la police, du Service d'incendie et de secours, des gardes municipaux, des TPG et diverses autres provenances	322 interventions
--	-------------------

2. Service études et constructions

De plus en plus, les contraintes imposées aux chantiers ouverts sur la voie publique se multiplient, nécessitant une préparation minutieuse de ceux-ci. Dans cette optique, un soin tout particulier est voué à l'information.

1. *Etudes et projets en cours*

- études et projets en cours (16);
- diverses études en relation avec la mise en place de la 2^e phase (1986) du plan directeur des transports;
- diverses études en relation avec les demandes de renseignements émanant de privés dans le cadre de la définition du nivellement et de l'alignement du domaine public communal.

2. *Travaux financés par des crédits extraordinaires*

En cours

- aménagement d'une piste cyclable à l'avenue d'Aïre;
- les abords de la cathédrale Saint-Pierre;
- la place Montbrillant;
- Nant des Grottes (tronçon rue Louis-Favre/place des Grottes);
- le chemin des Colombettes (tronçon rue du Pré-de-la-Bichette/chemin des Genêts);
- la rue du Vidollet (tronçon supérieur avec raccordement à la rue de Moillebeau);
- la nouvelle artère d'accès au quartier des Genêts depuis le chemin du Petit-Sacconnex;
- l'avenue Louis-Aubert (tronçon avenue de Miremont/avenue des Crêts-de-Champel);
- le chemin de Beau-Soleil et les abords;
- la galerie technique des Rues-Basses (GTRB).

Terminés

- collecteurs à régime séparatif EU/EP en bordure de l'avenue Giuseppe-Motta et dans le chemin du Pré-de-la-Bichette;
- collecteur EP Rieu/Chevillarde 1^{re} étape (Rieu/Le Corbusier).

3. Service entretien du domaine public, manifestations et matériel de fêtes

1. *Chaussées et trottoirs*

En collaboration avec les services publics, les travaux principaux réalisés par des entreprises privées sont :

- modération de trafic rue Liotard ;
- 145 cassis pour handicapés ;
- pavage rue de la Boulangerie et rue du Cheval-Blanc ;
- pistes cyclables quai Gustave-Ador, quai du Seujet (marquage), rue des Minoteries (marquage), et rue Jean-Violette (marquage) ;
- aménagements rue des Délices, rue Kléberg, place Camoletti, avenue de Chamonix et avenue de la Roseraie ;
- aménagement provisoire carrefour de Rive ;
- voies et arrêts TPG rue des Pâquis, rue de Montbrillant, place Neuve et avenue de Champel ;
- réfection de trottoirs rue de Lausanne, avenue Giuseppe-Motta, quai du Seujet, chemin Sous-Terre, route de Chêne et rue des Eaux-Vives ;
- pose de revêtements avenue de Miremont, avenue William-Favre, rue Gautier et chemin de la Clairière ;
- réfection complète des rues de Saint-Jean, avenue de la Paix, rue du Temple, rue des Terreaux-du-Temple, rue des Etuves, rue des Epinettes et avenue du cimetière de Saint-Georges ;
- création ou modification de refuges rue du Stand, chemin Frank-Thomas, chemin du Velours, rue des Battoirs, et avenue de Champel.

2. *Canalisations*

- rue de la Boulangerie ;
- avenue de Chamonix ;
- rue des Epinettes ;
- cour Saint-Pierre ;
- avenue William-Favre ;
- chemin de la Clairière ;
- rue des Etuves.

Au total, 1005 ml de canalisations ont été reconstruits.

3. *Ouvrages d'art*

- réfection complète de la structure métallique et changement des appuis du pont de la Machine sur le bras droit du Rhône;
- sablage et peinture des barrières du pont de la Coulouvrenière;
- pose d'une étanchéité au passage supérieur du chemin des Sports;
- réparation de l'installation de chauffage du pont de Sous-Terre;
- réparation des joints du passage supérieur de l'avenue de France;
- réparation de la protection d'une pile de la passerelle de l'Ecole-de-Médecine;
- reconstruction du mur aval de la route du Bout-du-Monde vers la Maison de retraite « Val Fleuri »;
- reconstruction d'un mur et mise en place de protections au Bois de la Bâtie, le long du chemin reliant le pont de Saint-Georges au parc à animaux.

4. *Quais*

- pose d'une barrière type «rade» au quai de la Poste;
- réfection de l'enrobé et des perrés au quai Wilson et au Port Noir;
- dératisation des quais et des berges;
- réaménagement de la berge à Baby-Plage.

5. *Monuments*

Nettoyage et entretien systématique des monuments; pose d'une œuvre acquise par le Fonds de décoration, «Le Flûtiste» de Koenig, à la rue Plantamour; repose du buste d'Henry Dunant à la place Neuve.

6. *Fontaines*

Nettoyage et entretien courant; pose et réfection de fontaines, de bassins et de fontaines monumentales.

7. *Manifestations et matériel de fêtes*

Participation à 844 manifestations organisées par des sociétés ou organismes officiels.

4. Service levée des résidus et nettoyage du domaine public

1. Levée des résidus ménagers

Les camions du service ont collecté:

Résidus ordinaires	50 415 tonnes
Résidus volumineux	<u>800 tonnes</u>
Total	<u>51 215 tonnes</u>

(1984: 49 602 tonnes, augmentation: 1613 tonnes, soit + 3,25 %.)

Remarque

De 1975 à 1985, la production annuelle d'ordures par habitant a progressé de 272 kg à 345 kg, soit une augmentation de 73 kg ou 26,84 %.

Récupération

a) Papier

Levée porte-à-porte une fois par mois. 1 861 tonnes

(1984: 1795 tonnes, augmentation en 1985: 66 tonnes, soit 3,7 %.)

b) Verre

28 bennes à disposition permanente 1 890 tonnes

(1984: 1830 tonnes, augmentation en 1985: 60 tonnes, soit 3,28 %.)

c) Aluminium

12 conteneurs à disposition permanente 6 313 kg

(1984: 6336 kg, diminution en 1985: 23 kg, soit 0,36 %.)

2. Levée des résidus non ménagers

Liées par convention aux Services voirie et nettoyage, des entreprises privées ont levé les résidus non ménagers de 416 entités.

(1985: 12 149 tonnes).

(1984: 12 175 tonnes, inchangé.)

3. *Ramassage de cycles abandonnés sur la voie publique*

Acheminés dans les locaux de la police: 1531 cycles et cyclomoteurs.

Epaves en mauvais état conduites à la ferraille: 90 130 kg.

4. *Nettoisement du domaine public*

a) *Ramassage de balayures et de déchets*

Balayures sur le domaine public	6 240 tonnes
Déchets de marchés	865 tonnes
Feuilles mortes	<u>545 tonnes</u>
Total	<u>7 650 tonnes</u>

b) *WC publics et abribus*

Sont entretenus par les ateliers des Services voirie et nettoyage et nettoyés par des entreprises privées: 63 WC publics et 96 abribus.

c) *Viabilité hivernale*

Les grands gels de janvier 1985 ont obligé la Voirie à intervenir fréquemment.

D'importants moyens de déblaiement ont dû être engagés après les chutes de neige de février. Leur financement a nécessité la demande d'un crédit extraordinaire.

Au total, 1076 tonnes de sels, sodium ou calcium, ont dû être épandues en 1985 pour lutter contre le verglas et la glace.

Département municipal des beaux-arts et de la culture

M. René Emmenegger, maire

1. Administration et Secrétariat du département

En octobre 1985, la présidence, le secrétariat du département et la conservation du patrimoine architectural ont emménagé au 19 de la route de Malagnou. L'occupation de cette villa comporte également le Service des spectacles et concerts.

Comme à l'habitude, la Ville de Genève octroie annuellement une série de bourses réservées à de jeunes artistes. Cette aide financière provient de divers fonds privés (Lissignol, Chevalier, Galland, Berthoud, Hilly). Elle est destinée à faciliter les recherches artistiques en peinture, sculpture, décoration, art visuel. Chaque bénéficiaire doit utiliser sa bourse dans l'intérêt exclusif de ses propres recherches, particulièrement en vue d'effectuer des voyages d'études à l'étranger.

L'exposition présentant les lauréats désignés par le jury s'est déroulée en octobre au Palais Wilson.

Bourse Berthoud - sculpture:	M ^{lle} Michèle Baudit
Bourse Berthoud - peinture:	M. Rémy Dall'Aglio
Bourse Lissignol - sculpture:	M. Lukas Berchtold
Bourse Lissignol - peinture:	M. Etienne Descloux dit Paul Marie
Bourse Lissignol - peinture:	M ^{lle} Barbara Hitz
Bourse Lissignol - arts décoratifs:	M ^{lle} Sylvie Pradervand
Bourse Ville de Genève - sculpture:	M ^{lle} Carmen Perrin
Bourse Ville de Genève - peinture:	M. Alan Humerose

Chaque bourse est de 5000 francs.

Dans le cadre de la promotion d'activités culturelles et artistiques, le crédit à disposition (320 000 francs) a permis de répondre favorablement à 47 demandes de soutien financier soit :

- littérature, 13 requêtes acceptées (89 300 francs);
- subventions à des organismes culturels, 7 requêtes acceptées (72 000 francs);
- art dramatique, 3 requêtes acceptées (31 000 francs);
- art plastique, 11 requêtes acceptées (62 000 francs);
- musique, 7 requêtes acceptées (29 700 francs);
- photo, 1 requête acceptée (3000 francs);
- bourses, 5 requêtes acceptées (33 000 francs).

Le nombre des demandes d'octroi de subventions ponctuelles ne cesse d'augmenter. En 1985, seul le 30 % de ces dernières a pu bénéficier d'une réponse positive.

Depuis 1982, les quatre catégories qui composent le Prix de la Ville de Genève de l'Horlogerie, Bijouterie, Joaillerie et Emaillerie ont été séparées en deux groupes: Horlogerie et Joaillerie d'une part et Bijouterie et Emaillerie d'autre part. Chaque année et à tour de rôle l'un des groupes fait l'objet du Prix. En 1985, le jury avait à se prononcer dans les catégories Bijouterie et Emaillerie, pour lesquelles les thèmes suivants étaient imposés. Pour la Bijouterie: bague

pour homme, avec boutons de manchettes assortis en métal précieux. En Email-
lerie: habillement en émail d'une montre de poche.

Lors de sa première séance tenue en juin, le jury a opéré une sélection parmi
les 140 dessins soumis par 70 concurrents de 10 pays. En Bijouterie, 12 dessins
ont été sélectionnés sur 115 remis. En Emaillerie, 6 dessins ont été retenus sur
25 proposés.

Réuni pour sa deuxième session en décembre, le jury a pris les décisions sui-
vantes, sur la base des pièces présentées:

- Bijouterie: le Prix n'a pas été attribué.
Mention à M^{me} Jacqueline Deblue de Founex, Vaud.
Mention à M. Isashi Hara, Tokyo, Japon.
- Emaillerie: Le Prix de la Ville de Genève 1985 a été attribué à M. Serge
Rabassa de Genève.
Aucune mention n'a été décernée.

Les concurrents du Prix de la Ville de Genève provenaient des pays suivants:
République fédérale d'Allemagne, Autriche, Canada, France, Grande-Bretagne,
Hong Kong, Italie, Japon, Pérou, Suisse.

En novembre, la Société genevoise des écrivains a décerné le Prix offert par la
Ville de Genève. Ce dernier avait pour but de récompenser un roman ou un
recueil de nouvelles. Le jury a désigné les lauréats suivants:

- | | |
|---|---|
| Prix de la Ville de Genève
(15 000 francs) | M ^{me} Fawzia Assad pour son roman
«Des enfants et des chats» |
| Prix de la Ville de Genève
(5000 francs) | M ^{lle} Laurence Chauvy pour son recueil
«Seize nouvelles» |
| «La Plume d'Or» | M. Fréd. Christian Baehler pour son roman
«Le voyage retourné» |

Le jury a examiné 75 manuscrits, ce qui montre à l'évidence l'intérêt suscité
par ce prix.

2. Conservation du patrimoine architectural

La conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève s'est
déployée, en 1985, dans quatre secteurs d'activités.

1. Chantiers poursuivis ou achevés

Restauration intérieure de la Maison Tavel; plafond du grand salon du Palais
Eynard; Maison Calandrini; enveloppe de la Villa Bartholoni; Maison Trem-
bley (Moillebeau); Villa Malagnou 19; cour intérieure rue de l'Hôtel-de-Ville 4.

La restauration, extrêmement délicate, du tambour d'entrée de la Villa La Grange a été retardée du fait du désistement du restaurateur et de la nécessité d'effectuer de nouvelles analyses.

2. *Chantiers nouveaux*

1985 a vu l'ouverture de chantiers exceptionnellement difficiles. Le plus important aura été, incontestablement, celui du Victoria Hall. Grâce à une coopération exemplaire entre les services de la Ville de Genève concernés, les travaux de restauration ont avancé à grands pas. Leur qualité d'exécution est déjà remarquable. Le remplacement des grands panneaux peints de Biéler par des œuvres de Dominique Appia est à l'étude.

Les chantiers du Grütli et de l'Ariana (enveloppes) ont enfin pu démarrer, de même que celui du kiosque des Bastions. La restauration du Cabinet des Estampes est en voie d'achèvement pour son centième anniversaire. Celle des façades extérieures du 4, rue de l'Hôtel-de-Ville a commencé.

3. *Recherches historiques*

Grâce à l'ouverture, en 1985, d'un poste budgétaire « Frais d'études, d'expertises et de recherches », le travail de recherche historique a pu être élargi et approfondi. Le dépouillement des archives des propriétés de la Ville de Genève en vieille ville a ainsi bien avancé. Les études de la Villa Picot, à Frontenex et de l'ancienne villa du 35, rue de Carouge, acquise par la Ville de Genève, ont également été entreprises.

4. *Consultations et autres activités*

Le conseiller en conservation du patrimoine architectural a été consulté sur divers plans d'aménagement dont : Beau-Séjour, La Forêt, Les Boissières, Arve-Roseraie, La Florence, le Mervelet, Saint-Jean, etc.

Des consultations professionnelles ont également été données sur des travaux de restauration d'édifices particuliers tels que la Campagne Gautier à Cologny, le chalet de l'Exposition nationale de 1896 à l'ONU, le temple de Saint-Gervais.

La conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève a été représentée au Conseil international des monuments et des sites, à l'Association suisse des conservateurs du patrimoine bâti, à la commission Ville-Etat pour les mises à l'inventaire et classements, au Comité scientifique de l'inventaire des monuments genevois d'art et d'histoire. La réserve de matériel architectural a bénéficié d'un nouveau dépôt et a pu ainsi s'enrichir.

En conclusion, le bilan de la conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève pour 1985 s'avère globalement positif.

3. Halles de l'Ile

Suite à une motion déposée en avril au Conseil municipal, l'exécutif a souligné dans sa réponse les nombreux efforts menés par la Ville de Genève dans le domaine des arts visuels contemporains.

Sur le plan financier, l'octroi de subventions annuelles à Halle Sud et à Espace Un, au CARAR et aux centres d'art contemporain et de la gravure, ainsi que diverses aides ponctuelles à des organismes tels que le Centre genevois de l'artisanat, la galerie Andata/Ritorno, représente un montant s'élevant à plus de 750 000 francs.

Parallèlement, la mise à disposition des deux galeries des Halles de l'Ile, ainsi qu'un espace de plus de 1000 m² situé dans le périmètre de l'ancien Palais des Expositions au Centre d'art contemporain représente un appui direct non négligeable démontrant à l'évidence combien la Ville de Genève entend aider les responsables et les artistes œuvrant dans ce domaine.

Dès lors et contrairement à la situation qui régnait il y a quelques années, il a été possible de doter notre Ville d'un ensemble de lieux propres à faire découvrir au public genevois les multiples formes de l'art plastique contemporain. A l'avenir, le Conseil administratif entend poursuivre et intensifier cette promotion qu'il juge indispensable.

Après avoir examiné avec soin la marche des Halles de l'Ile depuis la réouverture de ces dernières en 1981, force est de constater que l'effort mené dans le secteur des arts visuels est positif. Il doit être maintenu. Durant ces quatre dernières années, le CARAR a montré qu'il entendait œuvrer en permanence pour la promotion des créateurs locaux. Cet objectif a été tenu grâce à l'octroi d'une subvention annuelle et par la mise à disposition du Centre d'art visuel de l'aile nord des Halles. Le travail entrepris représente une force culturelle stimulante pour les artistes et le public genevois. Depuis novembre 1985, une convention lie la Ville de Genève et le CARAR.

Sous la responsabilité de M^{me} Renate Cornu, Halle Sud et Espace Un fonctionnent sous le signe de l'ouverture et de l'échange. Halle Sud est donc un lieu de passage et de brassage pour diverses formes de créations. Parallèlement, Espace Un mène un effort de promotion pour les artistes de Genève qui n'ont aucun soutien régulier. Au terme de deux années d'activité, certains se posent la question de savoir si l'exploitation menée par la Ville ne double pas celle pratiquée dans d'autres lieux d'exposition à Genève. Sur ce point, on peut argumenter valablement en faisant état de nombreux artistes présentés pour la première fois par Halle Sud, voire même en Suisse. La responsable veille à n'empiéter sur aucun autre domaine par ailleurs défini, mais au contraire joue la carte de la complémentarité. A cet égard, le travail accompli demeure original pour Genève. A titre d'exemple, on peut citer le magazine «Halle Sud» qui est une

marque permanente de cette politique. L'écho qu'il suscite témoigne de l'attente qui existait à Genève et ailleurs.

C'est en mars 1983 que l'Association genevoise des musiciens de jazz démarrait son activité d'animation musicale au restaurant des Halles. En 1985, une certaine baisse du nombre de spectateurs, ainsi que le changement de restaurateur ont forcé les partenaires concernés à procéder à une analyse de la situation. Au terme de contacts positifs, une formule nouvelle a été trouvée. Un seul concert est programmé par semaine au cours duquel deux orchestres se produisent. L'entrée est désormais gratuite.

Enfin, en décidant la mise sur pied d'une commission de coordination et d'animation, le Conseil administratif entend voir s'améliorer encore l'image des Halles de l'Ile, espace culturel privilégié. Un effort particulier est fourni au niveau de l'accueil du public.

SPECTACLES ET CONCERTS

L'ensemble du service a déménagé début octobre 1985 et s'est regroupé dans le bâtiment rénové de Malagnou 19, qui abrite également les bureaux du Département municipal des beaux-arts et de la culture.

Saison d'été 1985 — Eté hongrois «Magyar Nyar»

Le thème artistique développé par le Service des spectacles et concerts de la Ville a été un succès sur tous les plans : qualité artistique (talent des interprètes et intérêt des programmes), assiduité du public, critique des journalistes très favorable et — aussi — pourcentage très favorable de beau temps.

Un public fidèle s'est manifesté durant tout l'été musical, en dépit de programmes comportant, pour chaque concert, une part importante consacrée à la découverte de musiques hongroises inconnues (classique ou contemporaine).

L'augmentation des recettes est très supérieure au budget initial : 140 000 francs pour tous les concerts classiques du service dans l'année 1985, contre 80 000 francs au budget, d'où excédent de 60 000 francs. Pour le seul Eté hongrois 1985, 118 000 francs de recettes de billets vendus.

Succès également dans les relations internationales : le préposé aux concerts de la Ville, René Baud, a reçu le Prix Artijus, accordé chaque année à des personnes du monde artistique ayant contribué à la promotion de la musique contemporaine hongroise. De plus, une «Semaine de musique suisse» est prévue en Hongrie.

En conclusion, la politique d'ouverture pratiquée dans les concerts de la Ville offre la possibilité de découvertes et de connaissances nouvelles, qui vont de pair avec l'adhésion et la curiosité du public.

L'ensemble de la saison classique d'été a comporté 9 concerts symphoniques (8 OSR et 1 Collegium Academicum) avec 4148 auditeurs (moyenne: 461 auditeurs par concert), ainsi que 15 concerts de musique de chambre réunissant 5091 auditeurs (moyenne: 339 auditeurs par concert).

20^e Jazz Estival

Cette série traditionnelle a comporté, du 26 juin au 25 juillet, 13 concerts (4 concerts de gala à la cour de l'Hôtel-de-Ville, 1 concert sur un bateau de la CGN, 6 concerts au Jardin anglais, 1 au Théâtre de Verdure et 1 concert à la Salle Centrale en raison du mauvais temps), avec une fréquentation totale de 10 500 auditeurs, soit une moyenne de 800 personnes par concert.

Botanic Jazz

7 concerts de jazz, gratuits, ont été donnés au Jardin botanique à l'époque de la floraison des tulipes, soit de fin avril à début juin (2 samedis et 5 dimanches après-midi). Ils ont été suivis par 5250 auditeurs, soit en moyenne 750 personnes par concert.

Concerts au Théâtre de Verdure du Parc La Grange

40 000 auditeurs (soit une moyenne de 1200 auditeurs par concert) ont suivi les soirées de jazz, folk, piano classique et piano jazz qui leur ont été présentées du 25 juin au 28 août au Théâtre de Verdure du Parc La Grange (3 à la Salle Centrale et 2 au Grand Casino). L'organisation de cette série de concerts a été à nouveau confiée à M. Pierre Bouru, impresario.

Concerts exceptionnels du 22 juin à la Fusterie

Dans le cadre de l'Année de la Musique 1985, une fête musicale a été organisée à la place de la Fusterie, le samedi 22 juin, de 11 h à 22 h, avec le concours de l'Association des commerçants Malbuisson-Fusterie. 6 orchestres ont été présentés, ainsi qu'une animation de clown. Malheureusement un temps maussade n'a pas donné à cette journée l'éclat et la fréquentation souhaités.

Concerts d'animation dans les kiosques

De début mai à mi-septembre, les corps de musique genevois ont pu donner 25 concerts (sur les 45 programmés) dans les kiosques du Jardin anglais, de la

Rotonde du quai du Mont-Blanc et des Bastions, ainsi qu'en juin à la place de la Fusterie. Ils ont été suivis par 3960 auditeurs, soit une moyenne de 158 personnes par concert. En juillet et août, 15 concerts ont été présentés dans les 3 kiosques par des ensembles invités qui ont réuni 5950 auditeurs, soit 397 en moyenne par concert.

Spectacles d'été par les troupes genevoises

8 spectacles — soit au total 107 représentations — ont été donnés en 5 lieux différents par diverses troupes, avec une fréquentation totale de 11 813 spectateurs.

Récapitulation générale des manifestations de l'été 1985

	<i>Nombre de manifestations</i>	<i>Fréquentation totale</i>
Spectacles par les troupes genevoises . . .	107	11 813
Concerts-sérénades	9	4 148
Divers concerts classiques	15	5 091
Jazz Estival.	13	10 500
Concerts au Théâtre de Verdure	33	40 000
Botanic Jazz	7	5 250
Concerts de la Fusterie	6	2 000
Concerts d'animation (kiosques)	40	9 910
Concerts d'été de l'AMR	13	13 600
Total	<u>243</u>	<u>102 300</u> env.

*Concerts symphoniques de la Ville de Genève, au Grand Théâtre
et au Grand Casino*

(Places à prix populaires: Fr. 7.—, 8.—, 10.—, 12.—, 15.— et 20.—.)

Extrait de l'introduction de M. René Emmenegger, conseiller administratif, dans la plaquette de la saison musicale:

«Nous avons donc délibérément programmé des ouvrages peu connus et rarement joués. La musique contemporaine aussi est largement favorisée. Cet esprit de tolérance et d'ouverture doit permettre à des tendances moins populaires du monde musical de faire partie de la culture générale de notre public et de satisfaire ainsi tous les goûts, fussent-ils ceux d'une minorité.»

Ainsi, les concerts de la Ville ont permis de proposer des œuvres de Berg, Xenakis, Halffter, Schönberg, Varese, Reinmann, qui, sans une volontaire option artistique, n'auraient pas été offertes à la curiosité du public (666 auditeurs pour « Amériques » de Varese).

3930 auditeurs au total (soit 786 en moyenne par concert) ont suivi les 6 concerts symphoniques organisés par la Ville avec l'OSR, dont un concert ONU sur invitations.

Concerts de musique de chambre au Musée d'art et d'histoire

6 concerts gratuits, avec programmes comportant en majeure partie de la musique contemporaine, ont été donnés devant 1351 auditeurs (moyenne: 225 auditeurs par soir, contre 201 pour la saison 1983-1984) dans la Salle des Armes du Musée d'art et d'histoire.

Concerts de carillon

Cette année 5 concerts de carillon ont été interprétés au carillon de la Cathédrale Saint-Pierre par M. Pierre Segond, organiste (1^{er} juin, 1^{er} août, 11 et 15 décembre, 31^e décembre).

Bibliothèque musicale

La bibliothèque musicale du Service des spectacles et concerts, sise dans les combles de la Promenade du Pin 5, s'est encore enrichie de la façon suivante: 50 matériels d'orchestre, 12 pièces piano et chant, 5 matériels de chœur, 28 partitions de chef et 40 ouvrages de littérature musicale.

Aucune amélioration n'a été apportée aux mauvaises conditions de rangement et de travail dans cette bibliothèque précieuse (valeur actuelle: environ 1 700 000 francs).

Spectacles populaires

Spectacles dans les principaux théâtres, soit Grand Théâtre (billets vendus par lots à tous les groupements, en fonction de leur effectif), Comédie et Théâtre de Carouge, subventionnés en faveur des groupements populaires (à partir de 10 personnes au moins; la promotion et la vente se sont faites par les administrations des théâtres); Théâtre de Poche et divers autres théâtres, troupes et spectacles: choix, promotion et vente par les soins du Service, toujours dans l'intérêt d'une large connaissance théâtrale, enrichissante et variée.

Nombre de spectateurs: 13 070 au Grand Théâtre, 13 937 à La Comédie, 2 043 au Théâtre de Carouge, 2 085 au Théâtre de Poche et 8 616 dans divers autres théâtres.

Soulignons particulièrement le succès croissant des places populaires pour les spectacles de ballet de la saison du Grand Casino (où notre achat actuel de 200 places par spectacle se révèle totalement insuffisant pour répondre à la demande de nos groupements).

Spectacles en faveur des personnes âgées

13 370 billets ont été vendus pour 9 spectacles (soit 24 représentations en matinée) et 2 concerts en soirée aux divers groupements de personnes âgées. 128 cartes d'accès aux répétitions générales de l'OSR le matin dès 9 h 30 ont été délivrées.

Action de spectacles et concerts en faveur de la jeunesse

Grâce au crédit annuel alimenté par l'Etat et par la Ville (respectivement 90 000 francs et 90 920 francs), le Service poursuit son action à caractère culturel et éducatif, en offrant à la jeunesse des spectacles et concerts à prix réduits.

Les dépenses totales pour les différentes actions s'élevèrent, durant la saison 1984-1985, à 197 885 francs, soit un montant de 98 942 francs pour chacun des subventionnants (total des billets à prix réduits fournis aux jeunes grâce au crédit commun : 14 056).

La saison 1984-1985 comporta 5 répétitions générales au Grand Théâtre réservées aux élèves des écoles secondaires (3 complètes et 2 partielles) représentant 4 397 places. Abonnement scolaire lyrique : 400 abonnements (3 spectacles) au prix de 40 francs.

Orchestre de la Suisse romande

Pour la saison 1984-1985, il a été vendu au total (public en général et scolaires) 1 287 abonnements A (série orange) et 1 303 abonnements B (série verte), soit au total 2 590 abonnements.

Pour la saison 1985-1986, les chiffres ont été de 1 245 abonnements A et de 933 abonnements B, soit au total 2 238 abonnements.

Vu l'indisponibilité du Victoria Hall après l'incendie du 16 septembre 1984, les concerts d'abonnement ont eu lieu pour la plus grande part au Vélodrome d'Hiver et aussi au Grand Casino, à la Cathédrale Saint-Pierre et dans la grande Salle des Assemblées de l'ONU.

Ateliers de construction de décors de théâtre dramatique au Lignon

Les activités des ateliers de construction de décors se sont développées à un tel point que l'agrandissement des installations s'impose. Une étude est actuellement en cours en vue de créer deux nouveaux locaux :

- un atelier de peinture des grandes toiles, sur l'arrière du bâtiment existant,
- un local de débitage, stockage des bois et fer.

Ce développement est devenu indispensable face à la demande croissante des troupes genevoises qui sollicitent les ateliers à un rythme que l'équipe actuelle a de la peine à suivre.

On constate en effet que la capacité professionnelle et la spécialisation du personnel incitent les théâtres à s'appuyer de plus en plus sur les ateliers pour assurer la réalisation de leurs décors.

En 1985, 22 théâtres ou troupes de théâtre dramatique ont utilisé les ateliers pour la construction de 49 décors ou éléments de décors.

Théâtre Mobile

Dès le 8 juillet 1985, le Théâtre Mobile, contraint de quitter le Grütli, dont les travaux de rénovation démarraient, s'installait au Théâtre Off de l'ancien Palais des Expositions pour y produire sa saison 1985-1986. La Ville de Genève a obtenu du Département des travaux publics la mise à disposition de ces locaux moyennant une convention valable jusqu'au 30 juin 1986. Le Département des beaux-arts se préoccupe actuellement d'obtenir du Département des travaux publics une prolongation de la convention signée entre l'Etat et la Ville, jusqu'à la fin des travaux du Grütli.

Théâtres hors institution

1985 a vu l'instauration d'un règlement du Département régissant l'octroi de subventions en matière de réalisations théâtrales hors institution, ainsi que la nomination d'une commission de préavis de trois membres, composée de MM. Eric Eigenmann, Louis Martinet et Pierre Skrebers. Durant sa première année de fonctionnement, cette commission a été amenée à examiner 61 requêtes. Voici la liste des projets qui ont bénéficié d'un préavis favorable de sa part :

- Activités du Théâtre du Loup (reprise de Krazy Kat, préparation d'une nouvelle production);
- «Mirages», spectacle d'handicapés mentaux, par l'Association Autrement-Aujourd'hui;
- Spectacle Beckett/Pinter, m.e.s. René Donzé, au Théâtre Off de l'ancien Palais des Expositions;
- «Le Tour du Jour en 80 Mondes», d'après Cortazar, par Raoul Pastor, à la Traverse;
- «Le Journal d'une Femme de Chambre», d'après Mirbeau, m.e.s. Marc Gaillard au Théâtre Off de l'ancien Palais des Expositions;

- Alice 85, d'après Lewis Carroll, m.e.s. Philippe Cohen, au Théâtre Saint-Gervais de la MJC;
- «La Nouvelle Mandragore», de Vauthier, par le TPR au Théâtre Saint-Gervais de la MJC;
- «Volpone» d'après Ben Johnson, par l'ARTO et le Théâtre Tel Quel, m.e.s. Marcel Robert, à la Terrasse Agrippa d'Aubigné;
- «Lysistrata», d'Aristophane, par l'Association Théâtre d'Été 85, m.e.s. Michel Barras, au Parc des Bastions (ces deux derniers projets dans le cadre des spectacles d'été);
- «L'Aimant», de Philippe Morand, m.e.s. de l'auteur, au Théâtre Saint-Gervais de la MJC;
- «Chronique de Jeanne la Folle», de Lydia Todor Natcheva, m.e.s. de Sima Dakkus, à la Traverse;
- «Espaces de la mémoire», d'après Castaneda, m.e.s. Alicja Kuhn, à la Traverse;
- «Qui a tué Leonora Vargas?», d'après Verdi, de et par Vincent Aubert, à la Maison de quartier de la Jonction.

Projets dont la réalisation ou la présentation a dû être reportée en 1986:

- «Le Diable et la Mort», de Frank Wedekind, m.e.s. Bernard Meister, au Casino Théâtre;
- «Caraïbes» par le Théâtre du Loup, au Théâtre Saint-Gervais de la MJC;
- «Le Voyage», d'après Yasushi Inoué, m.e.s. Gérald Chevolet, à la Salle de l'Eglise du Sacré Cœur;
- Spectacle Tchekhov, m.e.s. Mathieu Chardet, à la MJC;
- «Conférence au Sommet», de Harriet Kraatz.

Par ailleurs, le Département a décidé, de son propre chef, des appuis en faveur des projets suivants:

- «Dix petits nègres» d'après Agatha Christie, par Pierre Naftule au Théâtre Off de l'ancien Palais des Expositions;
- Spectacle Tchekhov, par Joël Grivel, au Théâtre Off de l'ancien Palais des Expositions;
- Activités des Montreurs d'Images;
- Activités de Pannalal's Puppets;
- «Jenin, Fille de rien», par Daniel Wolf, dans le cadre du Festival du Bois de la Bâtie;
- FIAT, activités.

Le crédit disponible s'est monté à 550 000 francs sur la ligne de budget ordinaire et de 212 714.95 francs, prélevé sur la ligne de budget en faveur des spectacles d'été.

Théâtre du Caveau

Sept spectacles ont bénéficié de l'appui financier de la Ville de Genève. Il s'agit dans l'ordre chronologique, de :

- Huis Clos, de Jean-Paul Sartre,
- La Folle Journée, d'Emile Mazaud,
- La révolte, de V. de L'Isle-Adam,
- Convoi, de Michel Deutsch,
- Attentat meurtrier à Paris, de Christian Rullier ;
- La Colonie pénitentiaire, de Franz Kafka ;
- Qui a peur de Virginia Woolf?, d'Edward Albee.

Salle Patiño

Parallèlement à l'activité dans la salle, des pourparlers ont été menés au cours de l'année pour les modalités futures de la gestion de ce lieu, dont la Ville de Genève est amenée à prendre une part plus importante dans le subventionnement. Un accord de principe a été conclu pour 1986, à titre expérimental.

Fonds généraux

Le crédit général en faveur de l'art musical (encouragement activités théâtrales et musicales) a permis, en 1985, 30 attributions. La majeure partie d'entre elles sont allées à la musique classique (15 attributions pour un montant total de 258 200 francs dont 6 en faveur de l'art choral, pour un montant de 123 000 francs) ; 3 attributions ont été faites en faveur de la musique populaire, pour un montant de 12 000 francs ; une attribution à l'AMR et à ses groupes (25 000 francs) ; 2 attributions en faveur de la chanson (10 000 francs) ; 2 attributions en faveur de la musique électronique (20 000 francs), une attribution en faveur de récitals de poésie-musique (4 500 francs) ; une attribution en faveur du rock (75 000 francs), enfin, 5 attributions en faveur de la danse, pour un montant total de 74 800 francs.

Par ailleurs, les attributions suivantes ont été effectuées par prélèvement sur le Fonds IV en faveur des activités culturelles diversifiées, ex-boni 1980 de la Ville de Genève :

- Fonction : Cinéma, organisation des journées de mars 1985 au Théâtre Saint-Gervais, 10 000 francs ;

- Fonction: Cinéma, achat d'un projecteur, 10 000 francs;
- Sœurs Chacha, réalisation du spectacle «Sotto la Scala», 14 500 francs;
- Fête musicale à la Fusterie, le 22 juin 1985, 21 000 francs;
- Michael Jarrell, création de l'opéra «Dérives», 60 888 francs.

Bourses

Huit bourses d'étude ou de création ont été servies dans le domaine de la musique, pour un montant total de 49 000 francs.

Neuf bourses ont été servies dans le domaine du théâtre et, accessoirement, du cinéma: cinq de ces bourses concernent des études théâtrales et quatre des travaux cinématographiques (études ou écritures de scénario), pour un montant total de 48 600 francs.

Par ailleurs, il a été décidé de renoncer au traditionnel concours pour la bourse d'art dramatique en France organisé conjointement avec l'Ambassade de France depuis une dizaine d'années. Cela en raison, d'une part, de conditions nouvelles posées par les conservatoires français à l'admission d'élèves, d'autre part, du fait qu'aucun candidat n'a pu être retenu ces dernières années.

Enfin, la collaboration instituée dès et y compris 1973 entre la Ville de Genève et la Fondation Simon I. Patiño s'est poursuivie en 1985. Un règlement fixe les conditions auxquelles des bourses d'études artistiques à Paris peuvent être attribuées chaque année, par les soins d'une commission comprenant des représentants de la Fondation Simon I. Patiño et de la Ville de Genève. Les prestations offertes comprennent l'usage gratuit d'un studio dans la Cité internationale des arts à Paris, ainsi qu'une bourse d'entretien de 500 francs par mois (revalorisée à 750 francs dès janvier 1985). La durée de chaque bourse peut varier de 4 à 12 mois. Pour la saison 1985-1986, les bénéficiaires proviennent des domaines musical, plastique et cinématographique (2 musiciens, 1 sculpteur et 1 cinéaste).

Cinéma

En cours d'année et grâce aux crédits à disposition, divers projets cinématographiques ont bénéficié d'une promesse de soutien de la part de la Ville de Genève.

Encouragement productions cinématographiques:

1. La Valise, de Claudio Tonetti;
2. Les bottes racontent, de Laszlo Nadasdy-Horvath;
3. 13 croquis des Sœurs Chacha, de Guy Milliard;

4. La quatrième Veille, par José Michel Bühler;
5. Tu m'écoutes quand je parle? par Patrick Hess;
6. Le Géographe, par Jean Faravel;
7. Adieu Colette, par Christian Koeppel (projet abandonné);
8. C'est pas drôle, par Arabelle Vinolo;
9. Un bleu de Tarazed, par Carole Kozuchowski;
10. Eté indien à Genève, par Volkmar Ziegler;
11. Happening, par Patrick Conscience;
12. Le Vol de la Mouette, par Didier Périat et Michel Cugno;
13. Un étranger à Vélo, par Georges Schwitzguebel;
14. Entre Chien et Loup, par Alain Mugnier;
15. Pat Stop Electro Zaup, par Pascal Magnin;
16. Vision of Desire, par Jacob Berger;
17. Dans le Désordre, de Jean-Bertrand Menoud;
18. L'Accident, par Alexis Berset;
19. Courir les Rues, par Dominique Comtat;
20. Canalisation des Rivières, par Michèle Maillet;
21. Attention: chantier, par François Albèra et Boris Lehma.

Soutien aux cinéastes confirmés:

1. Derborence, par Francis Reusser;
2. Le Voyage de Noémie, par Michel Rodde;
1. Supersaxo, par Etienne Delessert (sous réserve d'un financement global permettant la réalisation).

Enfin, des *aides au scénario* ont été attribuées en faveur des projets suivants:

1. Vies à vendre, par Bernard Meister;
2. L'ennemi de l'Intérieur, par Léo Kaneman et Claude Muret;
3. L'Année des Treize Lunes, par Bertrand Theubet;
4. Poison, par Pierre Maillard.

BIBLIOTHÈQUES

1. Bibliothèques municipales

En 1985, deux faits importants sont à relever: l'ouverture de la deuxième disothèque Cité Vieusseux et l'action « Bibliothèques dans la rue » menée conjointement

tement par les Bibliothèques municipales, section des jeunes et l'Ecole des bibliothécaires durant les mois d'été.

La deuxième discothèque municipale, sise au 2, Cité Vieusseux, a ouvert ses portes le 13 juin 1985. La collection comprend 9700 microsillons, 1500 disques compacts, 35 méthodes de langues, plus de 10 livres-cassettes pour enfants. Le nombre des abonnés s'élève à 1432. Il est à noter que le prêt est en constante augmentation depuis l'ouverture. Certains usagers fréquentent les deux discothèques, mais pour la plupart, chacun choisit celle qui se trouve près de son domicile ou de son lieu de travail. Comme aux Minoteries, la demande de disques compacts est très importante. Malgré les vacances scolaires, 15 536 documents ont été prêtés dont 10 772 depuis début septembre, soit une moyenne de 2700 par mois pour cette période.

Celle des Minoteries, qui compte 10267 adhérents, dispose de 17 658 disques microsillons, 1500 cassettes, 173 méthodes de langues, 2100 disques compacts. Ce dernier support proposé aux emprunteurs, depuis tout juste une année, connaît un immense succès et fait l'objet d'une très forte demande: près des 3/4 de cette nouvelle collection sont empruntés. L'affluence est toujours aussi forte malgré l'ouverture, en juin, de la discothèque Rive droite; ce ne sont pas moins de 700 documents qui sont empruntés certains après-midi.

C'est dans le cadre du programme d'animation des bibliothèques de jeunes que se situe l'action « Bibliothèques dans la rue ». Cette initiative prise en commun par les Bibliothèques municipales, deux diplômantes et des stagiaires bibliothécaires a permis de sortir les livres « hors les murs », de toucher une population enfantine défavorisée qui hésite à s'éloigner de son milieu de vie, de répondre à un besoin de savoir, de partage aussi. Cette première expérience se révèle positive. Elle sera renouvelée.

Dans les bibliothèques de jeunes, les animations habituelles se sont poursuivies: visites de classe, expositions thématiques et heure du conte (devenue régulière dans toutes les bibliothèques depuis le mois d'octobre).

Parmi les expositions, on signalera celle concernant les droits de l'homme. Présentée à la Madeleine et aux Pâquis en automne, cette exposition circulera dans les autres bibliothèques dès janvier 1986.

En 1985, l'ensemble des bibliothèques de lecture publique (Madeleine, Pâquis, Cité-Jonction, Minoteries, Servette, Bel-Air, gériatrie, Loëx, maisons de retraite, hôpital, Beau-Séjour, Champ-Dollon, service à domicile) a prêté 451 354 livres et revues. Le service des bibliobus, qui dessert 33 communes genevoises, a prêté 137 483 livres et revues. Les nouveaux abonnés s'élèvent à 3466 dont 350 pour le service des bibliobus. Durant l'année, 2686 enfants se sont inscrits dans les bibliothèques de jeunes, dont 771 dans les bibliobus. Les jeunes lecteurs ont emprunté au total 215 450 livres et 36 430 planches de documentation. Quant à l'accroissement du stock, il a été de 9847 ouvrages.

2. Bibliothèque publique et universitaire

En décembre 1984, le Conseil municipal a voté un crédit de 6 650 000 francs pour la construction d'une annexe au bâtiment actuel de la Bibliothèque (annexe de Candolle). Les travaux de terrassement ont débuté à la fin du mois d'août. Il convient de signaler aussi que le Service des bâtiments a fait procéder à la réfection de la terrasse de l'annexe Eynard dont l'étanchéité n'était plus assurée.

Depuis le 1^{er} janvier 1985, la Bibliothèque publique et universitaire a entrepris d'informatiser son catalogue. Les nouvelles acquisitions de la BPU sont cataloguées à l'aide du système SIBIL de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne et les notices bibliographiques entrent dans la base de données comme au réseau REBUS.

Le système mis en place suppose l'arrêt des fichiers traditionnels qui ne sont plus alimentés, mais qui restent valables pour tous les fonds entrés avant 1985. Le catalogue du réseau REBUS est publié sous forme de microfiches.

Un effort d'information des usagers a été accompli. La BPU a publié les deux premiers numéros d'un bulletin d'information: *L'Echo de la BPU*.

Le Conseil administratif a nommé M. Philippe Monnier en qualité de directeur adjoint, à dater du 1^{er} juillet 1985. Ce renforcement de l'équipe de direction intervient à l'instant où la BPU entre dans le système d'informatisation SIBIL, dont la responsabilité est assurée par M. Gustave Moeckli, directeur.

De décembre 1984 à fin 1985, la BPU a programmé les expositions suivantes:

Salle Lullin:

alentours de Genève: estampes des XVIII^e et XIX^e siècles.

La Bibliothèque publique et universitaire à travers ses archives.

Pierre de Ronsard (1524-1585) et la Rome protestante.

1^{er} étage:

Trois traducteurs genevois de Shakespeare.

L'informatisation des catalogues de la BPU.

Victor Hugo, 1802-1885.

La tradition arabe dans les fonds manuscrits de la BPU.

Bicentenaire de Manzoni (1785-1873): *Genevensia et varia*.

Par ailleurs, elle a collaboré par des prêts et des reproductions à dix-sept expositions en Suisse et à l'étranger.

A l'Institut et Musée Voltaire, une étude importante est en cours. Elle vise particulièrement des travaux de restauration de la demeure genevoise de Voltaire, notamment au sujet de l'histoire de l'aménagement intérieur du bâtiment.

MUSÉES

1. Musée d'art et d'histoire et annexes

L'année 1985 marque une nouvelle étape dans la vie du Musée: celle de l'introduction du mécénat d'entreprise en faveur des expositions temporaires. Jusqu'à présent, ces expositions, organisées par le Musée d'art et d'histoire soit à la rue Charles-Galland, soit au Musée Rath, étaient financées par le budget ordinaire de la Ville. A cette source importante et qui reste primordiale, passée de 204 000 francs en 1965 à 621 000 francs en 1985, pouvaient s'ajouter, dans des cas exceptionnels, un crédit supplémentaire accordé par le Conseil administratif et, pour certaines expositions d'art suisse, l'aide précieuse de la Fondation Pro Helvetia. Le mécénat d'entreprise a permis, cette année, de présenter trois expositions d'une signification considérable: «L'art et le temps», «Trésors de l'Islam» et «Statues de chair, sculptures de James Pradier». Sans cette aide extérieure, la réalisation de ces trois prestigieuses manifestations n'aurait même pas pu être sérieusement envisagée. Ce nouveau mécénat permet de concevoir des projets plus ambitieux que ceux auxquels le budget ordinaire permettrait de songer. En outre, il fait bénéficier le Musée des expériences de relations publiques des entreprises subventionnantes et l'ouvre à des catégories de public directement liées à ces entreprises qui n'avaient peut-être pas encore trouvé le chemin du Musée.

Le Musée d'art et d'histoire et ses annexes ont accueilli 270 250 visiteurs en 1985 (197 105 en 1984). Au Musée d'art et d'histoire même, 123 073 visiteurs ont été enregistrés (111 171 en 1984), chiffre qui se répartit comme suit:

Visiteurs individuels et élèves:

— janvier	7 092	— juillet	9 674
— février	8 442	— août	12 701
— mars	11 405	— septembre	7 032
— avril	9 894	— octobre	9 695
— mai	9 156	— novembre	13 331
— juin	8 854	— décembre	11 947

y compris:

- a) 485 classes primaires avec 8967 élèves et 311 classes secondaires avec 6130 élèves;
- b) 6 concerts avec 1042 auditeurs;

- c) 8 séances de projection avec 774 spectateurs;
- d) 11 vernissages avec 2034 participants.

Expositions temporaires au Musée d'art et d'histoire

- La vie quotidienne au XV^e siècle, du 7 juillet 1983 au 16 septembre 1985.
- Islam et Art figuratif, du 17 mars 1984 au 26 mai 1985.
- Josef-Félix Müller, du 27 novembre 1984 au 20 janvier 1985.
- Albert Trachsel, du 6 décembre 1984 au 17 février 1985.
- Les Icônes du Musée d'art et d'histoire, du 1^{er} février au 27 avril 1985.
- Valentine Godé-Darel vue par Ferdinand Hodler ou le long face à face entre l'artiste et la mort, du 6 février au 17 juin 1985.
- Giannino Marchig (Trieste 1897 - Genève 1983), peintures, du 9 mai au 30 juin 1985.
- Silhouettes et découpures genevoises des XVIII^e et XIX^e siècles, du 5 juillet 1985 au 19 janvier 1986.
- L'œuvre de l'architecte Hermann Hertzberger vue par le photographe Johan Van der Keuken, du 5 juillet au 15 septembre 1985.
- Statues de chair, l'œuvre de James Pradier (1790-1852), du 18 octobre 1985 au 2 février 1986.
- Paul Mathey (Auvernier 1891 - Genève 1972), du 28 novembre 1985 au 19 janvier 1986.
- Rolf Iseli, Estampes monumentales 1975-1984, du 26 septembre au 10 novembre 1985.
- Mario Merz, du 21 novembre 1985 au 19 janvier 1986.

Expositions temporaires au Musée Rath

(avec 86 367 visiteurs en 1985 contre 28 141 en 1984).

- Art suisse d'aujourd'hui. Société suisse des femmes peintres, sculpteurs et décoratrices, du 8 décembre 1984 au 27 janvier 1985. 1433 visiteurs dont 7 classes comprenant 66 élèves.
- L'art et le temps. Regards sur la quatrième dimension, du 16 février au 14 avril 1985. 11 428 visiteurs dont 129 classes comprenant 1494 élèves.
- Jean Mohr (Genève 1925). Photographies, du 25 avril au 26 mai 1985.
- Gianfredo Comesi (Menzonio/TI 1940). «Le Théâtre des Signes, Cosmogonie 0-1-0». Ces deux expositions ont réuni, du 25 avril au 26 mai 1985, 3227 visiteurs dont 26 classes comprenant 327 élèves.

- Trésors de l'Islam, du 25 juin au 27 octobre 1985. 67 598 visiteurs dont 146 classes comprenant 2592 élèves.
- «Des espaces, des artistes», 120^e anniversaire de la SPSAS, du 2 décembre 1985 au 19 janvier 1986. 3197 visiteurs dont 18 classes comprenant 312 élèves, jusqu'au 31 décembre 1985.

L'objet du mois

Janvier	La décollation de saint Jean-Baptiste.
Février	Vieilles enseignes genevoises.
Mars à mai	Les étains genevois du XX ^e siècle.
Juin à septembre	Trésor monétaire trouvé dans la cathédrale Saint-Pierre.
Octobre	Un atelier genevois de potier d'étain et d'orfèvre.
Novembre	Nouvelles acquisitions du Musée d'histoire des sciences.
Décembre	Bonnets du XVIII ^e siècle.

Expositions présentées à l'extérieur du Musée

L'exposition «Albert Trachsel 1863-1929», préparée par le Musée d'art et d'histoire a été reprise par le Musée des beaux-arts de Soleure (9 mars au 5 mai) et par le Musée de Fribourg-en-Brigau (16 novembre au 15 décembre). Le Musée a préparé et présenté pour la ville de Lancy une exposition à la Ferme de la Chapelle consacrée à Maurice Barraud (du 23 mai au 30 juin). De même, il a préparé et présenté pour la commune du Grand-Saconnex une exposition intitulée «De Genève au Grand-Saconnex, 1750-1850».

La deuxième étape du projet de rénovation intérieure du Musée (comportant notamment l'installation d'un ascenseur, d'une cafétéria et l'aménagement de plusieurs groupes de salles) ne pourra être soumise au Conseil municipal qu'en été 1986. Des études sont en cours pour l'utilisation par le Musée de l'ancienne école primaire des Casemates. Ce bâtiment, jouxtant le Musée, a l'avantage d'offrir une surface d'exposition d'environ 1000 m² à laquelle s'ajoutent des espaces permettant de regrouper tous les bureaux actuellement disséminés dans le bâtiment de Charles-Galland.

Le Conseil municipal a voté, le 21 janvier 1985, un crédit pour l'extension de l'école primaire de la rue Le Corbusier, sous laquelle sera construit un abri de 1900 m² pour les biens culturels conservés par le Musée d'art et d'histoire. Cet abri permettra de réunir, en temps de paix déjà et d'une manière permanente, les collections non exposées et actuellement entreposées dans une dizaine de dépôts extérieurs au Musée. L'abri sera à disposition en automne 1987.

Vers la fin de l'année, les murs des deux étages du Musée Rath ont été entièrement repeints.

Le problème de l'inventaire des collections préoccupe autant la direction du Musée que le Conseil municipal. Si les nouvelles acquisitions sont régulièrement inscrites dans les livres d'inventaires depuis 1960 au moins (elles sont même informatisées depuis 1979), la question se rapportant aux fonds anciens du Musée et de ses filiales demeure entière. Une étude est menée présentement à ce sujet.

Département d'archéologie

Le 18 avril, la salle de l'Égypte pharaonique a été inaugurée et ainsi ouverte au public. Le rez-de-chaussée inférieur, consacré à l'archéologie des pays méditerranéens est désormais entièrement accessible aux visiteurs.

Le réaménagement, l'inventaire et les fichiers des collections suivantes ont pu être menés à bien : bronzes étrusques, romains et gallo-romains ; vases grecs. Les collections gallo-romaines d'objets en os, ivoire et bois, ainsi que les pièces d'architecture (tuiles, fragments de fresques, de stuc et de mosaïque) ont été mises en place dans les réserves et le fichier complet en a été établi. L'établissement du fichier des figurines en terre cuite a été poursuivi.

Département des beaux-arts

Les salles de l'ancienne école genevoise de peinture ont été transformées : pour la salle Toepffer-De la Rive, une présentation rappelant celle du XIX^e siècle a été choisie en superposant des toiles sur deux rangs, afin de donner un panorama cohérent de la production artistique de Adam-Wolfgang Toepffer, Pierre-Louis de la Rive et Jean-Daniel Huber. Le même principe a été appliqué dans un petit salon (N^o 420) pour des portraits genevois avec des œuvres de Masot, Counis, Frégeuse, Juel, Bouvier et Henriette Rath. De plus, l'accrochage de la salle romantique — Diday et Calame — a été modifié et complété par l'adjonction de deux peintures de François Diday et une d'Alexandre Calame acquises récemment.

Le fichier des portraits genevois a été complété et revu entièrement ; 60 nouvelles fiches y ont été incorporées. Le catalogue de l'école genevoise de peinture — auquel a été ajoutée la collection des pastels de cette même école — comprend désormais 425 numéros. Sa publication est prévue pour 1986. L'établissement et la dactylographie des fiches des dessins de la collection de la Société des arts se sont poursuivis. Établissement de l'iconographie pour la publication du « Journal d'Adam-Wolfgang Toepffer en Italie ». Répertoire des dessins et peintures de Louis-Auguste Brun et travaux de recherches sur cet artiste en vue d'une exposition.

Les trois dépôts de peintures (écoles étrangères et peinture moderne et contemporaine) qui se trouvaient dans les sous-sols du Musée Ariana ont été transfé-

rés provisoirement au Palais Wilson. Un pointage systématique a été établi pour chaque œuvre avec des indications de sa localisation sur un fichier séparé du fichier général.

Films

Février-mars, 8 séances du film «Un peintre devant l'amour et la mort, Ferdinand Hodler et Valentine Godé-Darel», réalisé par Jura Brüscheiler et Herbert E. Meyer.

Concerts

- 21 janvier Mitsuko Shirai, soprano, et Hartmund Höll, piano.
4 février Elisabeth Chojnacka, clavecin, et Sylvio Gualda, percussion.
11 mars Emilia Baranowska, violoncelle, et Jean-Claude Pennetrier, piano.
7 octobre Duo Gérard Lutz, piano, et Jocelyne Taillon, soprano.
28 octobre Duo René Zosso, vielle, et Anne Osnowycz, épinette hongroise et chant.
18 novembre Quatuor Arditti: Irvine Arditti, violon, Levine Andrate, alto, Alexander Balanescu, violon, et Rohan de Saram, violoncelle.

Conférences

- 4 février Victor Klagsbald, Musée de Cluny à Paris: «Symbole de l'art culturel juif».
6 mars Françoise et Claude Traunecker, égyptologues à Bruxelles: «Les avatars du Sphinx de Karnak».
1^{er} et 2 avril Jean-Luc Chappaz, égyptologue à Genève: «Nouvelles richesses des collections égyptiennes du Musée d'art et d'histoire».
15 octobre M^{me} Brambilla, restauratrice à Milan: «Cène de Léonard de Vinci, Milan».

Les entretiens du mercredi à midi et demi

- 17 avril Le retable de Conrad Witz par Stella Frigerio-Zeniou.
24 avril Nouvelle salle d'Égypte par Yvette Mottier.
8 et 15 mai Jean-Etienne Liotard - Jean-Pierre Saint-Ours, par Danièle Buysens.
22 mai Paysages genevois par Danièle Buysens.
29 mai Ferdinand Hodler par Marie-Christine Guillon-Pressé.

- 2 octobre Alberto Giacometti par Hendel Teicher.
- 9 octobre Jean-Etienne Liotard par Renée Loche.
- 16 octobre Auguste Renoir par Charles Goerg.
- 23 octobre Découpures genevoises des XVIII^e et XIX^e siècles par Anne de Herdt.
- 30 octobre Sarcophage grec de Clamozène par Jacques Chamay.
- 6 novembre James Pradier, 1790-1852, par Claude Lapaire.
- 13 novembre L'Athena de Myron par Jacques Chamay.
- 20 novembre Autoportraits de Ferdinand Hodler par Danièle Buysens.

Département des arts appliqués

En cette année 1985, le département a mené un effort particulier dans le domaine de ses inventaires. Celui complet et détaillé de l'atelier de potier d'étain et d'orfèvre de la maison Boujon Frères, orfèvres à Genève, qui avait été offert au Musée et qui comprend plus de 700 objets groupés sous 210 numéros, est achevé. On a procédé au début de l'inventaire systématique des dentelles et à la révision de l'inventaire des tissus coptes. Le catalogue raisonné des armes à feu est sur le point d'être achevé. Il pourra être remis à l'imprimerie en 1986.

Dans le domaine de la formation du personnel, le Musée d'art et d'histoire a organisé pour la cinquième fois, de novembre 1985 à mars 1986, un stage de muséologie destiné à de jeunes licenciés en histoire de l'art ou en archéologie. Huit stagiaires ont suivi les cours théoriques et les démonstrations pratiques et ont travaillé dans les départements du Musée d'art et d'histoire. Trois jeunes conservateurs ont également suivi le stage. En juillet, le Musée a reçu deux étudiants en histoire de l'art de l'Université de Lyon pour un stage pratique d'un mois. L'atelier de restauration des armes et métaux anciens a assuré la troisième et dernière année de formation de son stagiaire. Il a formé des restaurateurs du Musée d'archéologie de Lausanne et du Musée de la Ville de Poitiers. Dans le cadre d'un programme d'échange, le laboratoire a accueilli un jeune chimiste de l'Institut canadien de conservation d'Ottawa pour un stage de trois mois. Il a également organisé des journées d'étude avec des étudiants en archéologie des Universités de Genève et de Lausanne, ainsi que de l'école de restauration de Berne. Une élève de l'école de décoration de Vevey a accompli au Musée son stage d'une année.

1.1. Bibliothèque d'art et d'archéologie

La bibliothèque a été ouverte au public pendant 285 jours. Elle a été fréquentée par 30 207 lecteurs. 59 991 ouvrages ont été consultés. 37 166 diapositives ont été prêtées à 1419 personnes.

1.2. Musée Ariana

Malgré sa fermeture, le Musée Ariana a reçu le 20 avril, le Comité international des arts appliqués qui tenait une séance à Genève sur le thème «Les arts appliqués contemporains et les musées» dans le cadre de sa rencontre annuelle. Il a également accueilli le Conseil de l'Académie internationale de la céramique (25 participants) qui a tenu ses assises en ses murs le 14 septembre.

Le gros des travaux de l'abri pour la protection des biens culturels commencés en novembre 1984, a été terminé en juin 1985. L'équipement en électricité, chauffage, sécurité, armoires mobiles et places de travail a été mis au point pendant la dernière partie de l'année. La réfection de la façade a commencé par les balustrades du toit.

La conservatrice et ses collaborateurs temporaires et volontaires poursuivent les travaux d'inventaire. La définition de provenance d'objets a demandé des recherches d'archives. En collaboration avec les archives d'Etat, la correspondance adressée à Gustave Revilliod a été lue, classée, photocopiée. 5000 lettres sont maintenant répertoriées. Une partie des collections (faïences européennes, porcelaines européennes et chinoises, céramiques islamiques, poteries suisses et latino-américaines) a été rangée dans 202 cartons en prévision du déménagement. L'enregistrement des 96 nouvelles acquisitions s'est fait sur ordinateur. Les photographies des acquisitions ont été faites et 18 cartes postales publiées.

Le Musée a participé à huit expositions par des prêts importants. A signaler :

- du 6 juin au 17 novembre 1985 : pour son exposition «La faïence fine dans les collections publiques», prêt de 153 pièces au Musée de Carouge, dont certaines sont reproduites dans l'ouvrage publié à cette occasion ;
- du 17 septembre 1985 au 17 janvier 1986 : sous le patronage du Crédit Suisse, au siège de cette banque à Zurich, le Musée participe avec 42 pièces à une exposition sur le thème «Trésors de la porcelaine européenne de 1710 à 1820».

1.3. Musée d'histoire des sciences

La toiture et les façades de la Villa Bartholoni ont été restaurées. Les échafaudages ont été enlevés à la fin de l'année. L'abri pour les biens culturels, entièrement équipé d'armoires mobiles, contient l'ensemble des collections du Musée. Les travaux de restauration intérieure se poursuivent. L'inventaire et la restauration des collections font l'objet du travail principal.

1.4. Maison Tavel

Le bâtiment : c'est au cours du dernier trimestre seulement que se sont achevés les travaux de menuiserie, peinture, serrurerie, vitrerie. Fin décembre, il y

avait encore des ouvriers sur le chantier, empêchant de commencer la mise en place des collections. Toutes les installations techniques ont été mises en service; essais et réglages se poursuivront encore en 1986. Comme les années précédentes, les collaborateurs du musée délégués sur le chantier ont participé avec les architectes et les représentants des corps de métier aux fréquentes séances de travail.

L'aménagement muséal: mi-septembre, l'atelier de décoration du Musée a été installé dans la dépendance du jardin. L'atelier a produit des maquettes de certaines pièces ou secteurs de la maison, afin d'aider à l'aménagement des espaces et à la réalisation des expositions prévues. Dans les sous-sols, il a esquissé les présentations futures à l'aide des objets ou des gabarits. Seule une partie du mobilier d'exposition a été livrée.

L'huissier a pris ses fonctions et assure désormais, entre autres travaux, la surveillance de la maison et des premiers objets qui y ont été transportés en décembre.

1.5. Vieux-Genève

1985, derechef, a constitué pour ce service une année chargée de besogne. Le défilé des chercheurs a gardé, voire accru, sa fréquence. Etudiants, professeurs, historiens de carrière, débutants ou amateurs, architectes, publicistes ont exposé et reçu réponse à des problèmes ou questions d'une extrême diversité. Nonobstant l'estime dont elle paraît bénéficier, l'activité du service continue à pâtir d'un manque d'effectif et de locaux appropriés.

1.6. Musée d'instruments anciens de musique

Le Musée a accueilli 10 403 personnes en 1985 (9651 en 1984). Ce chiffre se répartit comme suit: entrées payantes: 2500; entrées libres: 5800. Auditeurs des concerts: 2100. Les visites, toutes commentées, accompagnées de démonstration d'instruments (souvent suivies d'un petit concert à la demande préalable d'un groupe), continuent à jouir d'un grand succès. Le Musée a organisé dans la salle «Musica Antiqua» 18 concerts de musique ancienne, avec emploi d'instruments de la collection. Quatre concerts furent enregistrés par la Radio suisse romande, avec diffusion en différé.

1.7. Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie

En 1985, le musée a été visité par 44 127 personnes (46 462 en 1984).

Expositions temporaires:

- Hommage à Jean-Henri Demole (1879-1930).
- Peter Hadeq, Profiles of Time, lecture inédite de l'heure.

— Prix de la Ville de Genève (bijouterie, émaillerie).

Une vitrine à l'entrée est consacrée en permanence aux maisons genevoises. En 1985, le Musée a accueilli Rolex et Patek Philippe.

Une vitrine consacrée au Groupement genevois des émailleurs. En 1985, Luce Chappaz et Jean Pfirter.

1.8. Cabinet des Estampes

En 1985, le Cabinet des Estampes a reçu 6034 visiteurs (6163 en 1984).

Expositions:

- « Jean-Jacques de Boissieu, 1736-1810: L'œuvre gravé », du 17 janvier au 17 mars 1985. 1395 visiteurs, dont 3 classes avec 43 élèves.
- 16-22/L'œil bref, « Images autour de Jean Starobinski », 20 mars 1985, 359 visiteurs.
- 16-22/L'œil bref, « Hans-Rudolf Huber: travaux sur papier 1980-1985 », 27 mars 1985, 236 visiteurs.
- « Antonio Saura, l'œuvre imprimé ». Donation de l'artiste, du 19 avril au 2 juin 1985, 842 visiteurs.
- 16-22/L'œil bref, « Générosité d'un éditeur: les dons d'Edwin Engelberts au Cabinet des Estampes, 1963-1985 », 12 juin 1985, 268 visiteurs.
- « Pygmalion photographe / La sculpture devant la caméra, 1850-1930 », du 27 juin au 8 septembre 1985, 1672 visiteurs.
- 16-22/L'œil bref, « Genf leuchtet / Genève brille ». Bourses fédérales 1985. Lauréats genevois, 13 septembre 1985, 420 visiteurs.
- « Tal-Coat, gravures 1970-1984 ». Donation Atelier de Saint-Prex et Françoise Simecek, du 30 septembre au 10 novembre 1985, 1078 visiteurs, dont 1 classe de 12 élèves.

Les salles d'exposition du Cabinet des Estampes ont été fermées dès novembre 1985, afin d'en permettre la restauration, en vue du centenaire de 1986. Le Cabinet des Estampes a achevé en 1985 l'installation de son atelier de restauration qui, pleinement opérationnel, développe l'une des activités les plus indispensables à une institution vouée au papier.

2. Musée d'ethnographie

Tout au long de 1985, les expositions programmées au Musée se sont caractérisées par un double mouvement (retour sur soi et ouverture vers l'extérieur).

En début d'année, les thèmes furent centrés sur l'histoire du Musée (à Carl-Vogt) et à des métiers en voie de disparition à Genève (à Conches). Dès l'automne, les expositions portèrent sur des cultures de continents lointains marquant ainsi une volonté de sortir des murs du Musée: exhibition d'un grand bateau-habitation des Philippines au Centre commercial de Balexert et à Carl-Vogt la présentation d'une exposition sur l'art de la plume au Brésil destinée à être ensuite montrée au Muséum d'histoire naturelle de Paris.

Dans ses autres activités (acquisition et conservation d'objets, recherche et publication, diffusions culturelles diverses), le Musée a continué dans la même voie que les années précédentes. Il faut signaler toutefois les événements spéciaux suivants: conception par M. R. Fuerst de films vidéo ethnographiques, réédition d'un Festival du film des musiques du monde en collaboration avec les Ateliers d'ethnomusicologie, création d'une nouvelle collection de livres «Les itinéraires Amoudruz» en collaboration avec les éditions Monographic de Sierre, et organisation d'un colloque sur la pratique de l'anthropologie, première matérialisation du «Centre d'anthropologie», organe créé par une convention entre la Ville et l'Etat et lieu de collaboration entre le département d'anthropologie de l'Université et le Musée d'ethnographie.

Visiteurs

Carl-Vogt: 17 002 (dont écoles: 1795; films et conférences: 1335); visites à des collaborateurs: 548; bibliothèque: 791).

Conches: 10 285 (dont écoles: 1143).

Total 27 287

Expositions au boulevard Carl-Vogt

- «Le visage multiplié du monde; quatre siècles d'ethnographie à Genève», du 15 février au 9 juin 1985.
- «L'art de la plume, Brésil», dès le 26 novembre 1985.

Expositions à l'annexe de Conches

- «Le petit char, la brosse et le rabot; le geste et la mémoire», jusqu'au 22 décembre 1985.
- «Chapeaux façon modiste: portrait d'un métier de femmes», du 17 avril au 22 décembre 1985.

Expositions à l'extérieur

- «Les gitans de la mer (Badjao des Philippines)», du 25 septembre au 12 octobre 1985 au Centre commercial de Balexert.

— Vitrites à la Corratierie, à l'Office du tourisme, aux Usines Rolex et dans trois banques genevoises.

Poursuivant l'effort mené depuis deux ans dans le domaine de l'animation, plusieurs opérations se sont déroulées en cours d'année :

Dans le cadre de l'exposition «Le visage multiplié du monde: quatre siècles d'ethnographie à Genève»: «Le monde dans tous ses états», de L. Annen (vidéo) et «Pour un nouveau Musée», montage de R. Fuerst (vidéo).

En collaboration avec les Ateliers d'ethnomusicologie et dans le cadre du 2^e Festival des films de musiques du monde (30 octobre au 8 novembre 1985): «Xingu Terra» de M. Bisillat; «Danses des reines à Porto Novo» de G. Rouget; «Mawlid d'Abou l'Haggag» de A. Bellod; «Masques de Feuilles» de G. Le Moal; «La Dama d'Ambra» de J. Rouch; «Spre Lo» de C. Jest; «Ba Dong» de J. Simon; «Bourrées d'Aubrac» de J. Lajoux; «Flamenco gitano» de A. Dauer; «Sud et magia» de G. Mingozi.

Dans le cadre du même festival: «Tholu Bomalattam d'Andhra Pradesh», spectacle d'ombres géantes indiennes (2 séances).

3. Muséum d'histoire naturelle

En 1985, 230 535 personnes ont visité l'institut. Ce chiffre est moins élevé que celui enregistré l'année précédente où une exposition temporaire sur les reptiles et les poissons avait attiré à elle seule plus de 38 000 visiteurs. Le chiffre élevé des entrées montre bien l'intérêt permanent que suscitent les expositions auprès de la population. Ces entrées se répartissent comme suit.

— Entrées individuelles	178 895
— 738 classes de l'enseignement primaire	14 944
— 45 classes des cycles d'orientation	827
— 10 classes de l'enseignement secondaire supérieur	182
— 1 classe des cours d'apprentissage	10
— 82 classes d'écoles privées	1 546
— 158 classes d'écoles suisses et étrangères	3 914
— 610 groupes privés.	30 218

Les travaux d'aménagement des 3^e et 4^e étages, destinés aux Sciences de la Terre avancent bon train. La grande partie attribuée à l'aventure de la Terre est en voie de réalisation. Restera ensuite, à part quelques détails, la mise en place définitive des grands animaux préhistoriques sur le podium prévu à cet effet. La modification des faces de vitrines décidée par le Conseil municipal, qui a voté un crédit de 350 000 francs à cet effet, est maintenant terminée. Elle permet de présenter les objets de façon plus attrayante encore.

Depuis quelques mois déjà, il a été constaté que les insectes parasites se multipliaient de façon inquiétante, mettant en danger les collections. Les deux bâtiments ont fait, en fin d'année, l'objet d'une désinfection totale, la même que celle effectuée il y a trois ans. C'est un travail, on le sait aujourd'hui, qui devra être refait régulièrement.

En vue d'assurer la sécurité des visiteurs, des employés et des collections, une équipe de sécurité, composée de deux groupes, un spécialisé dans l'attaque du feu et l'autre dans l'évacuation des personnes, a été créée il y a quinze mois environ et fonctionne maintenant parfaitement. Ces groupes s'entraînent régulièrement avec les spécialistes de la Protection civile à Richelien, et s'exercent fréquemment dans les bâtiments du Muséum. Deux exercices d'évacuation avec simulacre de sinistre ont été exécutés; l'un concernait le personnel seulement, l'autre les visiteurs. Ces deux exercices, arbitrés par les instructeurs de la Protection civile, ont été joués avec la collaboration du Service d'incendie et de secours. Ils se sont déroulés à la satisfaction générale et on a pu en tirer d'utiles enseignements.

A côté de l'aménagement des nouvelles galeries des 3^e et 4^e étages, l'atelier de la décoration a continué à améliorer la présentation des expositions en général en procédant à la modification de plusieurs vitrines et dioramas, afin qu'ils conservent cet attrait qui fait le succès des expositions. Une étude est en cours en vue de modifier l'étiquette figurant sous chaque animal des grands podiums. L'étiquette individuelle pourrait être remplacée par une silhouette identifiant l'animal et qui serait placée immédiatement devant le public. Une telle transformation apporterait certainement une grande amélioration dans la présentation des animaux.

Dans les ateliers, la plus grande partie des travaux d'amélioration, de restauration, d'aménagement de locaux, ainsi que de nombreuses tâches d'entretien, ont pu être réalisés. Il convient de préciser que c'est grâce à l'activité des collaborateurs que presque tous les travaux d'entretien du Muséum, à l'exception de ceux concernant la maçonnerie, sont réalisés.

Durant l'année, le Service des bâtiments des Services immobiliers de la Ville de Genève a procédé à un certain nombre de transformations et d'installations. En raison du manque de place qui commence à se faire sentir dans les dépôts des collections scientifiques, il a fait aménager dans le corridor du département des invertébrés deux grandes séries d'armoires de rangement. Il a profité de ces travaux pour modifier les plafonds et tirer les lignes qui serviront à l'installation de l'ordinateur. En outre, il a complété les dépôts de la verrerie et de la collection des animaux à prêter en les équipant de meubles de rangement de type « Compactus ».

La cafétéria est maintenant bien connue et appréciée par de nombreux visiteurs qui trouvent là un agréable lieu de détente, où ils viennent souvent se reposer avant de poursuivre leur promenade à travers les galeries. Elle sert également

de lieu de réception pour la Ville. Des groupes de chercheurs tenant leurs assises à l'institut viennent y manger. Des sociétés y organisent les réceptions ou les repas suivant leur assemblée générale.

Malgré le travail considérable que représente la mise en place des nouvelles vitrines des Sciences de la Terre, ainsi que les transformations et améliorations apportées aux autres étages, l'atelier de décoration a présenté deux expositions temporaires de nature bien différente :

- De décembre 1984 à février 1985, une exposition retraçant la vie et l'œuvre du grand savant genevois Abraham Trembley, qui découvrit la régénération spontanée de l'hydre d'eau douce, a été réalisée dans le cadre d'un symposium dédié à ce chercheur.
- D'avril à septembre a eu lieu la présentation de l'exposition itinérante «Dino-Suisse». Cette dernière, montée avec la collaboration de plusieurs musées et instituts de paléontologie de Suisse était, comme son nom l'indique, consacrée aux découvertes de dinosaures faites en Suisse. Cette exposition, composée de panneaux et de maquettes a été complétée et rendue plus attrayante encore à Genève avec l'adjonction de pièces de collection du Muséum.

Soucieux d'être présent à l'extérieur, le Muséum accentue sa promotion. En 1985, plusieurs opérations ont été réalisées à cet effet :

- Présentation d'objets dans une des vitrines de la Corraterie (Musée Rath).
- La Société de Banque Suisse ayant décidé de mettre en fin d'année toutes les vitrines de son siège de Genève à disposition des musées pour une exposition d'objets présentés par son propre service de décoration, le Muséum en a profité pour montrer plusieurs spécimens provenant de différents départements.
- Le Muséum dispose en permanence d'une vitrine à la station supérieure du téléphérique du Salève où il expose des animaux typiques de la région.
- Participation traditionnelle à la Bourse aux minéraux de Genève où le Muséum a un stand de détermination de pièces de collection.
- Participation à la Bourse internationale d'entomologie de Genève où le Muséum possède également un stand d'information.
- Participation aux journées horticoles de Lullier (Fleurs et Campagne).

Conscient que l'information est nécessaire à la connaissance des sciences dans le public, le Muséum poursuit sa promotion publicitaire. Par voie d'affiches, sa présence est signalée à Genève et dans les grandes villes suisses. Parallèlement, des actions publicitaires sont assurées par le biais de régies comme les PTT, les CFF, la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman, la Compagnie des mouettes genevoises, les aéroports de Genève et de Kloten, ainsi que

dans certains parkings locaux. Des sachets-portions de sucre portant un dessin représentatif d'une pièce de collection ainsi qu'un texte publicitaire sont diffusés dans les établissements des principales villes de Suisse.

4. Conservatoire et Jardin botaniques

Programmés en plusieurs étapes, les travaux de construction et de rénovation se poursuivent. La construction de la serre méditerranéenne a débuté. Le personnel du Jardin a emménagé dans les nouveaux locaux de la maison des jardiniers.

Tout au long de l'année, il a été procédé à divers aménagements. L'installation du laboratoire de botanique systématique dans la nouvelle maison des jardiniers est terminée. Les différents phycotrons sont en période de test et les premiers essais de culture ont pu commencer. Par ailleurs, la salle des travaux pratiques a été remaniée en vue d'une utilisation plus rationnelle, afin de mieux profiter de l'aspect esthétique du lieu. Un équipement vidéo est dorénavant disponible pour des démonstrations en direct ou pour la diffusion de films. Le Service des bâtiments a rénové et équipé de manière très heureuse la salle d'exposition de la Villa Le Chêne. Enfin, une tente mobile a été achetée. Son utilisation est prévue pour des manifestations et des expositions se déroulant à l'extérieur.

Les efforts menés depuis quelques années dans le domaine de l'informatisation se poursuivent et s'intensifient. Le crédit libéré en faveur des Conservatoire et Jardin botaniques va permettre de parfaire l'équipement présentement à disposition.

L'introduction du système SIBIL (système intégré pour les bibliothèques universitaires de Lausanne) et la liaison avec REBUS (réseau des bibliothèques utilisant SIBIL) a permis de résoudre la majorité des problèmes de la bibliothèque. Le système est maintenant opérationnel et la formation des deux bibliothécaires est assurée. Il faudra procéder à la formation du personnel complémentaire (deux aides-bibliothécaires).

Il faut signaler un nombre toujours plus considérable de visites de la bibliothèque et de l'institution, qui demandent un engagement du personnel en dehors de l'horaire officiel.

Au niveau de la promotion et de la vulgarisation, plusieurs opérations ont marqué l'année 1985. Les « portes ouvertes » qui eurent lieu du 27 avril au 5 mai remportèrent un franc succès. Il en va de même pour l'expérience tentée avec la collaboration de l'Association des sculpteurs de Genève. D'avril à octobre, une cinquantaine de sculptures réparties dans le jardin attirèrent un nombreux public. Enfin et grâce à un temps clément, le « Botanic Jazz » connut une réussite totale.

Les expositions à la Villa Le Chêne sont appréciées du public et les artistes s'inscrivent nombreux. En conséquence, il conviendra d'opérer une sélection plus sévère. Dans la salle d'exposition rénovée, trois expositions furent programmées :

- Etudes de J.-M. Lamunière pour la serre méditerranéenne en construction.
- Sous le titre de « Science et nature du Jardin botanique », une exposition de photos de plantes, à l'objectif et au microscope à balayage, par Maryse Kolkowski et J. Wuest.
- En introduction au nouveau projet « Flore de Corse », une exposition regroupant divers documents et souvenirs, notamment du temps de John Briquet.

En outre, les artistes suivants ont exposé : Suzanne Cros, Eliane Nicol, les émailleurs de Genève, Joep Koenigs, François Knopf, Nicole Wyss et Jocelyne Hinnen.

Au Jardin, plusieurs faits marquants sont à signaler. Atteint par l'âge de la retraite, M. Jean Iff, jardinier-chef a quitté sa fonction et a été remplacé par M. Raymond Tripod.

Le froid intense du début de l'année a complètement disloqué le tronçon original de distribution. Quelque 400 mètres de colonne de fonte ancienne conduisant l'eau au bassin des rocailles et alimentant au passage plusieurs secteurs se sont trouvés ainsi hors d'usage. Les fuites soupçonnées depuis longtemps, puis les ruptures successives ont causé d'importantes pertes d'eau. Les travaux de remise en état sont entrepris actuellement par les Services immobiliers. L'impressionnante chute de neige de février n'a pas occasionné de dégâts graves. Par contre, les basses températures ont éprouvé les feuillages de certains conifères.

Les nouvelles serres de collection et d'exposition offrent d'excellentes conditions de culture. En conséquence, les efforts de multiplication destinés à meubler les nouveaux espaces disponibles se sont intensifiés.

Enfin, il faut noter la création d'une « Unité scientifique » rattachée au Jardin. Cette unité a pour but d'assurer un meilleur contact entre les chercheurs du Conservatoire et le personnel du Jardin. Il s'agit de faciliter l'identification des plantes, la documentation scientifique. C'est de cette unité également que dépendront les cultures expérimentales, ainsi que le nouveau laboratoire de la maison des jardiniers. L'unité scientifique est directement en charge du catalogue informatisé du jardin, de la cartographie automatique et de la production des étiquettes. Ces dernières sont actuellement produites directement à partir de la base de données, laquelle s'est augmentée de plusieurs milliers d'entrées en mémoire en 1985.

Une autre tâche de l'unité scientifique concerne la recherche floristique. En effet, le Jardin botanique ne peut se concevoir sans sa région floristique qu'il doit participer à contrôler et protéger.

Département municipal des sports et de la sécurité

M. Roger Dafflon, conseiller administratif

Ensemble du département

Les activités générales du département ont été influencées, en 1985 plus encore que lors d'autres exercices, par deux tendances contradictoires exercées sur les pouvoirs publics et émanant de la population :

- exigence d'effectuer des économies ;
- sollicitation de nouvelles prestations et maintien de celles existantes.

Pour faire face à ces contraintes contradictoires, notre département a réalisé un réel effort de rationalisation et de meilleur rendement. Le résultat s'avère donc positif. Néanmoins, il faut veiller à un sain équilibre entre des tendances aussi antinomiques, afin de ne pas provoquer une diminution sensible des prestations.

Secrétariat du département

Notre secrétariat a poursuivi sa tâche de coordination et d'animation des services du département, qui sont maintenant au nombre de six.

Durant l'exercice 1985, il s'est particulièrement attaché au bon déroulement de la création du Service du domaine public.

D'autre part, notre secrétariat a participé activement à la création de «l'EMCO», état-major de commandement ayant pour mission de coordonner, en cas de situation extraordinaire, tous les moyens d'intervention de la Ville de Genève.

A noter enfin que les différentes activités du secrétariat ont été facilitées par l'introduction et l'utilisation d'une machine à traitement de texte.

SERVICE DES SPORTS

1. Généralités et faits marquants

Année de transition pour le Service des sports qui voit M. Jean-Pierre Hornung passer le témoin à M. Pierre Benoît. Dans le rapport à l'appui du projet de budget 1986, nous soulignons l'excellent travail accompli par M. Jean-Pierre Hornung.

M. Pierre Benoît, chef de service dès le 1^{er} juin 1985, a suivi une carrière dans le secteur privé et entra au Service des sports en qualité de secrétaire administratif, puis d'adjoint administratif et de sous-chef de service.

Cette nomination a été accompagnée d'une restructuration à la tête du service avec l'arrivée de deux adjoints de direction, l'un technique, M. Jean-Louis Page, et l'autre administratif, M. Yves Nopper, issus tous deux de notre administration où ils occupaient respectivement les postes de chef de la section technique à l'abattoir et de réviseur-informatique au contrôle financier.

La restructuration de la direction du service permet de mieux maîtriser encore l'ensemble des activités qui sont d'une variété considérable et de faire face aux nombreuses et raisonnables sollicitations des dirigeants d'organisations sportives.

Il est à noter que ces sollicitations ne nous parviennent pas uniquement des milieux sportifs mais d'autres services de l'administration (Beaux-arts et Services immobiliers par exemple), d'organisations diverses, telles que civiques ou philanthropiques par exemple.

A noter que pour faire face à ces diverses requêtes, une efficace collaboration s'est développée entre le Service des sports et celui de la Voirie qui gère notamment la mise à disposition de matériel de fête.

2. Personnel

Suite à un effort de rationalisation nous avons diminué de 18 le nombre de travailleurs temporaires afin de nous conformer aux directives du Conseil municipal.

De plus, cet effort de rationalisation a été accentué par le départ à la retraite de 7 personnes. En outre, un collaborateur est malheureusement décédé.

Au 31 décembre 1985 le personnel du Service des sports se composait de 148 collaborateurs à temps complet et de 30 à temps partiel.

Cette situation a été durement ressentie, plus particulièrement lors de la période de vacances, pendant laquelle plusieurs collaborateurs ont été accidentés.

L'activité du service a été maintenue autant que possible. Il faut donc souligner que ce véritable tour de force a été accepté par le personnel en raison de l'incertitude d'obtenir un crédit supplémentaire de 775 000 francs, destiné au maintien des prestations assurées par du personnel temporaire. Fort heureusement le Conseil municipal a voté ce crédit à temps.

Néanmoins de nombreux travaux n'ont pas pu être réalisés et d'autres sont restés en souffrance.

Les conséquences les plus sérieuses de ces mesures sont notamment :

- le retard considérable dans la préparation des travaux d'aménagement concernant les championnats du monde de patinage artistique, retard comblé par la suite;
- l'octroi de subventions à certaines associations sportives en lieu et place de la main-d'œuvre du service dont ils bénéficiaient pour la réalisation de leurs manifestations.

3. *Subventions*

a) extraordinaires et ordinaires

39 disciplines sportives ont bénéficié de la manne municipale en 1985. Elles vont du tir à l'arc au volley-ball en passant par des nouveautés comme le bicross et le twirling.

b) écoles de sport

Les écoles de sport regroupent plus de 25 disciplines. Environ 60 clubs bénéficient de subventions ayant pour but le soutien et l'encouragement des jeunes à la pratique du sport en leur consentant des conditions très avantageuses. En 1985, ce ne sont pas moins de 2500 enfants qui ont bénéficié de cours structurés.

4. *Activités des divers secteurs*

Centre sportif des Vernets

507 359 personnes ont franchi les tourniquets d'entrées, soit 164 152 pour la patinoire et 343 207 pour la piscine.

Le parking payant aménagé sur l'esplanade convient parfaitement à tous les usagers. La franchise de trois heures est appréciée des sportifs qui trouvent facilement à se garer. Les recettes pour 9 mois d'exploitation se montent à 41 500 francs.

Aspects techniques

Construite il y a vingt ans, la patinoire intérieure a dû subir quelques adaptations en vue des championnats du monde de patinage artistique. Ces améliorations, qui vont de la création d'une nouvelle infirmerie au montage de nouveaux gradins rétractables sur les deux petits côtés de la piste, subsisteront après la fin des championnats.

Pour la patinoire extérieure, d'importants travaux ont dû être entrepris suite à la corrosion de la tuyauterie.

Le fonctionnement, depuis une année, de la pompe à chaleur a permis de produire passablement d'eau chaude pour les sanitaires, sans avoir recours au chauffage par le mazout.

En ce qui concerne la machinerie du bassin extérieur, elle commence à donner certains signes de vieillissement.

Stades et terrains de sport

1985 a été une année d'amélioration et de restructurations profondes au niveau des installations :

- reconstruction du Stade de Richemont ;
- poursuite de la reconstruction du Stade de Varembeé.

Toutes ces remarquables réalisations n'ont pas fait oublier au public les problèmes que nous connaissons et qui restent de plus en plus d'actualité :

- manque de salles de sport ;
- manque de terrains de football ;
- manque de vestiaires aux Stades de Champel et Frontenex.

Compte tenu de l'usure constante, le resurfaçage de la piste d'athlétisme du Stade de Champel est à prévoir pour 1987 au plus tard. Cette piste est en effet très utilisée par les athlètes pour les entraînements et les concours. Journées sportives et rencontres scolaires s'y déroulent également en grand nombre.

Pavillon des sports de Plainpalais (ancien Palais des Expositions)

Le conseiller d'Etat chargé du Département des travaux publics nous a prolongé la période d'usage du bâtiment. Ce complexe sportif reste néanmoins notre grand souci, car si l'on sait maintenant que le bail pourrait être reconduit jusqu'au 30 juin 1987, qu'advient-il après cette date de toutes ces disciplines sportives, hockey sur roulettes, tennis, basketball, badminton, handball, tennis de table, cyclisme, tir à l'arc, gymnastique artistique, que pratiquent régulièrement les sportifs lors d'entraînements ou de championnats ? Les nouvelles salles de Henry-Dunant ainsi que le Centre sportif du Bois des Frères ne suffiront pas à « absorber » tous ces sports. Relevons également que d'autres manifestations en tous genres ont lieu au Palais des Expositions (Vel d'Hiv).

Vessy

Nous notons une légère baisse dans la vente des abonnements annuels due sans doute aux nombreux clubs et courts de tennis qui fleurissent dans la campagne genevoise. Cependant, grâce au beau temps, les locations à l'heure sont en forte augmentation par rapport à 1984.

5. *Bains et piscines*

Varembé

Le bassin extérieur de Varembé n'a pas pu être exploité en 1985, car les délais des travaux n'ont pas pu être tenus pour diverses raisons techniques, dues au grand froid de janvier et février.

Bains des Pâquis

Malgré les mois de mai et juin plutôt pluvieux, 1985 a été une très bonne année pour les bains des Pâquis.

Le nombre des entrées a dépassé les 130 000. Jours de pluie déduits, la moyenne est de 1 100 entrées par jour avec des pointes de 3 500 à 4 000 lors des grosses chaleurs de juillet.

Nous avons voué, comme par le passé, un soin tout particulier à la formation des gardiens. En effet, la présence de vase dans le lac rend leur travail plus difficile qu'en piscine. Plusieurs victimes d'accidents dus à l'imprudence des baigneurs ont été soignées sur place.

Malgré leur vétusté et les problèmes techniques d'exploitation qui en découlent, la population genevoise apprécie cet établissement.

Pâquis-Centre

Ce bassin, équipé de deux fonds mobiles en béton, permet une grande souplesse d'accueil aussi bien pour les classes scolaires, les clubs et groupements de quartier que pour le public.

Pendant les vacances scolaires d'automne et de février ainsi qu'entre Noël et Nouvel-An, nous ouvrons généralement pour les enfants du quartier et ceci gratuitement. Techniquement, c'est un bassin qui fonctionne aujourd'hui d'une manière satisfaisante, après bien des réglages et des interventions du fabricant des fonds mobiles.

Nous pouvons dire, en conclusion, que le «tandem», bassin couvert de Pâquis-Centre/Bains des Pâquis, offre à la population de la rive droite des possibilités de baignades tout au long de l'année.

Liotard et Contamines

Ces bassins fonctionnent à la satisfaction de tous (classes scolaires ainsi que clubs et associations de quartier).

Ils n'ont pas été ouverts au public, car ils ne sont pas équipés pour la fréquentation de baigneurs individuels.

6. *Manifestations organisées par le service*

Le programme « Loisirs et sports » destiné « aux anciens jeunes », dès 55 ans, rencontre toujours le même succès. Il joue en effet un rôle social très important en permettant à de nombreuses personnes de sortir de l'isolement, de créer de nouvelles amitiés. Ce succès s'applique d'ailleurs toujours et encore aux cours d'autodéfense qui font toujours figure de locomotive.

L'insigne sportif franco-suisse, ouvert à tous dès l'âge de 20 ans recense environ 800 participants.

L'hommage aux champions réunit chaque année au mois de février, au Grand Théâtre, 412 champions(nes) suisses domiciliés dans le canton de Genève. Cette sympathique manifestation permet au Conseil administratif d'honorer aussi bien les écoliers que les seniors et les vétérans pour leurs efforts et performances couronnés par un titre de champion suisse, quelle que soit la discipline.

Les écoles de sport que nous subventionnons selon un règlement ad hoc connaissent un bon succès. Plus de 25 sports sont proposés aux enfants. Bien entendu, le foot, la gym, le ski se sont taillés la part du lion.

Un mot particulier au sujet de nos écoles de hockey sur glace pour lesquelles des résultats encourageants sont en perspective, puisque le nombre d'élèves inscrits pour les écoles 85/86 a été en légère augmentation.

Le taux de fréquentation du centre d'entraînement à la régates a permis cette année encore à une centaine de jeunes navigateurs et navigatrices de se mesurer dans presque toutes les régates prévues au calendrier lémanique.

Le voilier Genève a participé au tour de France à la voile, ce qui a permis à 21 jeunes navigateurs et navigatrices de faire leur première expérience de régates en mer.

7. *Autres manifestations*

Elles sont tellement nombreuses que nous renonçons à les citer. Nous tenons néanmoins à souligner l'important engagement du personnel lors de ces manifestations qui ont souvent lieu en soirée ou le week-end.

Un mot néanmoins pour le Placette Indoors dont le boni a été de 54 518 francs. Une fois de plus nous n'avons pas utilisé le capital de garantie budgétisé à 70 000 francs.

8. *Sport-Toto*

Le montant alloué par le Sport-Toto a été de 388 072 francs en 1985. 56 268 francs ont été utilisés pour l'achat de gazon en rouleaux pour la réfection des ter-

rains de football, 150 000 francs pour l'amortissement des travaux effectués au stade des Charmilles, 181 804 francs pour alimenter la « réserve Sport-Toto ».

SERVICE DES ENQUÊTES ET SURVEILLANCE

1. *Généralités et faits marquants*

L'année 1985 a été marquée par la réorganisation et la restructuration du Service des enquêtes et surveillance. Le Conseil administratif a décidé de détacher la *section* du Domaine public et de la promouvoir au rang de *service* permettant ainsi une meilleure gestion du corps des agents municipaux et de la section des enquêtes. Cette décision est devenue effective le 1^{er} juillet 1985. Le nouveau Service des enquêtes et surveillance comprend :

- la direction et son secrétariat,
- la section des contraventions et amendes d'ordre,
- la section des enquêtes,
- le corps des agents municipaux.

2. *Personnel*

Dans le cadre de cette restructuration, M. Pierre-Jean Curtet, ancien chef des agents municipaux, a été promu au rang de sous-chef de service. Un nouveau chef des agents a été engagé le 1^{er} octobre 1985, M. Gilles Bourquin. Il a étudié la psychologie pendant un an à l'Université et il a également été formé aux aspects psychologiques de sa profession. Durant de nombreuses années, M. Bourquin a occupé le poste d'inspecteur à la Sûreté. Avec l'engagement d'une adjointe administrative et la nomination d'un chef de la section des contraventions et amendes d'ordre, l'équipe de direction se trouve renforcée, comme le suggérait l'étude de réorganisation entreprise en son temps.

Au 31 décembre 1985 l'effectif du service était de 102 personnes, dont 81 agents municipaux. Six gardes de promenade temporaires en civil ont été engagés pendant la période estivale.

3. *Section des contraventions et amendes d'ordre*

En 1985, 35 563 amendes d'ordre, 10 459 procès-verbaux ordinaires et 927 avertissements ont été dressés.

4. *Section des enquêtes*

L'ensemble des enquêtes traitées est de 2 261. Au cours de l'année 1985 une forte augmentation des requêtes en naturalisation a été constatée, soit 195 de plus que l'année précédente.

Pour les naturalisations, 583 demandes ont été traitées en 1985 et se décomposent comme suit :

- 69 confédérés,
- 362 jeunes étrangers,
- 152 étrangers.

648 nouvelles demandes en naturalisation nous sont parvenues.

Le produit des taxes d'inscription (confédérés et étrangers) s'est élevé à 34950 francs.

La part de la Ville de Genève sur les taxes d'admission (payées par les étrangers et perçues par le Canton) est, en 1985, de 558 800 francs contre 322 333 francs l'année précédente.

5. *Corps des agents municipaux*

Au 31 décembre 1985, l'effectif du corps était de 81 personnes.

Il a surveillé en Ville de Genève 66 parcs, squares et jeux d'enfants, 49 préaux d'école, 4 complexes sportifs, 400 km de trottoirs et assuré de nombreux services spéciaux organisés tant par la Ville et l'Etat de Genève, que par diverses associations.

Il veille à la mise en place et la levée des marchés, ainsi qu'à leur bon déroulement. 1 410 marchés ont été surveillés en 1985 et 710 automobiles gênant l'installation des locataires ont été déplacées.

Le total des interventions — tous secteurs, amendes et avertissements — est de 35 563.

Au total pour 1985, 78 832 heures (contre 73 181 l'année précédente) ont été effectuées.

Les agents ont effectué 743 heures lors des abondantes chutes de neige de février pour assurer la sécurité des piétons sur les trottoirs et du service de la voirie sur la chaussée. Huit aspirants ont débuté leur école au mois d'octobre. A noter que l'école de formation des agents municipaux, créée en 1977, a également bénéficié de la restructuration au sein du service, la formation de nouveaux agents et agentes étant prioritaire. Des cours nouveaux ont été introduits (langues, droit, instruction civique, dactylographie, analyse transactionnelle, lutte contre le bruit, structure du service et de l'administration, éthique professionnelle, contrôle des denrées alimentaires, cynologie). Aujourd'hui comme par le passé, nos agents suivent également des cours de premiers secours, prévention d'incendie, connaissance de la police fédérale et des problèmes relatifs aux stupéfiants, self-defence, natation et gymnastique.

D'autre part, les chefs de service et responsables de domaines particuliers des administrations municipales et cantonales leur ont donné des cours et des conférences sur de nombreux sujets.

Comparativement à l'année précédente, il y a eu moins d'interventions des agents municipaux en 1985. Le manque d'effectifs en est une des raisons principales. En effet, l'effectif, non seulement n'a pas été augmenté, mais a diminué. Les huit aspirants engagés n'ont comblé que des vides dus à des départs et à un décès.

A ces raisons s'ajoutent les abondantes chutes de neige du mois de février qui ont mobilisé les agents d'une part pour fermer les rues à la circulation, afin que le service de la voirie puisse dégager la neige, et d'autre part, en intervenant auprès des propriétaires de magasins et concierges d'immeubles pour qu'ils créent des passages sur les trottoirs pour les piétons.

Pour pallier ce manque, il a été fait appel à des gardes de promenade en civil. Le recrutement s'est avéré difficile en raison du caractère temporaire de l'emploi (six à neuf mois par an). Nous n'avons trouvé que six gardes de promenade pour 1985.

Depuis décembre, à la demande du Département de justice et police, les agents prêtent main-forte à la gendarmerie pour le contrôle du stationnement des véhicules dans la zone piétonne des Rues-Basses. Des contrôles seront effectués durant toute la durée des travaux de la galerie technique.

Pour une plus grande efficacité, deux voitures de service ont été mises à la disposition des agents dès le mois de mars. Ces véhicules de service permettent des interventions rapides, notamment le transport de chiens errants, dans les zones plus éloignées. Afin de compléter l'équipement de transmission, douze nouveaux postes de radio-émetteurs-récepteurs ont été commandés.

Deux journées d'information et des conférences-débats destinées aux propriétaires de chiens ont été organisées comme de coutume avec la collaboration d'autres communes et de la société d'éducation des bouviers bernois et races suisses. Les actions entreprises dans ce domaine continuent à rencontrer leur succès désormais habituel.

Conclusion

Nous pouvons affirmer que tout a été mis en œuvre pour que la qualité des prestations du corps des agents municipaux de la Ville de Genève soit toujours améliorée, notamment par la qualité de la formation et la compétence accrue des gens en place.

L'effectif très restreint, par rapport à la multiplicité des tâches à effectuer, ne nous permet pas d'être «partout à la fois».

SERVICE DU DOMAINE PUBLIC

1. *Généralités*

Voulu par le Conseil administratif et opérationnel dès le 1^{er} juillet 1985, ce nouveau service a repris, pour l'essentiel, les tâches de l'ancienne section du domaine public qui était rattachée au Service des enquêtes et surveillance. Ces 6 mois d'activité du nouveau service n'ont pas été de trop pour asseoir les structures (organigramme, personnel, procédures de travail) et assurer les affaires courantes.

2. *Faits marquants*

1985 aura été une «année juridique» pour le service.

Deux arrêts, celui du Tribunal fédéral concernant le tarif des empiétements et celui du Tribunal administratif concernant le tarif des emplacements de marchés et divers recours encore pendants — portant notamment sur la compétence de la Ville en matière d'enseignes et réclames — ont amené le service à multiplier les démarches en vue d'obtenir les révisions légales et réglementaires souhaitées.

D'autre part, le service a entrepris, en collaboration avec le secrétaire de département, le recensement de diverses dispositions réglementaires qu'il y a lieu de réviser d'urgence.

Pour information, il faut souligner à ce propos que si l'autorité municipale jouit d'un réel pouvoir discrétionnaire en matière de gestion courante de son domaine public, son autonomie en matière d'administration est moins évidente, du fait qu'elle n'a *aucun* contrôle sur l'élément essentiel qu'est le processus législatif.

3. *Manifestations sur le domaine public*

Une décision importante a été prise au courant de 1985: la création d'une nouvelle section «manifestations».

Cette section indispensable à la bonne marche de l'administration rassemblera toutes les demandes d'organisateur de manifestations de tous genres (publiques, commerciales, culturelles, etc.). Aujourd'hui en effet, il faut s'adresser à la Voirie pour le prêt de matériel de fête, au Service des sports pour une installation de sonorisation, au Service des enquêtes et surveillance pour un service d'ordre effectué par des gardes municipaux, au Service d'incendie et de secours pour le service de garde, à la Gérance municipale immobilière pour la location d'une salle communale et à nouveau à la Voirie pour nettoyer les emplacements de fêtes. Cette section, par le biais de la création d'un nouveau poste ad hoc au budget 1986, va donc à l'évidence faciliter les contacts de l'administré avec les services publics.

4. *Personnel*

Par référence à l'ancienne organisation, le personnel du service a été renforcé de 5 postes de travail passant ainsi de 18 à 23 personnes. Cela bien entendu dans le cadre des dispositions prises pour le budget 1985. Ce renfort répond à des activités nouvelles soit :

- dotation de la nouvelle section des manifestations,
- renforcement de l'inspectorat du domaine public pour contrôler les empiétements.

Cette tâche-là était assumée jusqu'ici par les agents municipaux. Cette nouvelle répartition des tâches libère les gardes municipaux, leur permettant ainsi de consacrer plus de temps encore à leur fonction de police municipale.

5. *Activités des diverses sections du service*

Section administrative

Cette section regroupe tous les problèmes d'administration du personnel, de comptabilité, de caisse, de contentieux débiteurs, de contrôles internes et d'économat.

La section marchés, halle et étalagistes

La Ville de Genève compte 13 emplacements de marchés qui regroupent 1 marché aux champignons, 9 marchés dits de détail, 2 marchés de produits manufacturés, 1 marché aux fleurs permanent, 1 marché mixte à la place de la Madeleine.

Ce service public offre aux divers marchands un parc de 1 634 emplacements, dont 1 160 (73 %) sont loués à l'année.

L'utilisation annuelle moyenne de ce parc, en tenant compte des usagers au jour le jour, s'élève à 80 %.

Au vu de ces chiffres, l'on ne peut que se réjouir du comportement de ce traditionnel secteur socio-économico-culturel de notre cité, et constater :

- la «résistance» de ce canal de distribution malgré les grandes surfaces, dont il devient même à certains égards complémentaire : 85 % et plus de fréquentation pour les marchés situés à proximité immédiate de grands magasins ;
- la volonté — tant par la population que par les pouvoirs publics — de ces «îlots d'échanges», malgré les perturbations ou les restrictions du trafic qu'ils engendrent.

A noter enfin :

- le déplacement définitif du marché de la place des Alpes à la place de la Navigation ;
- le déplacement provisoire du marché de la place de la Fusterie à la place du Molard, en relation avec les travaux de construction de la gaine technique des Rues-Basses.

La Halle de Rive

Malgré plusieurs réunions et échanges de correspondance avec les représentants de l'Association des commerçants de la Halle de Rive, les travaux de transformation prévus ont encore été différés.

Seul un consensus concernant le principe de les effectuer « halle fermée » semble s'être dégagé au sein de ladite association. Les différents travaux envisagés seront néanmoins effectués pour des raisons de sécurité et d'hygiène.

A noter enfin que le principe d'un agrandissement de la buvette qui est à la disposition des commerçants et de leurs clients, a été accepté par le nouveau chef du Département de justice et police qui considère cet établissement comme une cantine. L'autorisation concernant les travaux peut aussi être obtenue.

La section enseignes et accessoires de commerce divers

805 autorisations ont été délivrées par cette section contre 1 200 l'année précédente.

La section chantiers et constructions diverses

Cette section connaît un essor sans précédent. En effet, une répartition des tâches clairement convenue avec les autres services de la Ville depuis juillet, confère à cette unité une responsabilité très active dans le processus de décision concernant ce type d'empiètement.

Elle est notamment chargée de suivre les dossiers de cadastration des ouvrages autorisés en sous-sol.

Les autorisations délivrées s'élèvent à 865.

La section technique

Toujours très sollicitée, tant par divers services de la Ville que par notre propre service, cette section continue à être à l'étroit dans son atelier de la rue des Vollandes.

Rappelons que c'est cette section qui élabore les plans d'implantation des marchés, la mise en place de signalisations et de matériel de protection délimitant les marchés, les terrasses, les parcs de stationnement.

6. *Conclusions*

Au vu de ce qui précède, l'on peut d'ores et déjà constater le bien-fondé de la constitution du domaine public en service indépendant et de l'excellente collaboration qui règne entre les diverses instances de notre administration.

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

1. *Généralités et faits marquants*

1985 n'aura pas vu la signature de l'avenant à la convention relative à l'intervention du poste permanent hors du territoire de la Ville de Genève. Cependant, les négociations menées entre le Canton, l'Association des communes genevoises et la Ville de Genève sont très avancées et un consensus a été trouvé pour une indemnisation équitable de la Ville de Genève en contrepartie des prestations fournies à tout le canton. L'échelonnement de l'indemnité annuelle forfaitaire serait le suivant :

1986	1987	1988	1989
Fr. 2 250 000.—	Fr. 2 700 000.—	Fr. 3 150 000.—	Fr. 3 600 000.—

1985 fut plus encore que 1984, une année de politique de relations publiques actives pour le SIS; contacts avec les mairies et les compagnies de sapeurs-pompiers des communes et relations intensifiées avec la presse ont ponctué cette année.

Il a ainsi été démontré que nous avons un service du feu compétent. Ce message a passé tant auprès des autorités que de la population genevoise.

Pour illustrer ces faits, une étude très sérieuse, effectuée à la demande de l'Etat par une entreprise privée, démontre que nos sapeurs-pompiers professionnels coûtent moins cher que d'autres organisations comparables dans notre pays. D'autre part, les temps d'intervention pratiqués sont plus que satisfaisants si l'on considère les embarras de la circulation: 95 % des courses urgentes ont lieu dans un périmètre atteignable en moins de 10 minutes.

En 1985, un nouveau record du nombre d'interventions a été atteint avec 4 534 sorties. Le précédent record de 1982 était de 3 636 sorties. Cette augmentation d'activités de 25 % n'est imputable que pour moitié aux intempéries de février. En effet, les fausses alertes sont en sensible augmentation alors que les cas d'incendies sont en régression depuis plusieurs années.

Pour ce qui est des fausses alertes, nous prenons ce problème très au sérieux, tant par des moyens de prévention que de répression. Nos officiers sont en contact permanent avec les entreprises responsables de ces désagréments.

2. *Personnel*

En 1985, il n'y a pas eu d'école de formation. De ce fait, le service a vu l'effectif du personnel d'intervention diminuer de 4 personnes (3 retraites, 1 mise hors rang). Cependant, la nouvelle école de formation qui se déroule actuellement devrait permettre de rétablir, dès l'automne 1986, les présences moyennes en caserne de 40 hommes de jour et de 20 de nuit.

L'effectif du personnel au 31 décembre 1985, toutes catégories d'employés confondues, est de 162.

3. *Interventions*

La répartition des interventions entre Ville de Genève et autres communes ou villes est toujours de 1/3-2/3. C'est d'ailleurs cette répartition qui nous a incité, à l'époque, à demander un effort financier supplémentaire à toutes les communes et villes du canton ainsi qu'à l'Etat lui-même.

4. *Divers*

Véhicules

En 1985, nous avons remplacé plusieurs véhicules selon notre plan de renouvellement habituel. Ont été remplacés :

- trois voitures de service de 1978,
- une auto-échelle de 30 mètres de type surbaissé de 1972,
- un bateau à moteur sur remorque de 1970,
- un fourgon de protection atomique et chimique de 1976.

Les véhicules remplacés sont proposés et vendus, en priorité, à d'autres communes genevoises, puis, si ces dernières ne sont pas intéressées, à des corps d'autres cantons ou d'importantes entreprises.

Le manque de place chronique dans les ateliers de mécanique-auto et de carrosserie, dont l'équipement a cependant été amélioré et complété cette année, nous empêche parfois d'utiliser tout le personnel qualifié disponible lors de réparations importantes. Le rendement du travail s'en trouve donc affecté; nous attendons avec impatience l'agrandissement de notre garage.

L'équipement complet du nouveau fourgon de protection atomique et chimique a été mené à terme dans nos divers ateliers. Sa conception permet d'assurer la protection corporelle et respiratoire de 50 personnes en cas d'incident chimique ou radiologique.

Instruction

Bien que nous n'ayons pas formé de nouveaux sapeurs-pompiers professionnels en 1985, nous avons poursuivi un programme intensif de formation continue à tous les niveaux. Notons que 17 sous-officiers des sections d'intervention ont suivi les cours de psychologie et de relations humaines.

Services de préservation

Les services de préservation effectués dans diverses salles de spectacles auxquels il faut ajouter les protections demandées à l'occasion de la rencontre au sommet entre MM. Reagan et Gorbatchev ont nécessité 370 services représentant au total la présence sur place de 1 012 hommes.

En effet, la tenue à Genève d'une conférence au sommet a nécessité de renforcer nos mesures de sécurité, notamment en conservant en service permanent le poste secondaire des Asters pendant toute cette période.

5. Compagnies volontaires de sapeurs-pompiers

Par rapport à 1984, nous assistons à une augmentation de leur nombre. Passer de 234 à 252 pompiers volontaires pour la Ville de Genève est en effet réjouissant.

Cette augmentation est certainement due en partie au renouvellement de l'expérience positive de l'année précédente où nous avons organisé des journées portes ouvertes dans le but de nous faire mieux connaître des habitants des quartiers respectifs. Néanmoins, il manque toujours plus de 200 sapeurs-pompiers volontaires à Genève.

Les quatre compagnies de sapeurs-pompiers volontaires ont été alarmées 19 fois au total. Lors des fortes chutes de neige de février et pendant trois soirs de 19 h 30 à 24 h, près de 70 sapeurs-pompiers volontaires des 4 compagnies ont été engagés dans cette opération pénible mais importante qu'est le déneigement d'environ 2 400 prises d'eau.

Le 28 octobre le nouveau dépôt principal de la compagnie 3 a été inauguré au N° 1 de la rue du Stand. Le nouveau complexe comprend :

- un dépôt principal de 475 m² pour la compagnie 3,
- un dépôt de 260 m² pour les pompiers professionnels (garage supplémentaire pour décharger la caserne 1),
- 340 m² de dépôt pour le musée des sapeurs-pompiers.

Nul doute que des locaux fonctionnels et confortables pour les dépôts des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires sont un des éléments parmi d'autres qui favorisent le recrutement.

6. *Sauveteurs auxiliaires*

Les membres des 4 sections ont été équipés dans le courant de l'année d'une nouvelle tenue de feu facilitant leur mobilité. Les sauveteurs auxiliaires étaient présents sur les lieux de trois sinistres et ont participé à 31 services commandés. Nous apprécions toujours à sa juste valeur la collaboration des sauveteurs auxiliaires pour les différents services d'ordre effectués lors de manifestations civiles ou sportives.

7. *Jeunes sapeurs-pompiers*

Il est bon de rappeler le but fondamental de cette association qui recrute ses membres parmi les jeunes de 10 à 18 ans :

- encourager et développer chez les jeunes gens l'intérêt pour la fonction de sapeurs-pompiers,
- instruction dans le domaine de la prévention et du secourisme,
- pratique du sport.

En augmentation de 9 jeunes sapeurs, l'effectif passe à 51.

Il est à noter que le total des « jeunes sapeurs » entrés au bataillon depuis la création de l'association est de 48 sapeurs, sans compter les incorporations faites dans d'autres communes en fonction du domicile.

PROTECTION CIVILE

1. *Généralités*

Le fait marquant de l'année 1985 a été l'organisation d'un exercice combiné mettant en présence les troupes de Protection aérienne et les formations de la Protection civile, exercice qui s'est déroulé du 15 au 18 octobre et dont le but principal était de tester la collaboration entre les civils et les militaires. A noter que, pour la première fois, nous avons demandé aux participants de passer une nuit en abri. Nous relevons que la nécessité de pratiquer périodiquement ce type

d'exercice n'est pas remise en cause et que la grande majorité des personnes convoquées ont fait la preuve de l'efficacité de la Protection civile.

2. *Personnel*

En ce qui concerne les cours et exercices plus traditionnels, dirigés par notre section instruction, nous avons bénéficié du renfort d'un instructeur supplémentaire. Compte tenu de la diminution de l'horaire de travail, des absences pour formation professionnelle, service militaire et autres, cet engagement était indispensable pour nous permettre de faire face à nos tâches dans ce domaine.

3. *Subventions*

Les modestes subventions que nous avons versées à l'Association genevoise pour la protection civile (AGPC) et à la Société des chiens de catastrophes ont été réitérées, marquant ainsi notre volonté de soutenir des groupements qui œuvrent, bénévolement, dans un cas pour informer la population sur la Protection civile, dans l'autre, pour entraîner des chiens dressés à sauver des vies humaines.

4. *Activités des sections du service*

213 jours de cours à Richelien, 160 jours d'exercices en ville et 136 jours de cours et exercices pour les établissements astreints, voilà qui donne une idée du volume de travail accompli. Si nous ne pouvons nous permettre de ralentir ce rythme, nous devons par contre, dès 1986, modifier la périodicité de nos exercices, lesquels auront lieu trois jours tous les deux ans au lieu de deux jours par année, selon les nouvelles directives cantonales. Les personnes astreintes et déjà formées seront convoquées alternativement selon qu'elles sont domiciliées dans un secteur pair ou un secteur impair des 8 secteurs établis par la Protection civile pour diviser le territoire de la ville.

Le stockage de l'important matériel qui nous est attribué par l'Office fédéral de la Protection civile nous oblige à rechercher constamment des lieux d'entreposage présentant des garanties de sécurité suffisantes.

La statistique des personnes incorporées dans notre organisme et dans les organismes de protection d'établissement (entreprises astreintes), établie par la section des contrôles, fait apparaître un total de quelque 7 200 personnes réparties dans 13 services différents. L'augmentation par rapport à 1984 s'élève à 11 %. Si nous tenons cette courbe de progression, nous aurons formé les 14 000 personnes qui nous sont nécessaires à fin 1993.

Notre politique de mise à disposition de nos dortoirs à des groupes de sportifs, d'écoliers et d'organisations culturelles de passage à Genève connaît un suc-

cès grandissant, puisque nous enregistrons 4000 nuitées supplémentaires par rapport à 1984. Cette utilisation intensive de nos ouvrages met à contribution notre section technique qui veille au parfait fonctionnement des installations de chauffage et de ventilation et à leur remise en état après utilisation.

En ce qui concerne nos constructions, nous avons présenté au Conseil municipal une demande de crédit pour l'ouvrage combiné avec le boulodrome et les installations sportives des Vernets, demande toujours en suspens. Deux nouveaux chantiers ont démarré en 1985: un poste d'attente et un poste sanitaire sous l'école des Allières et un abri public sous le complexe locatif Servette - Louis-Favre. 1985 a également vu l'inauguration du double poste sanitaire de secours de Richemont.

5. Divers

Quant aux abris privés, l'application des nouvelles normes fédérales qui modifient le volume vital (en m³) diminue quelque peu le bilan des places protégées. La réalisation de l'abri public Servette - Louis-Favre ainsi que la construction de nouveaux immeubles viendront redresser sensiblement le déficit actuel en places d'abri pour la population.

SERVICE MUNICIPAL DE L'ABATTOIR ET DU CONTRÔLE DES VIANDES

1. Généralités

L'exercice 1985 a été caractérisé par deux lignes directrices, à savoir la poursuite de l'important effort de rationalisation d'une part et, d'autre part, les nombreuses études et consultations réalisées dans le but de déterminer l'avenir du complexe de l'abattoir de la Praille:

Rationalisation

Les mesures prises pour réduire les frais de fonctionnement ont surtout consisté en une limitation des investissements techniques — tout en veillant au respect des mesures de sécurité — et au non-remplacement de certains collaborateurs qui ont quitté le service (décès, transfert dans un autre service municipal, départ à la retraite), dans l'attente des décisions concernant l'avenir.

Etudes et consultations

Dans le courant de l'été 1985 le Conseil administratif a décidé de confier un mandat supplémentaire à Gesplan SA qui a ainsi réalisé un rapport intitulé «Etude d'optimisation de la construction d'un nouvel abattoir». Cette étude a été remise à la SEGUA SA, Société d'exploitation des usagers de l'abattoir, qui en a discuté le contenu avec ses membres.

En novembre 1985, une communication sur la situation de l'abattoir municipal a été adressée au Conseil municipal par le conseiller administratif délégué.

2. *Personnel*

Au 31 décembre 1985, l'effectif se composait de 42 membres réguliers et de 2 ouvriers intérimaires. Le nombre d'employés a donc diminué de 5 unités par rapport au 31 décembre 1984.

Les tâches qu'assuraient les collaborateurs qui nous ont quitté ont été réparties entre les différents collaborateurs du service.

3. *Activités des divers secteurs du service*

Abattage

En 1985, 99 607 têtes de bétail ont été abattues, représentant un poids de 12 673 237 kg. Ce volume d'abattage représente une baisse de 2,34 % par rapport à l'exercice 1984. Elle est due en bonne partie à une diminution de la consommation de viande.

Usine de traitement des matières carnées (UTMC)

Les procédés d'exploitation de l'UTMC sont aujourd'hui totalement dépassés en comparaison avec les nouveaux complexes industriels en ce domaine. De plus, certaines de nos installations techniques sont parvenues à la fin de leur cycle de vie. Face à cette situation, le Conseil administratif a décidé la fermeture de l'UTMC. Des négociations sont conduites avec des entreprises spécialisées qui sont intéressées par le traitement des déchets carnés et des cadavres d'animaux, dans le but de conclure une convention à cet effet.

En ce qui concerne l'exploitation de cette usine, elle est contrôlée en permanence par l'Association fédérale suisse des contrôles des installations sous pression, qui délivre des autorisations successives d'exploitation.

Halle aux cuirs

La société d'exploitation des usagers de l'Abattoir (SEGUA SA) a abandonné, dans le courant de l'année 1985, certaines activités industrielles, libérant ainsi le bâtiment appelé « Nouvelle Halle aux cuirs ». En conséquence, le service a désaffecté la centrale thermique III qui desservait les équipements industriels de SEGUA SA.

La Gérance immobilière municipale recherche actuellement un nouveau locataire pour les locaux désaffectés.

4. *Travaux d'entretien*

Pour 1985, outre les habituels travaux d'entretien des bâtiments et installations, il a été notamment procédé au détartrage du réseau d'eau chaude desservant le bâtiment social ainsi qu'à la réfection des isolations des alimentations en eau froide pour les étables et le poste de lavage des véhicules.

5. *Conclusion*

Il ressort que le service s'est efforcé de maintenir le complexe de l'abattoir en exploitation, tout en appliquant des mesures d'économies afin de réduire les découverts d'exploitation.

Département municipal des affaires sociales, des écoles et des parcs

M. Guy-Olivier Segond, conseiller administratif

1. **Direction et secrétariat du département**

Introduction

Les cinq services rattachés au département sont, en apparence, très divers. Pourtant, dans la réalité, état civil, petite enfance, écoles, institutions pour la jeunesse, affaires sociales, pompes funèbres, parcs et promenades sont unis par un fil conducteur et forment, d'une certaine manière, le département de la qualité de la vie quotidienne. Ils interviennent en effet à chaque étape importante de l'existence d'un habitant de notre ville, qu'il soit un enfant, un adolescent, un adulte ou une personne âgée.

Les fonctions assumées par le département ne se limitent pas seulement à ces cinq services à la population: elles se sont étendues, en 1985, à l'aide humanitaire, à la coopération au développement et aux nouveaux médias.

Décès de M. Daniel Aubert, directeur du département

M. Daniel Aubert — qui avait été nommé directeur du département le 10 juillet 1985 — est décédé subitement le 19 décembre 1985, à la suite d'un accident de circulation.

Agé de 50 ans, M. Daniel Aubert avait consacré sa vie au service des enfants de Genève dont il s'est occupé comme enseignant, comme sous-directeur de l'enseignement primaire et comme chef du Service des écoles de la Ville de Genève. A la tête de cet important service de l'administration municipale, il a

conduit un effort sans précédent de construction et de rénovation des bâtiments scolaires tout en développant de nombreuses activités telles que l'ouverture de crèches, de ludothèques, de places de jeux et de centres de loisirs.

Ceux et celles qui ont eu la chance de travailler avec M. Daniel Aubert ont pu constater que, dans toutes ses activités, il s'est engagé sans réserve, en faisant preuve de grandes qualités de générosité et de disponibilité. C'est pourquoi la Ville de Genève et ses autorités conserveront de lui le meilleur des souvenirs, celui d'un homme de cœur, loyal et efficace, attentif aux préoccupations de ses collaborateurs et aux besoins des enfants de Genève.

Direction et secrétariat du département

La direction et le secrétariat du département ont une tâche importante et variée: indépendamment des questions d'ordre général (budget, personnel, locaux, informatique, etc.), ils fonctionnent comme un instrument de liaison avec le Conseil administratif tout en donnant une direction générale à l'activité des services.

Prenant les décisions d'ensemble et décidant de la politique générale, la direction et le secrétariat soutiennent l'activité administrative, technique, financière, sociale ou juridique des services et aident leurs responsables à résoudre les problèmes les plus divers.

Ils connaissent également certains dossiers particuliers, dont les plus importants ont été, en 1985:

- les procédures de nomination du directeur du département (M. D. Aubert), du chef du Service social (M. J.-P. Rageth), du chef du Service des écoles (M. R. Rapin), du chef du Service des pompes funèbres (M. J. Prongué), et du délégué à la petite enfance (M. J.-M. Boillat);
- la publication de trois numéros du 022-Ville de Genève;
- la construction des groupes scolaires Le Corbusier, des Allières et des Grottes;
- l'ouverture de deux centres de loisirs, à Saint-Jean et à la Roseraie;
- l'ouverture d'ateliers d'informatique dans les centres de loisirs et à la Maison des jeunes;
- l'expertise sur la petite enfance et la création de la délégation à la petite enfance;
- la poursuite du programme des places de jeux pour enfants;
- la fermeture du Bouffon;
- le déroulement de l'Année internationale de la jeunesse;

- l'hébergement des personnes âgées et la construction d'immeubles aux Grottes et au Petit-Saconnex (Les Tilleuls);
- l'étude de l'informatisation du Service social;
- la création du club des aînés de Champel;
- la poursuite de l'étude sur la sécurité à domicile;
- le renforcement de la direction du Service des parcs;
- l'étude d'un nouvel établissement horticole à la Garenne;
- la préparation d'un colloque sur l'arbre en ville (mars 1986);
- la planification des nouveaux dépôts du Service des parcs;
- la construction d'un parc aux animaux au Bois de la Bâtie.

Enfin, la direction et le secrétariat du département ont eu à traiter directement les dossiers relatifs à l'aide humanitaire, à la coopération au développement et aux nouveaux médias.

Propositions du Conseil administratif

Les principales propositions du Conseil administratif concernant le département qui ont été présentées et/ou votées par le Conseil municipal sont les propositions:

- N° 128, relative à l'ouverture d'un crédit de 18 200 000 francs destiné à la 2^e étape du groupe scolaire Le Corbusier.
- N° 132, relative à l'ouverture d'un crédit de 640 000 francs pour l'acquisition et la rénovation d'un appartement destiné à la garderie d'enfants de la Grenade.
- N° 138, relative à l'ouverture d'un crédit de 1 170 000 francs pour l'aménagement de la maison des enfants des Grottes.
- N° 151, relative à l'ouverture d'un crédit de 1 550 000 francs destiné à la réfection de la Maison Dufour (9, rue de Contamines).
- N° 154, relative à l'ouverture d'un quatrième crédit extraordinaire de 6 200 000 francs destiné à des travaux d'aménagement, de rénovation et de transformation de diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève.
- N° 159, relative à l'acquisition pour le prix de 760 000 francs d'un immeuble sis 61, rue de Saint-Jean/chemin Galiffe en vue de l'extension du parc du chemin Galiffe.
- N° 168, relative à l'ouverture d'un crédit de 390 000 francs destiné à l'amélioration et à l'extension des installations d'arrosage des parcs.

- N° 177, relative à l'ouverture d'un crédit de 1 500 000 francs destiné à l'acquisition d'un immeuble sis 2, chemin des Vignes, commune de Lancy.
- N° 198, relative à l'ouverture d'un crédit de 10 820 000 francs destiné à la transformation et à l'agrandissement de la pension pour personnes âgées «Les Tilleuls».
- N° 216, relative à l'ouverture d'un crédit de 5 500 000 francs destiné à la construction de la 2^e étape du columbarium au cimetière de Saint-Georges et d'un dépôt au cimetière du Petit-Saconnex.
- N° 223, relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 240 000 francs destiné à la reconstruction de la ville de La Arena, province de Piura au Pérou.
- N° 224, relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 150 000 francs destiné à lutter contre le dépérissement des forêts de la vallée de Bristen et à assurer le reboisement du Baumgartwald dans la commune de Silenen, canton d'Uri.

Commission parlementaire

La commission des affaires sociales, des écoles et des parcs a siégé à 19 reprises en 1985, sous les présidences de M. Albert Chauffat (de janvier à mai) et de M^{me} Adonise Schaefer (de juin à décembre).

Interventions parlementaires

Les principales interventions parlementaires dont le département des affaires sociales, des écoles et des parcs a eu à connaître ont été les suivantes :

a) les motions de :

- M. M. Tornare, relative à un local pour le Centre social protestant (CSP);
- MM. R. Juon et M. Tornare, relative à une salle pour le rock;
- M. G. Mouron, relative à la station zoologique de la Garenne;
- M^{me} L. Dupuis, relative à une aide à la Ligue genevoise contre le rhumatisme;
- M^{me} M. Schlechten, MM. G. Deshusses, G. Burri, C. Zaugg, P. Marti, relative à la maison du Bout-du-Monde;
- M^{me} J. Burnand, MM. J. Schär, J.-P. Lyon, E. Zurkirch, J.-J. Monney, J.-J. Favre, relative au centre de vacances pour handicapés à Genolier;
- M^{me} C. Marfurt, M. G. Deshusses, relative à l'extension du préau de l'école Ferdinand-Hodler.

b) les interpellations de:

- M. M. Tornare, relative à l'élagage des arbres;
- M. J. Hämmerli, relative à l'hygiène des places de jeux;
- MM. G. Savary, G.-C. Geissmann, J.-P. Lyon, relative à la plaine de Plainpalais.

c) les postulats de:

- M^{me} M. Schlechten, MM. M.-A. Baud, J.-C. Genecand, P.-C. George, P.-E. Dentan, C. Martens, relatif à la création d'un espace vert au cœur du quartier de Plainpalais;
- M^{me} M. Schlechten, relatif à la présence d'infirmières dans les maisons à encadrement médico-social de la Ville;
- M^{me} M. Schlechten, MM. P. Marti, G. Deshusses, G. Burri, C. Zaugg, J.-J. Monney, relatif à la construction d'une école à l'avenue Peschier;
- M. D. Pilly, relatif à des espaces verts naturels.

d) les pétitions:

- de l'Association pour le Bateau Genève, demandant une subvention;
- du Comité pour la sauvegarde du parc des Acacias s'opposant à tout projet de construction dans le parc des Acacias.

2. Nouveaux médias et télé-réseau

Fin 1984, le Conseil administratif a décidé de faire construire et exploiter, sur une base économique rationnelle, un télé-réseau radio-TV qui doit être:

- a)* un réseau mixte comportant un réseau primaire en fibre optique et un réseau secondaire en câble coaxial;
- b)* construit par une société d'économie mixte, en collaboration avec les PTT pour le réseau primaire en fibre optique;
- c)* exploité par une société d'économie mixte.

Un mandat d'étude a été confié à la Société Coditel SA qui porte sur:

- a)* la définition générale des caractéristiques du réseau;
- b)* la détermination du site de réception;
- c)* la planification générale du réseau;
- d)* le calcul du coût d'investissement;
- e)* le calcul de la redevance d'abonnement.

Parallèlement, les démarches relatives à la constitution de la société d'économie mixte se sont achevées.

3. Coopération au développement et aide humanitaire

Règlement

Le Conseil municipal a voté, le 27 juin 1984, une motion présentée par MM. Baud (soc), Dalang (pdt), Genecand (pdc) et Hämmerli (rad) chargeant le Conseil administratif de lui faire « des propositions en vue d'augmenter sensiblement l'aide au développement dans le prochain budget sur la base de projets précis ».

Après avoir accepté cette motion, le Conseil administratif a créé une commission chargée d'étudier les divers aspects de l'aide municipale au développement et de préparer un projet de règlement du Conseil administratif.

Placée sous la présidence du conseiller délégué, cette commission extraparlamentaire a été composée de 6 représentants du Conseil municipal, de 6 personnalités des milieux de la coopération au développement et de l'aide humanitaire et de 3 fonctionnaires.

La commission a tenu 7 séances. Le 30 mai 1985, elle a remis son rapport au Conseil administratif en lui proposant d'adopter un projet de règlement.

Après en avoir délibéré, le Conseil administratif a adopté, le 24 juin 1985, le règlement relatif à la coopération au développement et à l'aide humanitaire, qui est entré en vigueur au 1^{er} septembre 1985. Il a également pris les dispositions nécessaires pour le projet de budget 1986.

Dans le respect de la législation fédérale, le règlement se caractérise par :

- a) la définition des buts des projets de coopération et d'aide humanitaire ;
- b) la définition de la procédure à suivre ;
- c) l'obligation d'inscrire des crédits budgétaires annuels, correspondant à 0,2 % du budget de la Ville en ce qui concerne la coopération au développement ;
- d) l'obligation de présenter un rapport annuel au Conseil municipal.

En outre, le règlement prévoit la possibilité d'accorder une aide à des communes de notre pays.

Coopération au développement

Les principaux projets de développement soutenus par la Ville en 1985 ont été présentés par la Fédération genevoise de coopération et par d'autres associations d'entraide. Ils ont reçu un préavis favorable du Département fédéral des affaires étrangères. Il s'agit des projets suivants :

— Mouvement pour la coopération internationale (MCI) Education communautaire d'enfants dans 7 coopératives d'habitation, Uruguay	Fr. 48 000.—
— Association Alborada «Santé et famille», Chili	Fr. 36 065.—
— Union des syndicats du Canton de Genève Appui au développement agricole, Nicaragua	Fr. 60 000.—
— Genève-Tiers monde Atelier de mécanique pour handicapés, Rwanda	Fr. 52 500.—
— CECOTRET Séminaires sur la sécurité sociale, Costa-Rica, Panama et Honduras	Fr. 26 470.—
— Genève-Tiers monde Forage et équipement de puits, Burkina-Faso	Fr. 38 000.—
— Genève-Tiers monde Projet de fabrication de viande séchée, Mali	Fr. 30 000.—
— Association suisse Albert Schweitzer Microateliers «Petit frère», Burkina-Faso	Fr. 32 000.—
— Union internationale de protection de l'enfance Projet national de formation pour les personnes s'occu- pant d'enfants de 0 à 6 ans, Costa-Rica	Fr. 39 600.—
— Genève-Cap Vert	Fr. 10 000.—
— Comité d'action du Jeûne Fédéral	Fr. 10 000.—
— Opération «Reconstruisons La Arena»	Fr. 240 000.—
Total	<u>Fr. 622 635.—</u>

Opération «Reconstruisons La Arena»

Le Conseil administratif a cherché à participer à une souscription publique en faveur d'un projet précis créant un lien plus direct entre la population genevoise et les habitants d'une zone sinistrée.

La ville de La Arena, dans la province de Piura, au nord du Pérou, a été frappée par des pluies torrentielles, qui ont laissé plusieurs milliers de personnes sans abris. L'opération «Reconstruisons La Arena» consiste à reconstruire des logements pour ces populations sinistrées.

Il s'agit d'un projet de développement intégré, qui met à contribution la population locale: construction de logements, mais aussi plan d'urbanisme, promotion d'une économie locale, effort de formation professionnelle, etc.

Le financement du projet s'est fait de façon originale, par une recherche de fonds dans trois directions :

- a) une souscription publique, ouverte par le quotidien La Suisse à partir du 5 mai 1985 et soutenue par des articles et des photographies présentant le projet ;
- b) un appel aux milieux professionnels concernés par la reconstruction de logements (architectes, ingénieurs, entreprises de construction, etc.) ;
- c) un apport de fonds de la Ville de Genève qui s'engageait à doubler, jusqu'à concurrence de 240 000 francs, les fonds recueillis dans le public.

La souscription publique et l'appel aux milieux professionnels ayant permis de recueillir un montant total de 330 000 francs, le Conseil municipal accepta, le 17 décembre 1985, la proposition du Conseil administratif de mettre à disposition les 240 000 francs prévus.

Aide aux communes suisses

A la fin de l'été 1985, M. Hans Murer, président de la commune de Silenen, dans le canton d'Uri, a lancé aux communes suisses et, en particulier, à la Ville de Genève, un appel à la solidarité confédérale : les mesures que devait prendre cette commune uranaise pour lutter contre la mort de ses forêts dépassaient manifestement ses capacités financières.

Le Conseil administratif a décidé de manifester sa solidarité confédérale en aidant la commune de Silenen à lutter contre le dépérissement de ses forêts, qui assurent notamment une importante fonction de protection des habitations.

A cet effet, il a présenté au Conseil municipal une demande d'un crédit de 150 000 francs, destiné à lutter contre la mort de la forêt de Bristen et à assurer le reboisement du Baumgartwald.

La commune de Silenen est l'une des plus anciennes communes suisses : mentionnée pour la première fois au 9^e siècle, elle est l'une des communautés participant aux premiers pactes et à la fondation de notre pays.

Se composant de trois districts (Silenen, Amsteg-Ried, Bristen-Maderanertal), la commune est habitée par 2200 personnes, qui sont, pour l'essentiel, des paysans de montagne.

Malgré des conditions topographiques et climatiques très dures et malgré des conditions de vie extrêmement rudes — de nombreux enfants ont, chaque jour, jusqu'à 5 heures de chemin pour aller et venir à l'école —, la commune ne connaît pas d'exode rural. Les habitants sont en grande majorité citoyens de la commune. Les familles les plus anciennes vivent au même endroit depuis plus de 7 siècles. Les familles les plus récentes se sont établies dans la commune en 1640.

Aide humanitaire

En 1985, la Ville a répondu à quatre reprises à des appels lancés par la Croix-Rouge suisse pour ses actions humanitaires :

1. Séisme au Mexique	Fr. 150 000.—
2. Programme d'assistance médico-chirurgicale en faveur de l'hôpital provincial de Kompong Cham, Kampuchéa . .	Fr. 30 000.—
3. Cyclone au Bangla-Desh	Fr. 100 000.—
4. Eruption de volcan en Colombie	Fr. 150 000.—
	<hr/>
Total	Fr. 430 000.—

SERVICE SOCIAL

1. **Affaires générales**

1985 constitue à nouveau une année charnière entre deux directions. Cette situation, si elle est sans effet sur la population, a rendu plus difficile la gestion du service dans son ensemble.

Direction

M. Jean-Marc Boillat a assuré la direction du service jusqu'en septembre. Nommé délégué à la petite enfance, il a remis progressivement ses fonctions à M. Jean-Pierre Rageth, nouveau chef du Service social dès le 1^{er} octobre 1985, M. E. Favez conservant ses fonctions de sous-chef de service.

Personnel

Dans l'ensemble, le personnel du service a rempli sa tâche avec compétence et dévouement. Merci à chacune et à chacun.

Au 31 décembre 1985, l'effectif du personnel se montait à 151 personnes et était composé de la manière suivante :

— aides sociales à domicile	66 %
— travailleurs sociaux (assistants, animateurs, infirmières, chauffeurs, etc.)	29 %
— direction et collaborateurs administratifs	5 %

En 1985, l'ensemble du personnel a bénéficié de 267 jours de formation continue, ce qui représente un important effort aussi bien de la part de la Ville de Genève que du Service social et des personnes concernées.

Par ailleurs, le service a accueilli 12 stagiaires dans ses différents secteurs.

Budget

En 1985, le budget du service se montait à 14 946 000 francs décomposés comme suit :

— traitement du personnel	39 %
— allocations sociales municipales-et aide économique	35 %
— subventions	16 %
— locaux et matériel.	10 %

Locaux

L'activité du Service social se déroule dans 26 lieux différents qui représentent une surface dépassant 5000 m². Beaucoup de ces locaux sont prêtés contre de faibles participations, à des groupements genevois qui trouvent ainsi des lieux de rassemblement leur permettant de développer leurs activités.

En 1985, le Centre médico-social des Pâquis a été transféré de la rue Alfred-Vincent à la rue Amat et le club des Pâquis à la rue de la Navigation.

Par ailleurs, le club de Champel a débuté son activité à l'avenue Bertrand.

Véhicules

Les quatre véhicules de service ont effectué plus de 31 000 km. Ils concernent en particulier le transport des personnes âgées ou handicapées aux foyers de jour ainsi que les livraisons de la buanderie et les livraisons de repas aux cuisines scolaires et aux clubs d'aînés.

2. Action économique et financière

En 1985, comme chaque année, le service a effectué une révision complète de tous les dossiers des bénéficiaires. On distingue deux types d'aide financière, les prestations municipales et les allocations sociales.

Droit aux prestations municipales

Le droit aux prestations municipales est fixé par les directives du Conseil administratif.

Les prestations municipales sont destinées exclusivement aux rentiers préalablement bénéficiaires de l'aide fédérale et cantonale. Elles constituent l'effort

financier direct de la Ville de Genève à l'intention des rentiers, à travers le versement mensuel d'une prestation unique.

Bénéficiaires

A fin 1985, 2799 personnes âgées ou invalides, représentant 2514 familles, bénéficient des prestations municipales.

En ce qui concerne les nationalités, on trouve :

- 32 % de Genevois ;
- 55 % de Confédérés ;
- 13 % d'étrangers.

Droit aux allocations sociales

Le droit aux allocations sociales de la Ville de Genève est déterminé par un barème approuvé par le Conseil administratif.

Les allocations sociales sont destinées exclusivement aux personnes actives de condition modeste afin d'améliorer leurs revenus.

Bénéficiaires

A fin 1985, 83 familles représentant 106 personnes, bénéficient des allocations sociales.

Les allocations sociales sont versées au milieu de chaque mois. Il y a une allocation unique qui comporte trois degrés. On trouve :

- 63 % des personnes au degré supérieur ;
- 25 % des personnes au degré moyen ;
- 12 % des personnes au degré inférieur.

Grâce à l'aimable et efficace collaboration de l'Office des allocations aux personnes âgées, aux veuves, aux orphelins et aux invalides (OAPA), le travail administratif du Service social est très sérieusement allégé.

Autres prestations

En plus des allocations sociales et des prestations municipales, les prestations suivantes ont été servies en 1985 :

- frais de déménagements et de gros nettoyages d'appartements : plus de 70 participations ;
- secours divers : plus de 120 interventions.

3. Action médico-sociale

Centres de quartier

En 1985, dans les sept centres de quartier, les travailleurs sociaux ont effectué plus de 3380 visites à domicile en plus des entretiens qu'ils ont eus dans les centres. Ces nombreuses visites et les contacts qu'elles supposent avec l'entourage sont une précieuse contribution au maintien à leur domicile des personnes âgées.

Par ailleurs de nombreuses déclarations d'impôts ont été remplies dans les centres en faveur des bénéficiaires du service.

Il est important qu'une bonne collaboration se poursuive entre travailleurs sociaux du service et avec les autres services sociaux afin d'améliorer encore la qualité des prestations offertes à la population.

Les interventions du service s'inscrivent dans un travail social individuel et concernent surtout la population âgée de la Ville.

Aide à domicile

Une centaine d'aides-ménagères et familiales travaillent à domicile auprès des personnes âgées ou handicapées. En 1985, elles ont effectué plus de 60 000 heures pour 959 clients réguliers.

L'activité des aides sociales est essentielle. Elle concerne les travaux ménagers, les courses, les accompagnements chez le médecin et quantité d'autres actions. Le vieillissement de la population et la politique de maintien à domicile se traduisent aussi par une dégradation des situations des personnes et un alourdissement des tâches pour le personnel.

Grâce à un important travail de soutien et d'encadrement des aides et à des actions de formation, le service peut répondre adéquatement à la demande des personnes concernées.

Buanderie

Un service de buanderie est à la disposition des personnes âgées ou handicapées qui n'ont plus la possibilité de pourvoir elles-mêmes à l'entretien de leur linge.

En 1985, le service a lavé, repassé et raccommodé 28 700 kg de linge pour 690 clients. Cette prestation constitue un précieux complément au maintien à domicile des personnes âgées.

Immeubles avec encadrement médico-social

Le Service social en gère quatre, à Sainte-Clotilde, à Montchoisy, au Seujet et aux Minoteries.

En 1985, 381 personnes résidentes ont bénéficié de cet encadrement. Les infirmières ont effectué plus de 15 000 interventions à domicile sans compter les nombreuses démarches liées à la prise en charge des locataires.

Là aussi le vieillissement de la population, la réduction du temps d'hospitalisation des patients signifient des maintiens à domicile plus difficiles qui alourdissent le travail d'encadrement.

A Sainte-Clotilde, l'équipe d'animation de la salle à manger a accueilli plus de 80 personnes pour 3740 repas. Ainsi les personnes âgées se nourrissent mieux et évitent une trop grande solitude.

Foyers de jour

Le Service social ne gère que celui de Soubeyran, les quatre autres, Cinq Colosses, Caroubiers, Butini et Oasis dépendent d'associations privées.

61 personnes ont fréquenté le foyer de Soubeyran pour un total de 2719 journées.

Par ailleurs, le service a subventionné ou assuré le transport de trois autres foyers.

Hébergement social

Les trois immeubles de la Ville de Genève destinés à l'hébergement social sont gérés par les associations suivantes :

- L'Hôtel de l'Union à la rue Jean-Robert-Chouet par l'Association pour le Nouvel Hôtel de l'Union. Il accueille des cas sociaux, des candidats à l'asile politique, des délégués internationaux et des gens de passage.
- Le Foyer d'accueil de la rue Voltaire est géré par l'Armée du Salut. Il accueille une centaine de cas sociaux et marginaux.
- L'immeuble 3, rue de l'Université est géré par le Service des logements et restaurants universitaires. A fin 1985, 60 % des appartements étaient occupés par des étudiants.

L'engagement de la Ville de Genève en faveur de l'hébergement social contribue à résoudre les difficultés liées à ce type d'hébergement.

4. Action socio-culturelle

Clubs d'aînés

Les clubs d'aînés sont des associations de droit privé dont la structure juridique relève des art. 60 ss. du Code civil.

Plus de 2000 personnes retraitées sont membres des désormais 13 clubs d'aînés de la Ville de Genève depuis la création, en automne 1985, du club des aînés de Champel.

5 animateurs participent à leurs activités et font le lien entre chacun d'eux et le service.

En 1985, l'ensemble des membres des clubs d'aînés de la Ville de Genève ont effectué plus de 120 excursions et visites, 9 voyages et ont participé à près de 200 repas et fêtes dans les clubs.

Maison de vacances pour personnes âgées

Il s'agit de la Nouvelle Roseraie à Saint-Légier-sur-Vevey que la Ville de Genève et l'Hospice général gèrent en copropriété.

En 1985, en 16 séjours, elle a enregistré 8528 nuitées pour 541 personnes.

Voyages et excursions

En 1985, 1 séjour maritime et 2 séjours en Suisse ont permis à 65 personnes d'être bénéficiaires d'heureuses vacances.

Par ailleurs, 4 excursions au lac Bleu, à Annecy, à Savièse et aux Trois Lacs ont vu la participation de plus de 130 personnes.

Spectacles pour personnes âgées

Divers groupements et institutions pour personnes âgées bénéficient de billets à prix réduit (4 francs) pour des représentations de comédie, de ballet, d'opérette et de musique.

Pour la saison théâtrale 1984-1985, le Service social a vendu 2250 billets pour 8 spectacles.

Par ailleurs, le service s'est chargé de la location des billets pour le cirque et une revue sur glace à l'intention des personnes âgées ou handicapées, permettant à 4280 personnes d'y participer.

Fêtes pour les bénéficiaires

En 1985, le service a organisé deux grandes fêtes à l'intention de ses bénéficiaires à la salle municipale des Asters, l'une au printemps et l'autre pour l'Escalade. Ces deux manifestations ont rassemblé 740 personnes.

Octogénaires et nonagénaires

Comme ces dernières années, le service a envoyé en 1985 à tous les octogénaires et nonagénaires de la Ville les vœux du Conseil administratif à l'occasion de leur anniversaire.

SERVICE DES ÉCOLES ET INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE

1. *Affaires générales*

Le service se compose de 6 sections comportant 55 employés réguliers, soit 16 pour l'administration et les travaux et 39 concierges d'écoles, plus 19 employés temporaires, soit au total 74 collaborateurs.

Le budget du service correspond à environ 5,5 % du budget annuel de la Ville.

Au cours de l'année, le service a procédé à un certain nombre d'inaugurations relatives à des locaux rénovés, à l'établissement d'une ludothèque, à la plantation dans plusieurs écoles d'un arbre et à la réalisation définitive de places de jeux.

L'organisation au printemps et en automne du marché aux puces par et pour les enfants a rencontré à nouveau un grand succès.

2. *Crèches*

La Ville de Genève subventionne actuellement 11 crèches et 3 pouponnières.

Le total des journées « Ville de Genève » est en constante augmentation, passant de 97 343 à fin 1983 à 99 264 à fin 1984. En revanche, le chiffre des nuitées continue à diminuer.

Les barèmes des salaires sont indexés sur la même base que pour les employés de la Ville de Genève.

Les travaux habituels d'entretien ont été réalisés régulièrement au cours de l'année.

3. *Jardins d'enfants-garderies*

15 jardins d'enfants-garderies sont subventionnés par la Ville.

Le nombre total de 1/2 journées de fréquentation a passé en 6 ans de 44 459 à 66 056, soit une augmentation d'environ 48 %.

4. *Ludothèques*

6 ludothèques sont actuellement en activité et enregistrent une fréquentation réjouissante. Il s'agit de celles des Eaux-Vives, de Saint-Jean, de Servette-Vidollet, de Plainpalais, de Pâquis-Sécheron et de « La Marelle » aux Franchises.

La ludothèque de la vieille-ville a emménagé, en automne, dans ses locaux définitifs à l'école Ferdinand-Hodler. Celle du Petit-Saconnex est installée à l'école des Crêts. Ces deux ludothèques seront bientôt opérationnelles.

Le Service des écoles a pris en charge, dès cette année, les frais de formation des ludothécaires.

Chaque ludothèque reçoit une subvention de départ de 25 000 francs pour l'achat des jeux.

5. *Places de jeux*

Au moyen du premier crédit de 2 500 000 francs accordé le 10 novembre 1981 par le Conseil municipal, le Service des écoles a pu aménager les emplacements suivants :

Ecoles: Carl-Vogt, Charles-Giron, Contamines, les Crêts, Crêts-de-Champel, Cropettes, Eaux-Vives et Vieusseux.

Parcs et autres: Acacias, Bastions, Bertrand, Gourgas, Prévost-Martin, Nant-Cayla, Saint-Jean, Prieuré, la Treille et Châteaubriand.

Sur la base du deuxième crédit de 3 000 000 de francs accordé le 20 mars 1984, les aménagements suivants ont été terminés :

Ecoles: Charmilles (2 préaux), chemin de Roches et Seujet (2 préaux).

Parcs et autres: Gourgas, rue des Plantaporrêts, Mon-Repos, Acacias, Bastions, plaine de Plainpalais et Palais Wilson.

Travaux en cours: école des Plantaporrêts et parc Voltaire.

6. *Bâtiments scolaires*

Le service a la responsabilité de 68 bâtiments scolaires, 37 salles d'éducation physique, 8 pavillons et 8 classes dans des immeubles locatifs.

La réalisation de la 2^e étape de l'école Le Corbusier a permis de mettre encore 8 classes à la disposition des élèves du quartier.

La rénovation de certaines écoles s'est poursuivie et ceci grâce aux crédits extraordinaires votés par le Conseil municipal. Les travaux importants suivants ont pu être réalisés :

Ecole des Charmilles

Rénovation du 2^e étage - bâtiment nord; échafaudage pour changement des roulettes des vitrages coulissants; peinture des boiseries et nettoyage au détergent des façades.

Ecole de Budé

Rénovation de toutes les classes et remplacement des tableaux noirs.

Ecole Geisendorf-Poterie

Rénovation complète de 6 classes et d'une salle de rythmique.

Ecole du Mail I

Rénovation des salles d'éducation physique (2^e étape); réfection des sanitaires aile sud.

Ecole Necker

Rénovation des sanitaires filles et création de WC garçons, professeurs et handicapés au 1^{er} étage; rénovation de 4 classes; aménagement d'une salle des maîtres, d'une infirmerie, d'un économat et réfection d'un corridor; remplacement de l'installation de chauffage et partiellement de la chaufferie.

Les travaux d'entretien annuels ont été réalisés selon le programme établi.

L'occupation extra-scolaire des locaux est toujours importante.

Dès janvier 1985, une série de locaux au sous-sol de l'école Le Corbusier a pu être mise à la disposition de sociétés, entre autres 2 salles pour 7 groupes de musique électrique et 1 salle pour le secrétariat de l'Association Post Tenebras Rock.

Dès l'automne, 4 locaux ont pu être mis à la disposition de sociétés dans les combles de l'école de Montchoisy.

Dans l'immeuble 20, rue du Clos, jouxtant l'école de Montchoisy, il a été aménagé 1 cabinet dentaire, 2 locaux au rez-de-chaussée pour le Conservatoire populaire de musique et 1 local au sous-sol pour 3 groupes de musique électrique.

Comme ces dernières années, le Service des écoles a loué à l'Etat 51 classes dans les bâtiments primaires et destinées à l'enseignement secondaire.

De plus, 15 classes sont mises à la disposition du Collège du soir, à l'école des Casemates.

7. *Activités parascolaires*

Le Service des écoles subventionne 10 restaurants scolaires représentant 8 associations.

Durant l'année 1984-1985, 153 811 repas ont été servis dans ces différents restaurants scolaires.

Sur l'ensemble de ces établissements, une augmentation de 13 865 repas a été enregistrée. Sur ce nombre, 5077 repas proviennent du nouveau restaurant scolaire de Champel.

Les activités surveillées consistent en une prise en charge des élèves de 16 h 10 à 18 h.

1606 élèves ont fréquenté ces activités en 1984-1985, soit 92 élèves de plus qu'en 1983-1984. Ceux-ci étaient répartis dans 116 classes installées dans 59 bâtiments scolaires de la Ville, soit une moyenne de 13,8 élèves par classe.

Les études surveillées sont destinées aux classes des degrés 5P et 6P. En 1984-1985, 30 classes totalisant 430 élèves ont été ouvertes dans 16 écoles de la Ville.

8. *Centres de loisirs et de rencontres*

Depuis septembre, la Ville compte 8 centres de loisirs, dont la gestion est confiée à des associations privées. Le dernier en date étant celui de Saint-Jean, installé dans une villa sise au N°39-41 de la rue de Saint-Jean.

Grâce à une initiative prise par les centres de loisirs des Acacias, de la Jonction et des Pâquis, des fêtes de quartier, qui remportent chaque fois un très grand succès populaire, ont été à nouveau organisées cette année.

Le nombre de journées des centres aérés a subi une progression intéressante, passant de 4900 en 1981 à 6791 en 1985.

Un certain nombre de travaux d'entretien et d'amélioration ont pu être effectués.

9. *Maison des jeunes*

En 1985, Saint-Gervais en chiffres, ce sont: 35 600 spectateurs (théâtre, cinéma, vidéo, concerts, poésie, etc...), 7500 visiteurs (expositions), 3500 personnes se retrouvant dans des salles mises à disposition, 1500 participants à des stages. Saint-Gervais, c'est aussi 2300 mètres carrés à animer.

Les activités pédagogiques (stages) durent de 3 à 6 mois en moyenne. En fonction de la demande, ils sont reconduits. Ces cours enregistrent une participation variant entre 5 et 25 personnes.

Des activités sont organisées en collaboration avec d'autres organismes: SMAV, Service des loisirs, Conservatoire, etc...

Les locaux accueillent aussi quelques stages s'adressant à des populations déterminées, les handicapés par exemple.

Les salles, lorsqu'elles ne sont pas réservées à des activités « maison », sont mises à disposition de groupements, d'associations, de sociétés dont les activités poursuivent un but culturel ou social (WWF, Ecole d'infirmières, Ligue suisse d'improvisation, Pro Juventute, ASPEC, etc...).

Il est à noter que la Maison des jeunes produit son propre journal qui est le meilleur moyen d'informer les utilisateurs et la population de ses activités.

Il apparaît que cette première année d'activité a permis de bien définir les besoins de la population genevoise.

10. *Auberge de jeunesse*

Les recours contre la construction envisagée ayant été rejetés, les travaux ont commencé.

11. *Colonies de vacances*

La subvention à la journée a passé de 8,25 francs à 8,55 francs (augmentation du coût de la vie).

On note une légère diminution du nombre total de journées, laquelle a également une influence sur le pourcentage des enfants « Ville de Genève » qui, lui, est en augmentation.

Parmi les travaux entrepris, il a été procédé à la réfection complète de la toiture de la colonie « Les Plattets » s/Bassins.

12. *Centre de vacances pour handicapés - Genolier*

Les tractations avec la commune de Genolier ont enfin abouti. Le projet se rapportant au remplacement des pavillons actuels par des constructions « en dur » va pouvoir être réalisé.

13. *Fêtes des écoles*

La fête des écoles enfantines a eu lieu le jeudi 27 juin et a été gratifiée d'un beau soleil. Du fait des importants travaux entrepris dans les Rues-Basses pour l'installation de la gaine technique, les enfants ont emprunté un nouveau par-

cours pour le cortège traditionnel. Ce sont les rues Pierre-Fatio et du Rhône qui ont vu défiler tout ce petit monde, le parc des Bastions étant rejoint par la rue de la Corraterie.

Le samedi 29 juin, les promotions des écoles primaires ont eu pour cadre le jardin des Bastions, le parc des Eaux-Vives et le parc Trembley. Ces fêtes ont réuni 4527 participants.

Le matin, se sont déroulées les cérémonies officielles au cours desquelles chaque élève a reçu un souvenir de la Ville de Genève, sous forme d'un livre.

Trois écoles, regroupant 763 élèves ont organisé leur fête dans le périmètre de leur bâtiment. Il s'agit des écoles des Charmilles, de Hugo-de-Senger et des Crêts-de-Champel.

14. *Promotions civiques*

Cette manifestation a nécessité l'organisation de deux cérémonies qui ont eu lieu au Grand Théâtre les lundi 18 et mardi 19 novembre.

798 jeunes filles et 788 jeunes gens, soit 1586 participants ont prêté serment devant les corps constitués du canton. Ces cérémonies étaient présidées par Monsieur Guy-Olivier Segond, conseiller administratif.

Le pourcentage des inscriptions est en très nette augmentation. De 36,6 % en 1975, il a passé à 55,3 % en 1985.

15. *Locaux de vote*

Conformément à la loi sur l'administration des communes, la Ville de Genève met à la disposition du Département de l'intérieur et de l'agriculture les locaux nécessaires aux opérations électorales dans les écoles suivantes:

Contamines, Crêts, Crêts-de-Champel, Cropettes, Eaux-Vives, Geisendorf I, Hugo-de-Senger II, James-Fazy, Liotard, Mail I, Salle du Môle, Roseraie, Saint-Jean, Sécheron, XXXI-Décembre.

SERVICE DES PARCS ET PROMENADES

1. **Affaires générales**

Direction

L'année 1985 aura bien marqué notre siècle. Les fortes chutes de neige et les températures sibériennes de janvier et février ont profondément influencé la

végétation. En ville comme ailleurs, hélas, on vit disparaître beaucoup d'arbustes délicats et aussi quelques gros végétaux.

Ce ne fut qu'à la mi-mars que tout redevint normal. Les jardiniers purent alors remettre un peu d'ordre, réparer les dégâts et rouvrir les chantiers de saison avec plusieurs semaines de retard par rapport à une année normale. L'ensemble du programme de travail 1985 en fut tout de même quelque peu perturbé.

Personnel

Les personnes attachées à la direction du service étaient au nombre de douze à fin 1985, soit une augmentation de deux unités par rapport à 1984. Il s'est agi en l'occurrence de la nomination d'un quatrième chef de secteur et d'un deuxième adjoint au service technique.

A fin 1985, l'effectif du service se montait à 177 employés plus 8 apprentis.

En cours d'exercice, 1 collaborateur a demandé à être mis au bénéfice de la retraite, 7 jardiniers et aides-jardiniers ont été nommés, 2 apprentis engagés. Deux jardiniers et 2 aides-jardiniers ont démissionné.

A la demande du Conseil administratif, des occasions d'emplois ont été offertes à des étudiants. En été 1985, 59 semaines de travail ont été effectuées par ces derniers.

Comme ces années précédentes, à la demande du Service de la protection de la jeunesse et du Tribunal de la jeunesse, 53 garçons et filles ont effectué des stages dans les établissements de production du service.

Budget

En 1985 le budget du service s'est élevé à près de 12 300 000 francs. Il était en augmentation d'environ 1 200 000 francs par rapport à l'exercice précédent, le poste salaires absorbant à lui seul plus du 50 % de cette différence.

Locaux

Les locaux-vestiaires du personnel n'ont pas subi de modification importante en 1985. Par contre, en fin d'année, le service a pris possession de deux bâtiments sis sur la commune de Lancy. Dès le début de l'année 1986, ces locaux seront mis à disposition d'une équipe volante et surtout des mécaniciens du service qui transféreront à Lancy l'atelier de mécanique horticole situé présentement dans les communs du château de La Grange.

Aux Bornaches à Certoux, l'aménagement de l'aire de compostage a été terminé. Le service dispose aujourd'hui d'une surface totale de 1200 m² pour entreposer et traiter tous les déchets horticoles des parcs et jardins de la Ville.

Matériel, véhicules

Conformément aux prévisions budgétaires, ont été acquis en cours d'exercice :

1 fourgon	1 élévateur sur pneus
1 fourgonnette	1 échelle Magirus pour élagage
1 grosse balayeuse	

ainsi que :

7 petites tondeuses	1 semoir à engrais
3 taille-haies	1 pulvérisateur (moteur)
3 tronçonneuses	2 pompes d'arrosage
2 coupe-bordures	

2. Climatologie et végétation

L'année 1985 laissera à chacun un souvenir mitigé ! La neige et les gros froids de janvier et février ont complètement perturbé les plantes et le travail des jardiniers. Chantiers extérieurs, taille et plantations durent être interrompus, alors que l'on assistait à l'éclatement du bois de vieux arbres et à la disparition d'une série d'arbustes délicats incapables de supporter une telle froidure. Ce fut plus précisément le cas pour des persistants tels que Aucubas, Fusains, Laurelles ou encore pour des caduques, tels que Pyracanthas, Berberis, Magnolias ainsi que de vieux rosiers.

A l'examen des dégâts enregistrés l'on a pu constater que ces derniers avaient une relation évidente avec l'emplacement occupé par ces plantes et aussi à leur état de santé.

Mars vint à point pour permettre aux jardiniers de panser ces blessures. C'est alors que pas moins de 3000 arbustes durent être remplacés dans les parcs et jardins de la Ville. Au 15 du mois, quand bien même le travail souhaité n'avait pas été entièrement réalisé, la taille des arbres sur rues dut être interrompue afin de terminer avant la fin du mois celle des rosiers, ainsi que les dernières plantations d'arbres et d'arbustes dans les jardins de la Ville.

Avril fut d'une température normale. Dès le 10 du mois, il fallut reprendre la tonte des gazons alors que les bisannuelles et les plantes bulbeuses égayaient les jardins, comme en année normale. Ces petites plantes, protégées par la neige, avaient mieux résisté au froid que la plupart des gros végétaux.

C'est en avril que fut effectué le réensemencement du Jardin de la Perle du Lac. Cet aménagement d'une surface de 4800 m² avait été complètement repris à fin 1984 et ces massifs redessinés.

Quand bien même le printemps 1985 fut plus tardif que d'habitude, les décorations printanières ne purent subsister plus longtemps dans les parcs. Comme en années normales, l'on dut mettre fin à leur existence. Le 15 mai déjà, les responsables des cultures étaient prêts à sortir toutes les plantes nécessaires aux garnitures estivales des parcs de la Ville.

A fin *juin*, au moment où 1450 bâtons fleuris étaient remis aux enfants des écoles pour leur permettre d'agrémenter le Cortège des Promotions, l'ensemble des décorations d'été étaient en place, la Roseraie et le quai Gustave-Ador abondamment fleuris de roses aux multiples éclats.

Juillet et août furent comme à l'accoutumée des mois dits d'entretien. La tonte des gazons, l'arrosage des pelouses et plantations, les traitements et nettoyages divers furent les principales activités des jardiniers.

Au début *septembre*, il fallut à nouveau recréer une grande équipe afin d'assurer aux Bornaches à Certoux le repiquage des 200 000 bisannuelles nécessaires pour les décorations d'automne 1985.

C'est en octobre que fut ouvert au quai Gustave-Ador le chantier de construction d'une piste cyclable. Dans le cadre de ces travaux, le service a profité de revoir l'aménagement de cette promenade. Sans perturber l'harmonie de ce quai, 1800 m² de bitume ont été supprimés et reconvertis en pelouse.

Dès le 15, quand bien même la saison se montrait particulièrement sèche, l'on put effectuer les premières plantations d'arbres et d'arbustes. Ces travaux précéderent d'une quinzaine de jours la mise en route de la grande équipe de taille, qui reprit sa tournée traditionnelle en émondant les platanes, tilleuls et érables des rues et places de la Ville.

La clémence de l'automne 1985 aura permis de constater, lors de l'établissement de ce rapport, que les travaux dits «de morte-saison» étaient plus avancés en 1985 qu'à la fin de l'année précédente.

3. Parcs et promenades

Nombre et superficie

En 1985, le nombre des espaces verts n'a pas augmenté. Par contre, des aménagements paysagers liés à des constructions d'utilité publique ont amélioré sensiblement la qualité de vie de secteurs urbains. Ce fut plus particulièrement le cas à Malagnou, près de la nouvelle école Le Corbusier et dans le quartier des Grottes, en pleines modifications. Deux parcelles récemment acquises par la Ville ont été prises en charge par le service.

Il s'agit d'une zone scolaire située à l'entrée de la route de Vessy et d'une propriété mise à disposition du Mouvement Quart-Monde, dans le quartier de Saint-Jean.

Entretien des espaces verts existants

Les remarques faites à ce sujet dans de précédents rapports restent toujours valables. Les difficultés de mener à chef un chantier dans une ville augmentent constamment. C'est principalement le déplacement des gens et du matériel qui devient problématique et trop long. Quant aux machines utilisées, il y a lieu de poursuivre l'effort entrepris, à savoir : trouver des engins moins bruyants, donc mieux tolérés.

Etudes et travaux en cours

Les importants chantiers ouverts tant au Bois de la Bâtie qu'ailleurs se déroulent trop lentement à notre gré. Des entreprises peu fournies en personnel acceptent trop souvent des travaux dont l'ampleur dépasse leurs possibilités. En plusieurs occasions, nous sommes intervenus pour faire accélérer les choses et chercher à ce que les délais annoncés soient véritablement respectés.

En juin, le Conseil municipal a voté un crédit de 390 000 francs destiné à améliorer le réseau d'arrosage de différents parcs de la Ville. Les études de détail étant aujourd'hui terminées, les chantiers relatifs à cette décision s'ouvriront au tout début de l'année 1986.

4. Etablissements, serres et cultures

Nombre et fonction

Aucune modification ou amélioration importantes n'ont été réalisées en 1985. Cette situation est très préoccupante. En effet, nous étions persuadés que la remise en état et la modernisation de l'établissement de La Grange, programmées depuis 15 ans déjà, pourraient être enfin entreprises. Malheureusement des remarques de dernière heure, formulées par la Société d'art public et la Commission des monuments et des sites font traîner les choses. Par là-même, le programme de rénovation s'en trouve repoussé de plusieurs mois encore, alors que ces travaux sont indispensables à la bonne marche du service.

Statistiques de production

	<i>Beaulieu</i>	<i>La Grange</i>	<i>Bornaches</i>
Plantes en pots, vertes et fleuries . . .	8 000	7 200	900
Plantes de décorations estivales . . .	132 400	73 000	—
Bisannuelles	—	29 000	191 000
Fleurs coupées	23 200	4 000	11 750
Total	<u>163 600</u>	<u>113 200</u>	<u>203 650</u>

5. Arbres et arbustes

Abattage et plantation

En 1985, 140 arbres ont été enlevés. 193 gros végétaux ont été plantés. Cette différence en plus correspond bien au programme fixé, à savoir : tant que possible augmenter le nombre des gros végétaux dans la ville. Durant la même période, 1300 nouveaux arbustes ont été plantés — 3000 arbustes et rosiers ont été remplacés.

6. Expositions florales et prestations diverses

Le Service des parcs a participé en 1985 à trois expositions, de nature exceptionnelle :

- du 18 au 21 avril, à Neuchâtel, à l'occasion du centième anniversaire du Service des parcs et jardins de cette ville;
- du 26 au 29 septembre, au Centre horticole de Lullier, lors de l'exposition «Fleurs et Campagne» — version 1985;
- et du 11 au 13 octobre, en Valais, dans le cadre des «Floralies Sierroises».

A ces prestations, il y a lieu d'ajouter l'organisation du 38^e Concours international de roses nouvelles de Genève, qui s'est déroulé au parc La Grange le 28 juin 1985. Ainsi que l'importante participation de collaborateurs du service à l'occasion de la rencontre à Genève de M. Ronald Reagan, président des Etats-Unis avec M. Gorbatchev, secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique.

SERVICE DES POMPES FUNÈBRES, CIMETIÈRES ET CRÉMATOIRE

1. Affaires générales

Les activités du service ont été caractérisées par une relative stabilité. La direction en a profité pour chercher à développer la compréhension du personnel, vis-à-vis du rôle social, qu'il est appelé à remplir.

Dans le domaine administratif, la direction s'est préoccupée de l'organisation interne des nouveaux locaux construits dans le cimetière de Saint-Georges.

La mise au point, définitive, du projet de règlement des cimetières et du crématoire de la Ville de Genève, n'a pas pu être menée à bien, l'Etat de Genève n'ayant pas encore accepté son règlement d'exécution de la loi sur les cimetières de 1876, dont dépend notre règlement.

Personnel

Au 31 décembre 1984, 89 postes de travail étaient occupés. Nous avons enregistré 8 départs pour des raisons diverses et nous avons engagé 8 nouveaux fonctionnaires. Il nous reste 2 postes à repourvoir, l'effectif complet du service étant de 91.

La commission interne du personnel se réunit régulièrement. Elle a émis diverses suggestions, dans le cadre de sa compétence. Elle a obtenu un allègement fiscal, concernant certaines indemnités versées au personnel ouvrier.

Budget

Les recettes du service correspondent au 0,38 % des recettes générales de la Ville de Genève, prévues pour 1985. En 1984, ces mêmes recettes ont représenté le 0,41 % des recettes générales. Les dépenses du service représentent le 1,43 % des dépenses générales de la Ville. En 1984, elles représentaient le 1,36 %.

Locaux

Construction neuve

L'inauguration des bâtiments, abritant les ateliers et locaux du personnel, au cimetière de Saint-Georges, a eu lieu le 4 novembre, malgré un retard, consécutif à un important incendie survenu le 11 mars.

Agrandissements et aménagements

Grâce à l'intervention rapide de la CORI, nous avons pu obtenir un agrandissement de nos bureaux de direction et des pompes funèbres, par l'annexion d'un appartement contigu.

La loge du cimetière de Saint-Georges, qui ne disposait d'aucune installation sanitaire ni commodité, a pu être agrandie et aménagée convenablement, également grâce à l'annexion d'un petit logement adjacent.

Le crématoire a été doté d'un broyeur pour cendres. Cette pratique, généralisée dans la plupart des crématoires modernes, répond à une demande du public.

Projet de construction

Le 7 novembre 1985, le Conseil administratif a proposé au Conseil municipal, l'ouverture d'un crédit de 5 500 000 francs, destiné à la construction de la 2^e étape du columbarium de Saint-Georges. La 1^{re} étape, inaugurée en 1978, étant pratiquement complètement louée, il est souhaitable que la construction de cette 2^e étape puisse être menée à bien rapidement.

Véhicules

Un corbillard Mercedes de 1972 a été remplacé par un corbillard de même marque. Notre pelle mécanique Atlas, endommagée lors de l'incendie du 11 mars, a dû être remplacée par un excavateur de même marque.

2. Pompes funèbres

Convois funèbres et transports de corps

Le service a organisé 2147 convois ou transports (66 % des décès) contre 2185 en 1984 (66 % des décès).

Les décès sont répartis de la manière suivante :

en ville	2053
dans les autres communes	1208
total du canton	3261

Le secteur public, par rapport au secteur privé, représente :

en ville	62 %
dans les autres communes	72 %
dans le canton	66 %

Le nombre des convois gratuits continue à augmenter : 902 en 1985 contre 863 en 1984, soit le 28 % des décès.

3. Centres funéraires

Chambres mortuaires de Plainpalais et chapelle des Rois : 738 dépôts de corps — 229 services funèbres.

Centre funéraire de Saint-Georges : 2162 dépôts de corps — 1702 services funèbres.

Par rapport aux décès constatés sur le canton, le 89 % des corps ont été déposés dans nos installations. Le 59 % des services funèbres y ont été célébrés.

4. Crématoire

Le nombre des incinérations continue à progresser : 2302 en 1985 contre 2286 en 1984.

5. Cimetières et columbarium

Ont été inhumés au cimetière de Plainpalais: 1 urne contenant les cendres de Madame Edwige Barblan et le corps de Monsieur Denis de Rougemont, le 10 décembre 1985.

En ce qui concerne l'ensemble des trois autres cimetières, le nombre des inhumations a continué à diminuer.

Columbarium de Saint-Georges

188 urnes ont été placées dans les cases du columbarium. Au 31 décembre 1985, il nous reste 42 cases à louer.

Les tendances générales, remarquées ces dernières années, se confirment. Le nombre des incinérations augmente, les inhumations diminuent, laissant de plus en plus de place aux espaces verts. Le pourcentage des convois effectués par notre service reste stationnaire.

SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL

Naissances

Le service a enregistré 2568 naissances (contre 2683 en 1984 et 2549 en 1983) lesquelles, par nationalité, se répartissent ainsi:

Genevois	25 % (25 %)		
Confédérés	33 % (30 %)	Suisses	58 % (55 %)
Français	7 % (6 %)		
Italiens	7 % (5 %)		
Espagnols	6 % (5 %)		
Portugais	6 % (8 %)		
Autres pays	16 % (21 %)	Etrangers	42 % (45 %)

Cet accroissement des naissances d'enfants suisses est dû principalement au fait que depuis le 1^{er} juillet 1985, l'enfant d'une mère suisse et de son époux étranger acquiert dès sa naissance le droit de cité de sa mère (à condition toutefois que la mère ne soit pas devenue suisse par un mariage précédent); en effet, ces enfants nés de père étranger et ayant acquis la nationalité suisse de leur mère représente les 21 % des naissances enregistrées en 1985.

Le nombre d'enfants dont les parents ne sont pas mariés ensemble passe de 262 à 277, celui des enfants mort-nés revient de 20 à 18, tandis que celui des naissances à domicile remonte de 13 à 20.

Les prénoms auxquels les parents ont donné la préférence ont été, dans l'ordre (entre parenthèses est indiqué le rang de l'année précédente):

1. Nicolas	(2)	1. Stéphanie	(7)
2. David	(1)	2. Sarah	(3)
3. Julien	(5)	3. Laure/Laura	(2)
4. Michaël	(8)	4. Jessica	(10)
5. Alexandre	(3)	5. Nathalie	(5)
6. Sébastien	(4)	6. Céline	(14)
7. Anthony	(14)	7. Jennifer	(15)
8. Jonathan	(11)	8. Christelle	(9)
9. Cédric	(—)	9. Sabrina	(—)
10. Olivier	(6)	10. Deborah	(12)
11. Christophe	(7)	11. Katia	(—)
12. Patrick	(—)	12. Vanessa	(6)
13. Laurent	(—)	13. Sophie	(4)
14. Stéphane	(10)	14. Sandra	(8)
15. Guillaume	(—)	15. Aurélie	(—)

puis: Thomas, Florian, Raphaël, Daniel, Romain.

puis: Fanny, Elodie, Audrey, Anne, Joëlle.

Décès

Le service a été saisi de 2052 (2053) cas de décès, nombre se détaillant chronologiquement comme suit:

janvier	200 (191)	juillet	197 (131)
février	163 (187)	août	168 (160)
mars	175 (205)	septembre	150 (162)
avril	172 (166)	octobre	180 (161)
mai	172 (169)	novembre	165 (169)
juin	133 (157)	décembre	177 (195)

Mariages

Il a été fixé 1070 (1190) cérémonies de mariage qui correspondent à 1066 (1176) mariages célébrés dans l'ancienne Mairie des Eaux-Vives et 4 (14) mariages non célébrés (soit que les fiancés ne se soient pas présentés, soit que l'un d'eux, gravement souffrant, n'ait plus été en état de se déterminer).

Dans 801 mariages célébrés en 1985, soit dans 3 mariages sur 5, l'un des fiancés au moins était étranger (ou apatride).

Il n'a été présenté qu'une seule requête en dispense d'âge au Conseil d'Etat, afin d'être autorisés à célébrer un mariage pour lequel la fiancée n'avait pas atteint l'âge requis.

Les journées les plus chargées ont été celles du samedi 4 mai et du samedi 22 juin avec chaque fois 15 mariages célébrés.

Les semaines les plus chargées ont été celles du

29 avril au 4 mai	30 mariages
20 mai au 25 mai	30 mariages
17 juin au 22 juin.	35 mariages
16 septembre au 21 septembre.	30 mariages
9 décembre au 14 décembre	30 mariages

Les mois les plus chargés ont été ceux de mai et juin avec respectivement 108 et 123 mariages.

Divorces

Il a été transcrit au Registre des familles 272 jugements de divorce concernant des ressortissants de la commune, nombre stationnaire par rapport à 1984 (277).

Sur le plan cantonal cette fois (mais en 1984, car les chiffres définitifs de 1985 ne sont pas encore connus), il a d'un côté été prononcé à Genève 1089 divorces, alors que de l'autre 2169 mariages y étaient célébrés, soit une proportion de un pour deux.

Autres faits d'état civil

Au cours de l'année écoulée, 287 enfants ont été reconnus par leur père, contre 277 en 1984 et 244 en 1983.

Le nombre d'adoptions prononcées s'est monté à 58 (46 en 1984).

Le nombre des naturalisations (confédérés et étrangers) dans le droit de cité de Genève a été de 410 contre 408 l'année précédente.

2^e partie

III. PRINCIPAUX ÉCARTS ET LISTE DES DÉPASSEMENTS DE CRÉDITS

Le Conseil administratif vous présente ci-après :

- A. un commentaire des principaux écarts de charges et de revenus constatés entre le budget et le compte rendu 1985 de la Ville de Genève ;

B. Les dépassements de crédits budgétaires de fonctionnement :

1. Ajustement des dépassements de dépenses.
2. Liste des dépassements de crédits du Service municipal de l'abattoir et du contrôle des viandes.

— Les dépassements de crédits d'investissements :

3. Liste des dépassements de crédits terminés.
4. Liste des dépassements de crédits en cours.



A. Commentaire des principaux écarts de charges et de revenus
entre le budget et le compte rendu 1985 de la Ville de Genève

Le compte rendu financier comporte une colonne spéciale dans laquelle figurent les écarts entre le budget et les comptes. Pour ceux qui nécessitent un commentaire particulier, le montant est suivi d'un numéro qui sert de référence au texte explicatif publié dans ce chapitre.

Toutefois, les explications communes à de nombreux dépassements ayant la même cause portent le même numéro de référence. Il s'agit de :

1. Postes 3011 « Traitements du personnel temporaire »
3080 « Frais pour service de suppléance de personnel »

Les services municipaux, dans l'attente d'une nomination de collaborateurs, ont toujours la faculté de recourir momentanément à du personnel temporaire qui pourra, par la suite, acquérir la qualité de fonctionnaire ou d'auxiliaire fixe. C'est la rubrique 3011 qui est débitée au lieu de 3010.

A défaut de pouvoir traiter directement avec des personnes en quête d'un emploi, les services peuvent aussi faire appel aux maisons spécialisées pour obtenir de la main-d'œuvre temporaire. Ce type de dépenses est imputé sur la rubrique 3080 au lieu de 3011.

Au niveau du compte rendu, la comparaison des dépenses de personnel doit toujours se faire globalement sur la base des trois rubriques 3010, 3011, 3080.

Tous les dépassements sur les rubriques 3011 et 3080 qui seront compensés par du disponible sur la rubrique 3010 porteront la référence *N° 1*.

2. Poste 3040 « Caisse d'assurance du personnel et fonds de prévoyance »

En mai, au moment de l'élaboration du budget, il est possible de calculer les cotisations à la Caisse de retraite pour l'année suivante, en tenant compte des

augmentations statutaires de traitement, des annuités extraordinaires ainsi que des promotions ayant eu lieu de février à mai. Cependant, deux autres facteurs qui ne peuvent être qu'estimés et non calculés, influencent de manière sensible les chiffres à porter au budget.

Il s'agit d'une part des promotions qui interviennent entre le mois de mai de l'année précédente et le 1^{er} janvier de l'année pour laquelle est préparé le budget et, d'autre part, des mutations dans les effectifs, notamment les nominations d'employés à des postes vacants depuis un certain temps.

Il est à noter que selon l'âge et le niveau des bénéficiaires de promotions, les contributions de l'administration peuvent s'élever à plusieurs milliers de francs.

Afin de ne pas charger inutilement le budget, on a évité de surestimer ces dépenses, ce qui occasionne inmanquablement des dépassements de crédits dans un certain nombre de services.

Ces dépassements porteront la référence N° 2.

3. Dépassements liés à des revenus spécifiques

Certaines charges sont étroitement liées à des revenus spécifiques et suivent donc la même évolution; par exemple, le droit des pauvres (3189), les frais de perception des centimes additionnels (3519).

Ce type de dépassement portera la référence N° 3.

4. Dépassements compensés par des revenus supplémentaires

Certains postes de dépenses en dépassement ou non prévus au budget (par exemple dépassements sur acquisitions de collections, sur subventions aux activités culturelles, dépenses pour l'aide aux chômeurs) sont compensés par des recettes supplémentaires provenant de dons divers (4699), de prélèvements sur les fonds spéciaux (4290) et de prélèvements sur des fonds de réserve (4810).

Ces dépassements porteront la référence N° 4.

N°

Libellé

Autorités

- 5 Le nombre de séances a moins progressé que prévu.
- 6 Compensé partiellement par des recettes supplémentaires sur rubrique 4369.
- 7 Déplacements plus nombreux que prévu.

Département des finances et services généraux

- 8 Création d'un pool de secrétaires pour les commissions municipales.
- 9 Augmentation du nombre de communiqués et des tarifs d'impression.
- 10 Réceptions plus nombreuses, plus importantes et plus coûteuses (augmentation des prix) avec, en compensation partielle, une participation accrue de l'Etat (rubrique 4519).
- 11 Renouvellement du stock plus important que prévu notamment en raison de l'acquisition d'ouvrages sur Genève.
- 12 Maintien d'un poste temporaire de technicien.
- 13 Manco de recettes compensé avec rubrique 4369.
- 14 Augmentation calculée en pourcentage des cotisations, encaissées pour le compte de la CMSE.
- 15 Frais de nettoyage du Palais Eynard et de la Villa Malagnou 19 (beaux-arts et culture).
- 16 Augmentation du nombre des photocopieurs placés dans l'administration, ainsi que du nombre des photocopies.
- 17 Création en cours d'année d'un poste d'analyste à la CORI.
- 18 Remplacement temporaire de la téléphoniste (central téléphonique).
- 19 L'estimation budgétaire a été trop forte.
- 20 Frais de contentieux et honoraires pour avis de droit portant sur la révision de la loi.
- 21 Adaptation du montant de différentes rentes et introduction d'une nouvelle rente.
- 22 Chauffage d'appartements vacants dans plusieurs immeubles neufs ou transformés.
- 23 Estimation trop forte du budget.
- 24 Le programme 1985 des expertises n'a pas été entièrement réalisé (au total 36 immeubles ont été expertisés).
- 25 Indemnités versées lors d'évacuations rue Royaume 16, rue de Carouge 106 et boulevard Helvétique 29.
- 26 Compensé partiellement par disponible sur 3010.
- 27 Locations plus nombreuses et application de nouveaux tarifs.
- 28 Augmentation sensible de plusieurs fermages.
- 29 Divers frais non prévus au budget résultent de la mise à disposition de divers organismes d'une partie du Palais Wilson.
- 30 Nouvelles locations et diverses augmentations.

- 31 Création d'une base de données en vue de gérer les ressources matérielles et humaines en cas de catastrophes. Mandat confié à une entreprise extérieure pour une programmation d'appui de la base de données « comptabilité ».
- 32 Participation forfaitaire de la Caisse d'assurance du personnel (CAP) aux frais du CTI (50 000 francs).
- 33 Location non prévue au budget d'un matériel bureautique destiné aux cinq départements municipaux (une station de travail par département).
- 34 Réparations et équipements non prévus au budget.
- 35 Taxe fédérale poids lourds et vignettes autoroutières, non prévues au budget.

Département aménagement, constructions et voirie

- 36 Renouvellement du matériel pour la documentation photographique et cinématographique non prévu au budget.
- 37 Augmentation de la demande des services exploitants.
- 38 Service nouveau dont les charges sont partiellement supportées par l'Etat, conformément à la convention signée entre l'Etat et la Ville.
- 39 Frais de déménagement imprévus concernant divers services.
- 40 Participation de la CAP aux salaires et autres frais administratifs entraînés par la conduite des travaux d'entretien.
- 41 Hausse de la consommation consécutive à un hiver rigoureux, compensée partiellement par une refacturation (4367).
- 42 Voir demande de crédit supplémentaire soumise au Conseil municipal (proposition N° 220) portant sur 3 570 000 francs.
- 43 —
- 44 —
- 45 Aménagement cafétéria et archives non réalisé, contrairement aux prévisions.
- 46 Le montant des travaux effectivement réalisés et payés s'est révélé inférieur aux prévisions budgétaires.
- 47 Taxe fédérale poids lourds et changement obligatoire plaques véhicules.
- 48 Augmentation du poids des différentes catégories de résidus traités.
- 49 Cette recette n'est qu'un jeu d'écritures avec le compte de dépenses 8090.3511 « Participation aux dépenses de sécurité » où l'on trouve pratiquement le même montant, réduit cependant de la rétrocession par l'Etat des droits d'entrée sur les carburants.

Département des beaux-arts et de la culture

- 50 Achat exceptionnel de panneaux d'exposition.
- 51 La participation au déficit de la CGN a été moins onéreuse que prévu.
- 52 Déplacements supplémentaires entraînés par la préparation des concerts d'été 1985-86.
- 53 Budget non adapté au changement du système de subventionnement (pour les principaux théâtres il n'y a plus d'achat de représentations, avec en contrepartie les recettes réduites résultant de la vente des contremarques, mais prise en charge de la réduction de prix accordée aux groupements par les théâtres); on devrait trouver, en compensation de cette baisse de recettes, une économie de dépenses sur la rubrique 3180, mais le service a jugé utile de dépenser presque totalement son budget 3180.
- 54 Frais supplémentaires dus au remplacement de la salle de concerts du Victoria Hall.
- 55 Compensation partielle avec un disponible sur la rubrique 3189.
- 56 L'incendie du Victoria Hall a contraint le Service des spectacles et concerts à organiser les concerts de la Ville dans d'autres lieux, notamment dans la grande salle de l'ONU. Cette situation exceptionnelle a bouleversé les prévisions budgétaires et provoqué les écarts sensibles observés au niveau du compte rendu.
- 57 Un nouveau chapitre budgétaire, portant le N° 3129, a été ouvert au compte rendu en vue d'enregistrer les charges supplémentaires d'équipement et d'exploitation des salles de remplacement (ancien Palais des Expositions et grande salle de l'ONU).
- 58 Engagement de personnel supplémentaire à la suite d'accident et de maladie de deux collaborateurs du service.
- 59 L'ensemble des frais d'électricité et d'eau, relatifs au Palais des Expositions, a été payé par le Service des sports (4121.3125).
- 60 Subvention supplémentaire de 43 043.40 francs accordée par le Conseil administratif à la Musique municipale, sous la forme du renoncement au solde dû sur la dette de 60 000 francs contractée en son temps par cette société, à la suite de malversations dont elle avait été victime. Cette dette représentait une trop lourde charge pour la Musique municipale (intérêts et amortissement).
- 61 Certains postes n'ont été que partiellement occupés durant l'année et de nouveaux postes ont été pourvus avec retard.
- 62 Rétrocession de l'excédent de fonds propres de la FAD, conformément aux dispositions du règlement du fonds de réserve de la FAD, entré en vigueur le 30 juin 1985.

- 63 Remplacement d'un appareil à fluorescence x dont le coût a été plus élevé que prévu.
- 64 Dépassement compensé par des revenus supplémentaires sur les rubriques 4290 et 4699.
- 65 Frais supplémentaires entraînés par l'exposition Trésors de l'Islam (notamment confection de panneaux explicatifs et de protections en plexiglas).
- 66 Prises de vues supplémentaires des collections Lullin et Pozzi.
- 67 Le coût de la publication du catalogue James Pradier a dépassé les prévisions et, d'autre part, ce dépassement est partiellement compensé par un accroissement des recettes provenant de la vente des publications (rubrique 4350).
- 68 Voir explication N° 67.
- 69 Engagement d'une bibliothécaire remplaçante durant trois mois et de deux étudiants durant l'été.
- 70 Suite à une donation, publication d'un catalogue relatif aux gravures de Pierre Tal Coat.
- 71 Frais supplémentaires entraînés par l'organisation de la manifestation « Portes ouvertes »; dépassement compensé partiellement par le disponible de la rubrique 3138.
- 72 Erreur dans l'élaboration du budget salaires de ce service.
- 73 Achat d'une machine à tondre de grande capacité, non prévu au budget.
- 74 Dépassement de crédit dû à plusieurs ruptures successives de la conduite principale d'alimentation en eau du Jardin botanique. Des travaux d'étanchéité des canalisations seront entrepris.
- 75 Installation d'un nouveau central téléphonique à la suite de l'ouverture de la Maison des jardiniers.
- 76 Les frais du système SIBIL sont facturés avec retard. Ceux relatifs à 1984 avaient été portés en provision. Leur coût ayant été finalement moins élevé que prévu, c'est l'exercice 1985 qui a bénéficié de la rectification de la charge 1984.

Département des sports et de la sécurité

- 77 Crédit supplémentaire voté par le Conseil municipal le 17 décembre 1985.
- 78 Achat de cartes magnétiques pour le nouveau système des entrées et du parking du Centre sportif des Vernets.
- 79 Adaptation du contrat de nettoyage des bureaux du Centre sportif des Vernets, suite à l'agrandissement des locaux.

- 80 Augmentation du coût mensuel des rondes du Centre sportif des Vernets à la suite de l'extension des locaux.
- 81 Révision du contrat d'entretien des installations.
- 82 Impression d'une brochure sur «l'autodéfense».
- 83 Le tournoi international de hockey sur glace n'a pas eu lieu et le tournoi de football «Indoor» a été bénéficiaire (voir rubrique 4349).
- 84 Ajustement en fonction de la recette plus élevée que les dépenses effectives.
- 85 Compensé par disponible sur article 3136.
- 86 Contrat de désinfection rendu nécessaire par la prolifération des blattes et des souris.
- 87 Location de projecteurs non prévue au budget.
- 88 Les écarts budgétaires sont causés par la fermeture pour travaux de la piscine de Varembeé.
- 89 Sensible baisse d'activité du Pavillon de Champel.
- 90 Dépassement sur le crédit destiné aux subventions extraordinaires en faveur des sociétés sportives.
- 91 Le Critérium cycliste des as n'a pas été organisé, son budget n'a donc pas été employé.
- 92 Le crédit en faveur de l'organisation des écoles de sport n'a pas été entièrement utilisé.
- 93 Dépassement sur le crédit destiné à favoriser l'organisation de manifestations sportives.
- 94 L'ancien service «Enquêtes et surveillance - Halles et marchés» a été restructuré en deux services distincts :
 - a) «Enquêtes et surveillance» chargé de la surveillance du territoire communal dans le cadre des compétences édilitaires et de police et des enquêtes administratives concernant les naturalisations (chapitre 4200);
 - b) «Domaine public» responsable des enseignes, empiétements, marchés, terrasses des cafés, glaciers, occupation de la plaine de Plainpalais (chapitre 4600).

Le budget 1985 des deux services figure encore globalement sous le chapitre 4200. D'où les écarts constatés, positifs sur le chapitre 4200 et négatifs sur le chapitre 4600.
- 95 Coût de l'étude d'optimisation de la construction d'un nouvel abattoir, faite par GESPLAN.
- 96 Taxe fédérale sur les poids lourds.
- 97 Au 31 mars 1985, date terminale de la location, la SEGUA reste devoir 81 000 francs à la Ville.

- 98 Achat d'un poste à souder et travaux d'installations téléphoniques non prévus au budget.
- 99 Travaux non budgétisés effectués à la demande du service des eaux dans le quartier de la Jonction.
- 100 Réparation non prévue de la tourelle de l'échelle C23.
- 101 Diminution des recettes provoquée par la fermeture du Victoria Hall et du Casino-Théâtre.
- 102 Forte augmentation de la consommation d'eau à Richelien en raison de la sécheresse.
- 103 Difficulté d'évaluation du budget, le programme des cours n'étant connu qu'au printemps.
- 104 Voir explication donnée sous N° 94.
- 105 Frais de procédure judiciaire plus importants que prévu.
- 106 Annulation des créances relatives aux redevances pour parois moulées (selon décision du Tribunal fédéral du 18 avril 1985).

Département des affaires sociales, écoles et parcs

- 107 Selon décisions du Conseil municipal du 17 décembre 1985, relatives d'une part à l'aide à la commune de Silenen, forêts de Bristen (rubrique 3655), d'autre part au soutien du projet La Arena (240 000 francs pris sur la rubrique 3675).
- 108 Le détail des aides accordées — par l'intermédiaire de la Croix-Rouge — est le suivant:

Bangladesh, cyclone	Fr. 100 000.—
Cambodge, hôpital de Kompong Cham	Fr. 30 000.—
Mexique, tremblement de terre	Fr. 150 000.—
Colombie, éruption volcan	Fr. 150 000.—
- 109 Erreur de budgétisation consécutive à une restructuration des sections du service.
- 110 Le montant du budget a été surévalué.
- 111 Une partie des loyers 1985 a été payée en 1984 (centres médico-sociaux des Pâquis et de la Jonction).
- 112 Surévaluation du montant budgétisé.
- 113 La modification du mode de subventionnement des foyers de jour a rendu la budgétisation plus délicate (facturation journalière au lieu d'une subvention fixe).
- 114 Augmentation du nombre de repas et montant de la participation de la Ville.

- 115 La dépense effective a été supérieure aux prévisions.
- 116 Création d'un stand à l'exposition « Fleurs et Campagne » représentant des éléments de jeux dans les parcs et préaux d'écoles.
- 117 Divers travaux de sécurité dans les centres de loisirs et autres travaux liés à l'ouverture des maisons de quartier de Saint-Jean et Plainpalais.
- 118 Facturation rétroactive de consommation d'eau par les Services industriels à la suite d'une omission; d'autre part, arrosage intensif en raison de la sécheresse.
- 119 Attribution d'une subvention supplémentaire au zoo de la Garenne selon décision du Conseil municipal le 11 juin 1985.
- 120 Remplacement d'une pelle hydraulique détruite lors d'un incendie; le dépassement est partiellement compensé par l'indemnité d'assurance, portée sur la rubrique 4368.

Hors département

- 121 Les rubriques 3010 et 3011 enregistrent toutes deux les traitements d'employés (permanents ou temporaires) dont l'engagement revêt un caractère social ou qui sont invalides (22 personnes émargeaient à ces rubriques en 1985).
- 122 Voir explication N° 121.
- 123 Le nombre d'apprentis engagés a été plus important que prévu.
- 124 Les cotisations concernant le personnel retraité ont été sorties de ce compte pour figurer séparément sous le N° 3075.
- 125 Le coût du 2^e pilier (LPP) concernant le personnel des institutions subventionnées s'est révélé moins onéreux que prévu (contributions ordinaires et rachats). L'économie s'élève à 1 028 000 francs. D'autre part, ce compte prend en charge les subventions diverses imprévues relatives aux beaux-arts et culture (de 108 905 francs). Le budget global des subventions diverses imprévues figure sous la rubrique 3659.
- 126 Le nombre des chômeurs engagés en 1985 est en diminution par rapport aux exercices précédents (90 en 1985 contre 154 en 1984 et 168 en 1983). Cette évolution est la conséquence:
 - de l'amélioration de la situation sur le marché du travail;
 - des conditions d'engagement qui ont été adaptées aux nouvelles dispositions légales (engagement uniquement de chômeurs qui n'ont pas droit ou n'ont plus droit aux indemnités fédérales et limitation de la durée du contrat au temps nécessaire pour que les intéressés bénéficient à nouveau des indemnités fédérales).

- 127 Le solde du fonds de lutte contre le chômage a été entièrement prélevé en 1985. Le nouveau modèle de compte n'autorise plus la constitution de tels fonds et, d'autre part, un crédit budgétaire a été prévu au budget 1986.
- 128 Augmentation de la cotisation versée à l'Association des communes genevoises.
- 129 Le détail de cette rubrique sera remis à la commission des finances.
- 130 Voir explication au N° 49.
- 131 L'estimation de la consommation d'électricité sur le territoire de la Ville, faite par les Services industriels et sur la base de laquelle le budget a été établi, était trop optimiste.
- 132 Participation proportionnelle aux impôts perçus à la source.
- 133 Les frais de perception sont calculés sur la perception effective des centimes additionnels et non sur la production.
- 134 Valeur budgétisée du centime additionnel . . Fr. 5 720 000.—
Valeur effective Fr. 5 644 536.—
Moins-value Fr. 75 464.— (— 1,3 %)
ce qui représente, pour 45,5 centimes . . . Fr. 3 433 605.20
- 135 Valeur budgétisée du centime additionnel . . Fr. 1 550 000.—
Valeur effective Fr. 1 450 612.—
Moins-value Fr. 99 388.— (— 6,4 %)
- Sur l'ensemble des centimes additionnels (personnes physiques et personnes morales), l'écart global en % est de — 2,4 %.
- 136 Cette rétrocession varie en fonction des impôts acquittés par les personnes morales.
- 137 Cet impôt varie selon l'importance des transactions conclues durant l'année.
- 138 La trésorerie moyenne a été supérieure d'environ 22 millions de francs par rapport aux prévisions, le programme d'investissements 1985 n'ayant pas été atteint. De surcroît, les conditions de placement ont été meilleures que prévu.
- 139 Un nouveau placement à terme de 10 millions de francs a été fait dans le courant de l'année.
- 140 Dépassement compensé par disponible sur article 3226.
- 141 On a renoncé à l'émission du deuxième emprunt 1985 qui devait être émis le 30 septembre 1985.
- 142 Le montant de la créance a été, en moyenne, inférieur à ce qui avait été prévu au moment de l'établissement du budget.

- 143 Cette provision budgétaire couvre les frais effectifs enregistrés dans le chapitre 8251.
- 144 L'emprunt prévu a été fait sous la forme d'un emprunt de conversion, d'où une commission d'encaissement réduite de moitié.
- 145 Les amortissements supplémentaires se rapportent aux crédits extraordinaires votés en cours d'année. L'autofinancement complémentaire est réduit d'un montant identique.

B. Les dépassements de crédits budgétaires de fonctionnement

1. <i>Ajustement des dépassements de dépenses</i>	<i>Fr.</i>
Total brut des dépassements de dépenses (voir compte rendu financier)	25 067 945.30
dont à déduire :	
<i>a)</i> dépassements couverts par prélèvements sur divers fonds de réserves et par dépassement des recettes provenant des fonds spéciaux, ainsi que par des dons pour « acquisitions de collections »	1 457 576.40
3159.3650 Encouragement aux activités théâtrales et musicales	Fr. 96 388.— (Prélèvement sur le fonds pour activités culturelles)
3180.3650 Fonction Cinéma	Fr. 20 000.— (Fonds pour activités culturelles)
3400.3115 Musée d'art et d'histoire - acquisitions pour collections	Fr. 95 042.80 (Recettes supplémentaires provenant des fonds spéciaux, 57 386.80 francs, et dons 37 656 francs)
3480.3115 Cabinet des Estampes - acquisitions (dons)	Fr. 70 000.—
3600.3115 Muséum d'histoire naturelle - acquisitions	Fr. 37 623.— (Recettes supplémentaires provenant des fonds spéciaux)
8020. Action aide aux chômeurs	Fr. 1 138 522.60 (Prélèvement solde fonds de chômage de 1 594 744.07 francs)

b) Dépassements compensés par des dépassements de recettes
ou des recettes nouvelles 1 487 618.90

<i>Dépassement s/rubrique:</i>		<i>couvert par recette suppl. s/rubriques</i>	<i>couverture totale/partielle</i>
01003170	11 832.30	01004369	8 414.70
11003184	216 401.65	11004519	45 656.55
		11004509	1 987.—
15503002	9 080.—	15504519	9 080.—
21503120	273 934.75	21504367	50 918.40
33003105	16 921.—	33004346	16 421.—
		33004610	500.—
34013138	77 248.10	34014350	64 454.05
41103138	45 508.95	41104359	36 768.45
45003138	17 844.80	45004356	17 844.80
51303134	9 441.50	51304356	9 441.50
55203111	170 586.45	55204368	135 377.30
80903511	1 207 531.60	25004516	1 090 755.15

c) Dépassements couverts par une provision inscrite au budget
sous une autre rubrique spécifique ou administrative 1 708 549.50

82103220 Fr. 1 062 500.—
(compensé par budget 82103226)

82513102
3103 Fr. 646 049.50
3181
(compensé par budget 82503181)

d) Dépassements sur les rubriques 3011 «Traitements du personnel temporaire» et 3080 «Frais pour services de suppléance» couverts par disponible s/rubriques 3010 3 414 633.75

e) Dépassements couverts par des demandes de crédits supplémentaires présentées au Conseil municipal 4 379 985.40

— la proposition N° 196 : personnel temporaire du Service des sports (775 000 francs) couvre les dépassements suivants:

41003011	Traitements personnel temporaire	Fr. 433 744.50
41003015	Heures supplémentaires . . .	Fr. 17 641.05
41003080	Frais pour services suppléance .	Fr. 59 802.30
		<u>Fr. 511 187.85</u>

— la proposition N° 220: enlèvement neige par Voirie
(3 570 000 francs):

25003014	Indemnités de fonction.	Fr. 286 645.25
25003060	Indemnités repas.	Fr. 50 150.—
25003133	Achat de produits chimiques . .	Fr. 191 395.40
25003140	Prestations de tiers pour travaux.	Fr. 2 950 606.90
		<hr/>
		Fr. 3 478 797.55

— les propositions N^{os} 223 et 224 (de 150 000 francs et 240 000 francs):

50103655	Lutte contre le dépérissement des forêts de Bristen	Fr. 150 000.—
50103675	Soutien d'un projet d'aide au développement à La Arena, Pérou	Fr. 240 000.—
		<hr/>
		Fr. 390 000.—

A noter que le crédit supplémentaire relatif à l'aide aux chômeurs (proposition N° 187 de 800 000 francs) n'a finalement pas été nécessaire, le coût de l'aide au chômage (chapitre 8020) ayant été financé par le prélèvement du solde du Fonds de chômage.

f) Autres compensations 4 088 278.35

— Création d'un nouveau chapitre: 2102 «Atelier de recensement du domaine bâti» dont le coût total de 483 620.80 francs est couvert par:

- * une participation de l'Etat de 235 502.50 francs
- * pour le solde par des économies sur le chapitre 2110 «Urbanisme» sur lequel le budget de cette nouvelle section sera prélevé.

— Dépassement provenant de la subdivision du chapitre 4200 «Enquêtes et surveillance» avec la création d'un chapitre nouveau 4600 «Domaine public» dont les dépenses 1985 qui s'élèvent à 1 015 315.80 francs sont couvertes par le budget du chapitre 4200.

— Dépassement provenant de la subdivision en deux parties du compte 8003055 «Contribution aux cotisations caisse maladie du personnel»:

8003055 Personnel actif	
8003075 Personnel retraité (340 418.85 francs)	
— Dépassement sur la rubrique 41023800, de 131 803.90 francs couvert par le produit supplémentaire du Sport-Toto (41024693) et par une économie sur le compte 41023137 « Achat matériaux pour entretien terrains».	
— Amortissements sur crédits spéciaux ouverts en cours d'année (83003310 et 83003311) et couverts par une réduction de l'autofinancement complémentaire (1 550 173.50 francs).	
— Dépassement sur rubrique 80003010 «Traitements du personnel permanent» par une économie sur la rubrique 80003011 «Traitements du personnel temporaire» (566 945.50 francs).	
Total des déductions	<u>16 536 642.30</u>
Total net des dépassements de dépenses	<u>8 531 297.—</u>

B2. Liste des dépassements de crédits du Service municipal de l'abattoir et du contrôle des viandes

<u>4300 ABATTOIR MUNICIPAL</u>	<u>budget</u>	<u>compte rendu</u>	<u>dépassement</u>
<i>Prestations O.V.C.</i>	630.000,--	646.525,40	16.525,40
<i>Frais découlant de l'exécution des tâches d'inspection et de contrôle des viandes, selon convention Etat/Ville, différents d'une année à l'autre</i>			
<i>Imprimés, livres, documentation</i>	6.000,--	7.848,10	1.848,10
<i>Frais de photocopies consécutifs à l'étude d'optimisation faite par Gesplan</i>			
<i>Eau</i>	125.000,--	152.352,55	27.352,55
<i>Augmentation tarif des S.I.</i>			
<i>Divers</i>	4.000,--	20.465,05	16.465,05
<i>Honoraires d'avocat, suite à un recours au Tribunal du Groupement des Usagers de l'abattoir</i>			
<i>Intérêts sur découvert</i>	71.000,--	84.420,60	13.420,60
<i>Au moment de l'établissement du budget 1985, il n'était pas possible d'estimer le découvert de l'exercice 1984</i>			
<i>Installations</i>	100.000,--	126.700,40	26.700,40
<i>À la suite d'un litige suite au changement de ventilation dans les frigos, les factures 1982 à 1984 ont été payées en 1985.</i>			
<i>Panne de ventilation</i>			
<i>Electricité</i>	150.000,--	192.736,30	42.736,30
<i>Augmentation du prix du KW/h</i>			
<i>Intérêts sur découvert</i>	10.000,--	15.530,90	5.530,90
<i>Au moment de l'établissement du budget 1985, il n'était pas possible d'estimer le découvert de l'exercice 1984</i>			
	<u>1.096.000,--</u>	<u>1.246.579,30</u>	<u>150.579,30</u>
	=====	=====	=====

B3. Liste des dépassements de crédits d'investissements terminés
(dont le total s'élève à 3 889 291.20 francs)

	Fr.
<i>Comptes B 123.92.00930 Réalisation de la deuxième étape de reconstruction du lotissement compris entre les rues de Bâle, Royaume, du Môle et de la Navigation.</i>	
<i>Montant du crédit voté le 8.05.1979</i>	<i>21.825.000.--</i>
<i>Dépenses totales effectives</i>	<u><i>22.568.302.--</i></u>
	<i>743.302.--</i>
	=====
<i>Ajustement de l'indice zurichois du coût de la construction entre la date du devis estimatif et la fin des travaux.</i>	
 <i>B 143.94.0064 Complément et amélioration de l'exploitation du Muséum d'histoire naturelle de Malagnou.</i>	
<i>Montant du crédit voté le 6.04.1977</i>	<i>4.120.000.--</i>
<i>Dépenses totales effectives</i>	<u><i>4.482.766,55</i></u>
	<i>362.766,55</i>
	=====
<i>Le crédit a été voté le 6.4.77 pour un montant de 4.120.000 fr. Les travaux ont débuté en 1979 et on été terminés en 1981. Le dépassement de crédit de 362.766 fr 55 représente les 8,8 % du crédit voté et correspond aux hausses officielles payées aux corps d'états.</i>	
 <i>B 143.94.00750 Transformation-rénovation de la salle communale des Eaux-Vives.</i>	
<i>Montant du crédit voté le 27.06.1978</i>	<i>1.800.000.--</i>
<i>Dépenses totales effectives</i>	<u><i>2.132.342,70</i></u>
	<i>332.342,70</i>
	=====
<i>Le crédit a été voté le 26.6.78 pour un montant de 1.800.000 fr. Un complément de crédit de 120.000 fr. a été accepté le 20.4.79. Les travaux ont été exécutés en 1979 et 1980. Le dépassement de 212.342 fr 70 représente les 11 % du crédit voté et correspond aux hausses officielles payées aux corps d'états.</i>	

	Fr.
Comptes B 143.94.01180 Aménagement d'un théâtre de marionnettes dans le bâtiment jouxtant l'école primaire du groupe scolaire Hugo-de-Senger.	
Montant du crédit voté le 27.01.1981	2.450.000.--
Dépenses totales effectives	<u>3.210.800,75</u>
	760.800,75 =====
Des travaux supplémentaires pour un montant de 144.000 fr. ont été nécessaires en cours de chantier; il faut également tenir compte de la hausse des matériaux et de la main-d'oeuvre pour 94.000 fr; le solde représente l'ajustement à l'indice zurichois du coût de la construction.	
 B 143.94.0128 Construction d'une serre au Bornaches et d'une autre à Beaulieu, ainsi que le réaménagement du chauffage.	
Montant du crédit voté le 19.05.1981	405.000.--
Dépenses totales effectives	<u>482.096,65</u>
	77.096,65 =====
La différence provient d'une part du coût des travaux supplémentaires à l'aménagement de la chaufferie, le solde représente l'ajustement à l'indice zurichois.	
 B 141.94.00651 Exécution des travaux routiers liés à la construction du garage souterrain de Cornavin.	
Montant du crédit voté le 17.05.1977	1.025.000.--
Dépenses totales effectives	<u>1.653.353,40</u>
	628.353,40 =====
Le dépassement résulte, d'une part, des hausses sur travaux en cours et d'autre part d'une augmentation du coût des travaux de génie civil dus à des raccordements supplémentaires aux voiries existantes. De plus, pour des raisons de coordination entre le chantier du parking et celui des travaux routiers aux abords, il a été mandaté un bureau d'ingénieurs pour la surveillance du chantier.	

Fr.

Comptes B 141.94.00652	Travaux liés à la construction du garage souterrain de la place Cornavin y compris l'aménagement "paysagé".	
	Montant du crédit voté les 17.05.1977 et 24.06.1980	1.630.000.--
	Dépenses totales effectives	<u>2.100.618,05</u>
		470.618,05
		=====

Le dépassement de crédit est justifié, d'une part par la mise en place d'abribus TPG non prévus initialement dans la demande de crédit et, d'autre part, par des frais supplémentaires découlant de l'adaptation de la dalle du parking de Cornavin en vue de la construction de bacs à végétation.

B 143.94.00850	Réfection des façades de l'ancienne mairie de Plainpalais et divers travaux intérieurs dans le même bâtiment.	
	Montant du crédit voté le 13.03.1979	900.000.--
	Dépenses totales effectives	<u>1.019.818,85</u>
		119.818,85
		=====

Le crédit a été voté le 13 mars 1979 pour un montant de 900.000 fr. Un complément de crédit a été accepté en date du 25.2.81 par le CA pour un montant de 50.000 fr. Les travaux ont débuté en 1980 et se sont terminés en 1982. Le dépassement de 69.818 fr 85 représente les 7,35 % du crédit voté et correspond aux hausses officielles payées aux corps d'états.

B 143.94.01130	Construction d'un bâtiment à destination d'un centre médico-social, d'un dépôt de la Cp 4 des sapeurs-pompiers et d'un dépôt pour le service de la Voirie.	
	Montant du crédit voté le 14.10.1980	2.100.000.--
	Dépenses totales effectives	<u>2.494.192,25</u>
		394.192,25
		=====

La différence s'explique par l'ajustement de l'indice zurichois du coût de la construction, soit 306.000 fr., le solde représentant des travaux supplémentaires et des hausses de matériaux et de main-d'oeuvre.

B4. Liste des dépassements de crédits d'investissements en cours

	<u>Crédit voté</u>	<u>Dépensé</u>	<u>Dépassement</u>
27.03.79 Construction d'un bâtiment locatif dans le secteur I du quartier des Grottes faisant partie du lotissement situé à l'angle des rues Louis-Favre et du Grand-Pré	11.200.000.--	16.992.306,20	5.792.306,20
4.12.79 } Entretien et transformation-modernisation des 23.11.82 } immeubles du quartier des Grottes, propriété de la Ville de Genève	10.500.000.--	11.278.337.--	778.337.--
3.06.80 } Rénovation-transformation des immeubles Grand- 10.05.83 } -Rue Nos 18-20, rue du Cheval-Blanc Nos 1-3-5-7 et rue de la Boulangerie Nos 2-4	5.640.000.--	6.903.155,55	1.263.155,55
25.01.83 Rénovation des bâtiments sis aux Nos 3 et 5, rue de la Faucille	3.000.0000.--	3.086.056.--	86.056.--
31.03.81 Travaux d'aménagement, de rénovation et de transformation de diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève	4.000.000.--	4.743.413,60	743.413,60
2.11.82 Travaux d'aménagement, de rénovation et de transformation de diverses écoles enfantines et primaires ainsi que du Centre de loisirs de la Jonction	4.000.000.--	4.184.235,70	184.235,70
13.03.79 Transformation et aménagement d'une partie des combles du Musée d'ethnographie pour recevoir la collection de feu Georges Amoudruz	390.000.--	458.607,35	68.607,35
27.03.79 Transformation et modernisation du Victoria-Hall	6.000.000.--	8.213.567,75	2.213.567,75
29.01.80 Transformation de la villa "La Grange"	1.900.000.--	2.474.871,10	574.871,10
10.11.81 Construction d'une maison des jardiniers et de serres de collection aux Conservatoire et Jardin botaniques	12.170.000.--	13.358.205,25	1.188.205,25
16.12.81 Subvention municipale à l'église nationale protestante de Genève pour l'aménagement intérieur et en surface des sites archéologiques de la place de la Taconnerie et de la rue du Cloître	1.170.000.--	1.578.499,50	408.499,50

10.11.81	Réfection et aménagement d'une villa sise au chemin de la Clairière (56, route de Frontenex) à l'intention du Centre de loisirs des Eaux-Vives	2.025.000.--	2.317.066,20	292.066,20
10.11.81	Travaux de rénovation et de transformation de la Maison des Jeunes à Saint-Gervais	9.500.000.--	10.644.661,20	1.144.661,20
2.11.82	Aménagement des combles de l'école de Montchoisy	570.000.--	711.871.--	141.871.--
7.09.82	Réfection du stade de Richemond	5.004.000.--	5.642.479,05	638.479,05
16.12.80	Construction d'un centre d'instruction de la Protection civile sur la parcelle 5550 A fe 25, commune de Versoix	9.500.000.--	11.994.671,80	2.494.671,80
27.03.79	Aménagement à destination de promenades publiques des terrains de l'ancienne école d'horticulture de Châtelaine	2.000.000.--	2.105.588,40	105.588,40
23.06.81	Remise en état de la clôture des bastions et de la terrasse située côté rue de Candolle	3.870.000.--	4.613.961,65	743.961,65
20.10.81	Abaissement de trottoirs aux passages de sécurité, en faveur des handicapés	1.860.000.--	1.948.719,65	88.719,65
16.12.81	Création d'une zone piétonne à la rue du Mont-blanc (tronçon compris entre la rue de Berne et de la place Cornavin); réaménagement de la rue du Mont-Blanc devant l'Hôtel des Postes; reconstruction de la rue de Berne (tronçon compris entre la rue de Chantepoulet et la rue des Alpes)	3.500.000.--	3.845.096,10	345.096,10
29.01.80	Part de la Ville de Genève à la réalisation de la liaison routière dénivelée, sous les voies CFF, entre les rues des Alpes et de Mont-brillant	6.046.000.--	7.567.478,60	1.521.478,60
29.06.82	Aménagement de la place des Florentins	450.000.--	589.547,20	139.547,20
27.01.81	Restauration et aménagement du Palais Eynard en vue de l'installation de la mairie de la Ville de Genève	7.250.000.--	8.117.941,55	867.941,55
		<u>111.545.000</u>	<u>133.370.337,40</u>	<u>21.825.337,40</u>

IV. PROJETS D'ARRÊTÉS

Le Conseil administratif vous présente trois projets d'arrêtés :

Le premier se rapporte aux dépassements de crédits budgétaires de fonctionnement et d'investissements (sous réserve des crédits en cours) comme il est exposé dans le chapitre III de ce rapport de gestion (listes B1, B2 et B3, pages 138-145).

Le second a trait à l'approbation des comptes de la Ville de Genève et de son bilan établi au 31 décembre 1985.

Le troisième concerne l'adoption des résultats du Service municipal de l'abattoir et du contrôle des viandes, ainsi que de son bilan spécial dressé au 31 décembre 1985.

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu notamment les articles 30, lettres d) et e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires énumérés dans le compte rendu financier (cf liste B1), totalisés à la page 138 de ce même compte rendu et ajustés à la page 141 du présent rapport,

vu les listes B2 et B3 relatives également aux dépassements de crédits (pages 142-145),

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. — Sont ouverts au Conseil administratif les crédits suivants :

- a) Fr. 8 531 297.— pour couvrir les dépassements des charges de fonctionnement sur les crédits budgétaires;
- b) Fr. 150 579.30 pour faire face aux charges supplémentaires du Service municipal de l'abattoir et du contrôle des viandes;
- c) Fr. 3 889 291.20 pour faire face aux dépassements de plus de 50 000 francs constatés sur les crédits d'investissements votés par le Conseil municipal, relatifs aux travaux terminés.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu notamment les articles 30, lettres d), e) et f), et 75, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés au chapitre III du rapport de gestion à l'appui des comptes budgétaires et financiers,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. — Compte de fonctionnement.

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour l'exercice 1985 est approuvé:

— pour les revenus	Fr. 484 281 688.49
— pour les charges	<u>Fr. 479 515 901.80</u>
faisant apparaître un excédent de revenus sur les charges de	<u>Fr. 4 765 786.69</u>

Art. 2. — Compte d'investissements.

Les dépenses du compte d'investissements sont de 137 775 173.75 francs et les recettes de 8 524 453.75 francs.

Les investissements nets s'élèvent à 129 250 720 francs.

Art. 3. — Financement des investissements.

Les investissements nets de 129 250 720 francs sont autofinancés à raison de:

Fr. 69 100 000.— représentant les amortissements et l'autofinancement complémentaire inscrits au compte de fonctionnement.

Fr. 4 765 786.69 correspondant à l'excédent de revenus du compte de fonctionnement.

Fr. 3 799 860.90 provenant des taxes d'équipements.

Fr. 77 665 647.59 au total.

Le solde non couvert, au montant de 51 585 072.41 francs, a été financé par le recours à l'emprunt.

Art. 4. — Compte de variation de la fortune.

L'augmentation de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 43 001 455.19 francs comprenant :

- l'autofinancement complémentaire compris dans le compte de fonctionnement de 38 235 668.50;
- l'excédent de revenus du compte de fonctionnement de 4 765 786.69 francs.

Art. 5. — Bilan.

Le bilan de la Ville de Genève au 31 décembre 1985, totalisant tant à l'actif qu'au passif 1 342 899 691.99 francs est également approuvé.

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu notamment les articles 30, lettres d), e) et f), 75, al. 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés au chapitre III du rapport de gestion à l'appui des comptes rendus,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. — Les comptes de résultats du Service municipal de l'abattoir et du contrôle des viandes sont approuvés et indiquent :

- a) *Compte d'exploitation ordinaire*
excédent des produits d'exploitation viré au compte de pertes et profits Fr. 645 119.10
- b) *Compte de pertes et profits ordinaire*
bénéfice de l'exercice Fr. 84 804.85
- c) *Compte d'exploitation « Frigo 2 »*
excédent des produits d'exploitation viré au compte de pertes et profits Fr. 765 970.05
- d) *Compte de pertes et profits « Frigo 2 »*
perte de l'exercice Fr. 91 729.70

Ces résultats sont ajoutés à ceux des exercices antérieurs et portés au bilan spécial du Service municipal de l'abattoir et du contrôle des viandes, dont les totaux égaux s'élèvent à 28 687 435.55 francs.

